

MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

****✽****

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

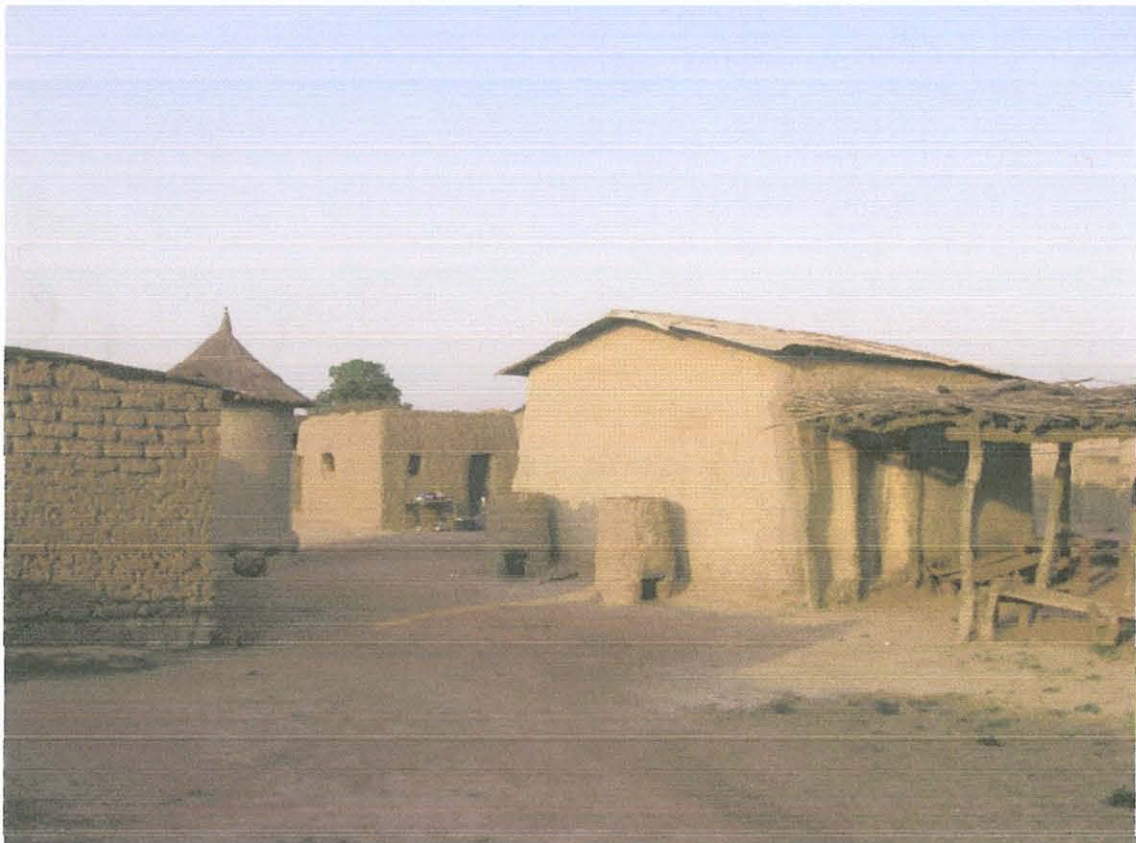
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But - Une Foi

Authentifié, le.....

****✽****

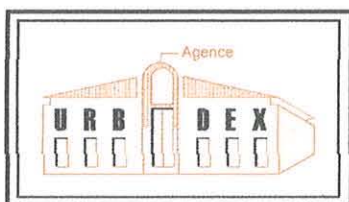
17 AVR 2009
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE FOUROU ET ENVIRONS



RAPPORT DEFINITIF

Décembre 2008



BUREAU D'ETUDES : **AGENCE URBADEX**
SEMA – Gexco, Badalabougou BP. E 2493 Bamako
Tél. 223 71 87/223 71 86 Fax:222 98 98

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
INTRODUCTION.....	4
1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	4
3. OBJECTIFS DU SDU.....	5
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	6
I- PERIMETRE D'URBANISATION.....	7
1.1- Présentation.....	7
1.2- Raisons du choix.....	7
II- HISTORIQUE DE LA VILLE.....	8
III- EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE	10
3.1- Evolution du site.....	10
3.1.1- Période pré - coloniale.....	10
3.1.2- Période coloniale.....	10
3.1.3- Période postcoloniale.....	10
3.2- Occupation du site.....	11
3.2.1- Zones d'habitat.....	11
3.2.2- Zones d'activités.....	13
3.2.3- Armature verte.....	14
3.3- Analyse du site	14
3.3.1- Aspects physiques	14
3.3.2- Contraintes	17
3.3.3- Problématique foncière	18
IV- DEMOGRAPHIE.....	18
4.1- Composition de la population	18
4.2- Structure de la population.....	18
4.3- Mouvements migratoires	20
4.4- Taux d'accroissement et projection de la population	20
V- ECONOMIE.....	20
5.1- Secteur primaire.....	20
5.1.1- Agriculture.....	20
5.1.2- Elevage	22
5.1.3- Pêche.....	23
5.1.4- Ressources forestières.....	23
5.1.5- Atouts et faiblesses du secteur primaire	23
5.2- Secteur secondaire.....	24
5.2.1- Artisanat	24
5.2.2- Industrie.....	24
5.2.3- Atouts et faiblesses du secteur secondaire.....	24
5.3- Secteur tertiaire.....	25
5.3.1- Services	25
5.3.2- Tourisme	25
5.3.3- Commerce	26

5.3.4- Transport	26
5.3.5- Atouts et faiblesses du secteur tertiaire	26
VI- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	29
6.1- Voirie.....	29
6.1.1- Voies classées	29
6.1.2- Voies non classées	29
6.1.2- Ouvrages d'art.....	30
6.2- Réseaux Divers.....	32
6.2.1- Alimentation en eau	32
6.2.2- Electrification.....	34
6.2.3- Télécommunication	35
6.3- Environnement	35
6.3.1- Assainissement	35
6.3.2- Situation de l'écosystème.....	36
VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS	39
7.1- Equipements administratifs.....	39
7.2- Equipements scolaires.....	40
7.3- Equipements socio sanitaires.....	41
7.4- Equipements commerciaux.....	43
7.5- Equipements sportifs et culturels.....	43
7.6- Equipements touristiques et de loisirs.....	44
7.7- Equipements culturels.....	44
7.8- Equipements de sécurité.....	47
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION	50
I- ZONAGE	51
1.1- Zones d'habitat	51
1.1.1- Habitat existant.....	51
1.1.2- Futures zones d'habitat.....	51
1.2- Zones d'activités.....	53
1.2.1- Zone de bureaux.....	53
1.2.2- Zones scolaires.....	53
1.2.3- Zone commerciale.....	53
1.2.4- Zones industrielles.....	53
1.2.5- Zone artisanale.....	53
1.2.6- Zone d'hydrocarbures	53
1.2.7- Zones maraîchères.....	53
1.2.8- Zone de douanes et d'entrepôts	54
1.2.9- Zone hôtelière	54
1.2.11- Zone de garage.....	54
1.2.12- Zone militaire.....	54
1.3- Armature verte.....	54
1.4- Réserves foncières.....	55
II- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	55
2.1- Voirie.....	55
2.1.1- Maillage.....	55

2.1.2- Voies à aménager	56
2.1.3- Voies à créer	57
2.1.4- Ouvrages d'art.....	59
2.2- Réseaux Divers.....	59
2.2.1- Alimentation en eau potable.....	59
2.2.2- Electrification.....	59
2.2.3- Télécommunications.....	59
2.3- Environnement.....	60
2.3.1- Assainissement	60
2.3.2- Préservation de la nature.....	62
III- EQUIPEMENTS PROGRAMMES	62
3.1- Equipements administratifs.....	62
3.2- Equipements socio sanitaires.....	63
3.3- Equipements scolaires.....	63
3.4- Equipements commerciaux	64
3.5- Equipements touristiques et de loisirs.....	64
3.6- Equipements sportifs et culturels.....	64
3.7- Equipements culturels.....	64
3.8- Equipements de défense et de sécurité.....	65
3.9- Equipements de transport.....	65
IV-EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	66
V- STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA	66
5.1- Stratégie institutionnelle	66
5.2- Stratégie foncière.....	67
5.3- Stratégie financière.....	67
5.4- Stratégie sectorielle	67
VI- PHASES D'APPLICATION DU SCHEMA	68
VII- RECOMMANDATIONS	71
BIBLIOGRAPHIE	73
SIGLES ET ABREVIATIONS	74
ANNEXES	75

INTRODUCTION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Gouvernement de la République du Mali, en adoptant la Loi N° 96- 059 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes, a engagé le processus de décentralisation qui vise à favoriser le développement local à travers l'autonomie de gestion accordée à ces collectivités. En effet, conformément à l'article 14 de la loi N° 95-034 du 12 Avril 1995 portant Code des collectivités Territoriales en République du Mali, le Conseil communal délibère sur les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique social et culturel.

Aussi, la création d'une Direction nationale de l'Aménagement du Territoire traduit la volonté du Gouvernement d'assurer un développement harmonieux du territoire national.

Située à 8 km à l'Est du fleuve Bagoé et de la frontière de la Côte d'Ivoire, la ville de Fourou connaît depuis quelques années un développement économique important à cause de ses activités agro-pastorales et à cause de la proximité de la mine d'or de Siam localisée à 11km au Nord-est.

Le statut de chef lieu de commune, et la présence de plusieurs services administratifs dont les bureaux du Sous Préfet, font de Fourou une destination privilégiée pour les populations des villages et communes environnantes, qui y arrivent pour la satisfaction de services liés à l'administration, à la santé et à l'éducation.

La foire de la ville qui a lieu chaque lundi est en outre d'une grande importance tant au niveau communal, régional, national qu'international.

La ville de Fourou et ses environs comportent une zone d'attente et de traversée du bétail en transhumance pour le Nord de la Côte d'Ivoire.

Compte tenu de ce qui précède, le développement de la ville doit donc être repensé pour l'adapter au nouveau contexte socioéconomique et culturel. C'est pourquoi, le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme dans son plan d'action pour 2007 a prévu l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Fourou.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthodologie utilisée comporte deux phases qui sont :

➤ **La phase préliminaire** qui a porté sur :

- une prise de contact avec les différents acteurs de Bamako, Sikasso, Kadiolo et Fourou afin de définir une forme de collaboration pour mieux réussir la mission ;
- une visite de terrain suite à la publication de la décision portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du SDU, qui a permis de prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières, de rechercher la documentation disponible et les différentes données se rapportant au site ;
- une visite guidée de la ville et l'établissement de la liste provisoire des participants à l'atelier ;
- les travaux de topographie pour l'établissement du fonds de plan de Fourou et environs.

➤ **Phase du séminaire - atelier** qui a porté sur l'organisation d'un séminaire atelier qui a regroupé pendant dix jours les services techniques régionaux et locaux, l'administration, la société civile, les élus locaux et le bureau d'études. Les travaux se sont déroulés en deux grandes étapes :

- Dans la première étape il a été dressé un état des lieux de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ainsi, les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville.
- Dans la seconde étape, à la lumière du diagnostic, il a été proposé les différentes solutions pour les aménagements, et la répartition des coûts entre les différents partenaires. Enfin les stratégies d'application du schéma ont été élaborées.

L'atelier a été organisé et animé par le bureau d'études « Agence URBADEx » sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU ont été également conviées (DRUH, DRACPN, IGM, DR PSIAP, DRDC).

3. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

➤ **Objectif Global :**

Le Schéma Directeur d'Urbanisme vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de ladite localité pour un horizon de vingt (20) ans. Le Schéma ainsi élaboré est, toutefois, révisable tous les cinq (05) ans, suivant les exigences du développement socio-économique de la localité.

➤ **Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme visent:

- une meilleure gestion de l'espace urbain ;
- une meilleure organisation des activités ;
- une meilleure répartition des équipements collectifs ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement.

PREMIERE PARTIE :

RAPPORT CONSTAT

I- PERIMETRE D'URBANISATION.

1.1- Présentation :

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Fourou est un polygone irrégulier qui délimite une superficie totale de 13,79 km². Les sommets du polygone sont les (05) cinq villages suivants : Lollè, Sinti, Galamakourou, Siama et Louguélé.

La ville de Fourou est située à 6° 8'54" de longitude Ouest et 10° 44' 40" de latitude Nord.

Les distances des sommets du polygone à Fourou, et leurs coordonnées géographiques sont indiquées dans le tableau N°1 ci-après.

Tableau n°1 : Coordonnées géographiques des sommets du polygone délimitant le périmètre d'urbanisation et les distances qui les séparent de Fourou

N°	Localités	Coordonnées géographiques		Distance de la localité par rapport à FOUROU
		Longitude	Latitude	
1	Lollè	6° 12' 17" Ouest	10° 45' 16" Nord	6,5 km
2	Sinti	6° 10' 39" Ouest	10° 41' 25" Nord	7 km
3	Galamankourou	6° 07' 59" Ouest	10° 40' 23" Nord	7 km
4	Siama	6° 04' 07" Ouest	10° 46' 05" Nord	8 km
5	Louguélé	6° 08' 80" Ouest	10° 07' 88" Nord	6 km

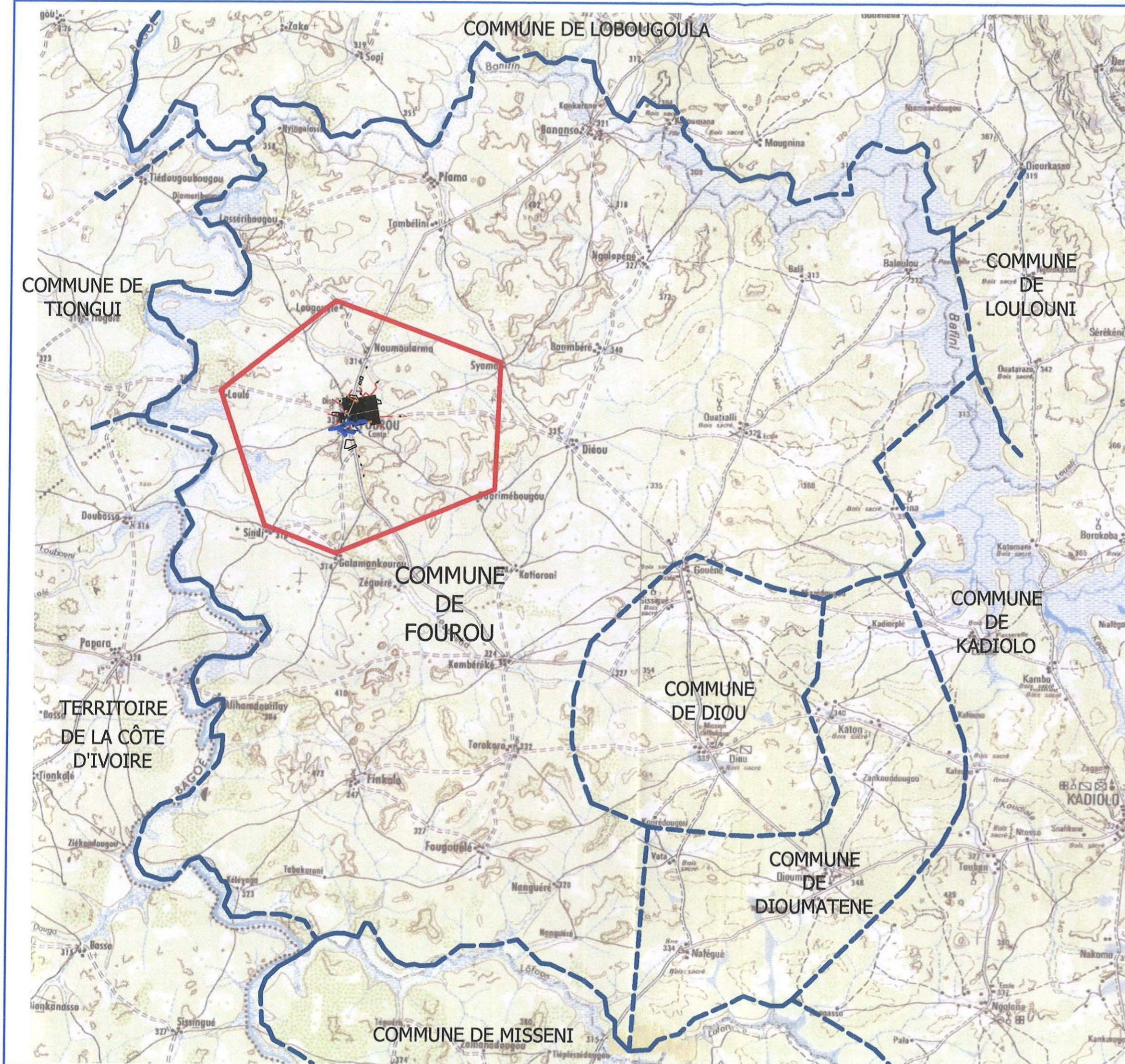
Le village de Noumoularma situé à 3km au Nord de Fourou se trouve dans le périmètre d'urbanisation

1.2- Raisons du choix :

La ville de Fourou et les villages inclus dans le périmètre d'urbanisation sont liés par des relations socioéconomiques et culturelles très fortes. En effet, la ville de Fourou dépend d'une part de son hinterland pour la satisfaction de ses besoins en denrées alimentaires, d'autre part, Fourou satisfait en partie aux besoins de ces villages en produits manufacturés, équipements agricoles et divers services.

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
CONSTAT
PERIMETRE D'URBANISATION

PLANCHE: 00
ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



LEGENDE

Ville de Fourou

Limite du périmètre d'urbanisation

Limite de la commune

II- HISTORIQUE DE LA VILLE.

Fourou serait créé au 19^{ème} siècle selon la tradition orale. Pendant le règne du premier roi de SIKASSO nommé Daoula Ba TRAORE, père de Mansa Daoula, une famille Minianka composée de Dagna KONE et son frère Brama, accompagnés de leurs familles, venant du village de Djitamina non loin de Koutiala arrivèrent à Sikasso. Le roi de Sikasso les fit conduire à Bananso où ils furent confiés à Massa Oulé. Après quelques temps, voyant que leurs étrangers ne parlaient pas la même langue qu'eux, Massa Oulé les conduisit à SIAMA, où ils furent confiés à Koulouwé par le chef de village de SIAMA. Koulouwé les installa à l'emplacement actuel du vieux village, où se trouve encore la toute première case appelée « *Toumougui* ».

Le nom Fourou serait l'abrégié du nom initial Kèrèfourou qui veut dire « *le fait de ne pas faire la guerre, bannir toute forme de guerre et querelle, et promouvoir la paix* ». Ce nom est une conséquence du départ de la famille de Dagnan KONE qui dû quitter Djitamina pour éviter un conflit entre villageois: Les habitants de Fourou restés pacifiques ont entretenus de bonnes relations avec les principautés et villages voisins.

En 1887, Fourou reçut la visite du Capitaine Binger, missionnaire français qui fit une description détaillée de tous les aspects de vie de l'époque (extrait du tome premier du livre intitulé « *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi* ».

De sa fondation à nos jours, Fourou vit régner plus de quarante (40) chefs de village dont les noms suivent :

Dagna KONE, Brama KONE, Zigueblome KONE, Wessouli KONE, Zôli KONE, TachèKONE, Sidogo KONE, Yassoumbéré KONE, Nongolo KONE, Zié KONE, Zanguènè KONE, Pinon KONE, Wassoumbere KONE, Saga KONE, Niôkoubié KONE, Fahnièrebié KONE, Yawa KONE, Wodio KONE, Fadié KONE, Kamelé KONE, Maabelé KONE, Fambe KONE, Namoigahn KONE, Nigôgolo KONE, Bedié KONE, Fandié KONE, Tiomitié KONE, Ngolo KONE, Kafodio OUATTARA, Farmezié KONE, Dowa KONE, Tiôubè KONE, Cheinrlogo KONE, Wachiè ZANGA KONE, Djiguiyazié KONE, Tiankassongon KONE, NanourougouLamine KONE, Tiona dit Amadou KONE, Wayirima dit Yacouba KONE et Bréhima KONE actuel chef de village.

A partir de 1898 l'administration coloniale occupa le royaume sénoufo du KénéDougou, et Fourou fut rattaché au canton de Kaboïla.

En 1960, Fourou fut érigé en chef lieu d'Arrondissement et le premier chef d'Arrondissement fut Amadou BENGALY. Depuis la décentralisation, Fourou est chef lieu de commune.

LISTE DES CHEFS D'ARRONDISSEMENT ET SOUS PREFETS DE FOUROU

N°	NOMS ET PRENOMS	PERIODE
1	Amadou COULIBALY	1960-1961
2	Naban KONE	1961-1967
3	Moriba KEITA	1967 -1969
4	Balla Lomana COULIBALY	1969-1970
5	Zanga BERTHE	1970- 1971
6	Ouédji DIALLO	1971-1973
7	Gaoussou COULIBALY	1973-1975
8	Boubacar Moussa SANGARE	1975-1978
9	Mamadou SISSOKO	1978-1980

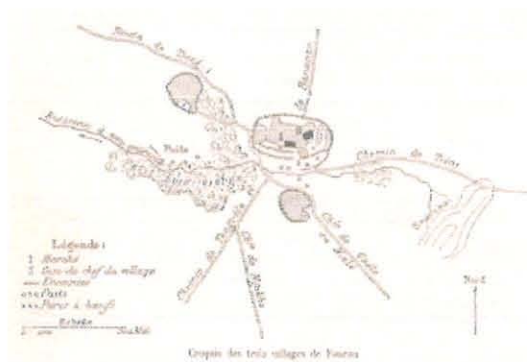
10	Bréma SEÏBA (intérimaire)	Février-Septembre 1980
11	Moussa Toumani DIALLO	1980-1981
12	Bakary Amadou BAGAYOGO	1981-1984
13	Sidi Sidali KABA (8 mois)	1984-1985
14	Mamadou MALLE	1985-1987
15	Baber Baba TOURE	1987-1989
16	Bécaye CAMARA	1989-1994
17	Alphady Moussdou ARBY	1994-2000
18	Adama COULIBALY (intérimaire)	Mai - Décembre 2000
19	Sidi Sékou MONZI	Depuis le 06 janvier 2001

Source : Sous-préfet de Fourou (11 juillet 2008)

NB : Dix neuf (19) Chef d'Arrondissement et Sous - Préfets se sont succédé à Fourou en quarante sept ans, de 1960 à 2007, soit en moyenne, pour les 47ans, un changement tous les 2,47 arrondi à 2,5 an.

LISTE DES MAIRES DE LA COMMUNE RURALE DE FOUROU

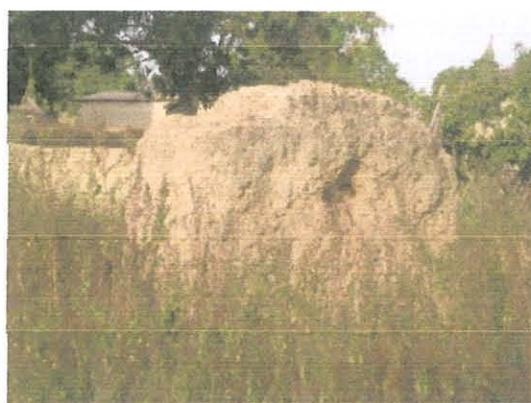
N°	NOMS ET PRENOMS	PERIODE
1	Adama KONE	1999-2004
2	Ousmane OUATTARA	Depuis le 15 Juillet 2004



Croquis des trois villages de Fourou en 1887



Un carrefour de Fourou en 1887



Ruines du Tata (Ancienne fortification) de Fourou en 2007

III- EVOLUTION – OCCUPATION - ANALYSE DU SITE

3.1- Evolution du site :

Malgré les attaques et guerres de razzias qu'a connu la fin du XIX^{ème} siècle, Fourou est resté sur son site initial, de sa fondation à nos jours.

3.1-1. Période précoloniale :

Fourou s'est agrandi successivement à partir de sa toute première installation sans s'être jamais déplacé jusqu'à nos jours. La superficie du site précoloniale est estimée à environ : 27 hectares. Le Capitaine Binger fut la description suivante de Fourou : « La ville de Fourou, distante du Bagoé de deux petites heures de marche, est composée de trois villages, dont un très gros et deux plus petits.

La densité de la population de ces trois villages est considérable; les cases sont bondées d'habitants. Comme à Kourala, les rues sont très étroites. A tous les carrefours, il y a des abris couverts où se rassemblent les oisifs pendant les chaudes de la journée et jusque dans la soirée. La population totale de ces trois villages s'élève à 5000 habitants au moins.

Les deux petits villages sont simplement entourés d'un tata ordinaire ; quant au village principal, son système de défense est plus compliqué ; tous les groupes de cases sont fortifiés. En différents endroits il y a deux ou trois murs d'enceinte ; vers le sud on a ménagé deux secteurs fermés par une large coupure qui permet aux assiégés de se mettre rapidement à l'abri en s'écoulant sur chaque flanc de la coupure après une sortie malheureuse.

Le petit bois traversé par un ruisseau, met le village absolument à l'abri d'une attaque par l'Ouest ; jamais l'assaillant n'oserait s'aventurer dans cette petite forêt vierge, d'abord parce qu'il est extrêmement difficile d'y circuler, ensuite parce que les gens de Fourou ne néglige pas d'y tenir constamment des hommes armés. »

3.1-2. Période coloniale :

Jusqu'à la période coloniale Fourou était composé de dix (10) quartiers : Sidogona, Timongona, Tachèla, Yawala, Bidiala, Tiogozangana, Togoyogola, Toubamina, Kétiana, Sagahna. Ces quartiers constituent le vieux village auquel il faut ajouter Fakogo et Kafonon.

A l'exception du site de l'école et du dispensaire (actuelle maternité), Fourou n'a connu aucune implantation de nouveaux quartiers entre 1898 et 1960.

3.1-3. Période Post- coloniale :

A la suppression des cantons et à la création des arrondissements, Fourou a été érigé en chef lieu d'arrondissement puis, avec la décentralisation, en chef lieu de la Commune rurale du même nom ; et progressivement doté de services techniques et administratifs. La superficie totale des extensions successives réalisées depuis 1980 à nos jours est de 242 ha. Ce sont :

- la cité ouvrière des travailleurs de la mine d'or de Siana,
- Lafiala au Nord et à l'Est de la colline de la radio Dagna,
- Tengrela – King, Extension Nord-Ouest de la ville où sont installés des ressortissants de la ville de Tengrela une Sous - Préfecture de la Côte d'Ivoire,
- Tchiahha constituant les extensions les plus récentes.

3.2- Occupation du site :

3.2-1. Zones d'Habitat :

Les zones d'habitat sont constituées par le noyau ancien et les extensions successives réalisées pendant la période allant de 1960 à nos jours

Forme du tissu : Deux principales formes de tissus urbains sont observables à Fourou

- **Un premier tissu urbain:** Etait, jusqu'en 1998, constitué de trame organique sur lequel une opération de restructuration, a superposé une trame orthogonale avant les extensions successives. Cette trame correspond au noyau ancien. De larges rues délimitent des îlots où se trouvent encore des tronçons de ruelles très étroites remarquables dans tous les villages de la commune
- **Un deuxième tissu urbain :** de trame orthogonale en damier avec des rues droites tracé à travers des champs et correspondant aux extensions successives jouxtant le vieux village.

Typologie de l'Habitat :

L'habitat à Fourou est de type urbain. On y rencontre trois types d'habitations qui sont :

- **L'habitation traditionnelle:**

Ce type d'habitation se retrouve sur le site du noyau ancien et se caractérise par la construction de bâtiments autour d'une cour centrale polyvalente et multifonctionnelle (espaces d'accueil, de séjour et de loisirs). Dans cette cour se trouvent aussi des greniers à céréales et produits vivriers divers abritant parfois des chèvres, des poules ou des pintades, et des fours à noix de karité.

Le point d'alimentation en eau, la cuisine et les toilettes sont dans la plupart des cas communs à l'ensemble des ménages habitant sur la parcelle.

Les constructions sont en banco avec terrasse en terre battue, en couverture tôle ou en chaume, sur structure en bois et crépissage en banco ou en semi - dur (enduit au mortier composé de ciment, de sable et de banco).

- **L'habitation moderne :**

Ce type d'habitation se retrouve dans les extensions récentes telles que la cité ouvrière des travailleurs de la mine d'or de Siam et se caractérise par des rues droites tracées avant l'implantation des habitations et par la construction d'un bâtiment principal et de ses annexes (cuisines, magasin, et toilette). Les constructions sont en banco ou en briques de ciment avec toiture en tôles avec/ou sans plafond, le tout sur structure en bois. Le crépissage peut être en banco, en semi - dur ou en enduit au mortier de ciment.

- **L'habitation semi - moderne:**

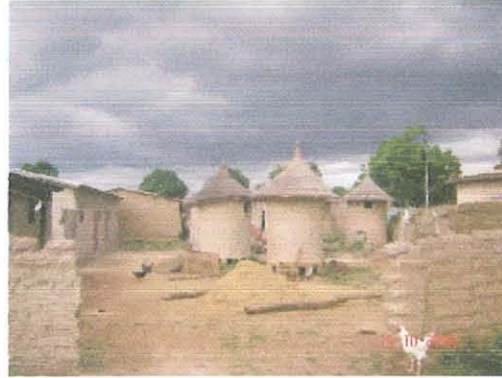
Ce type d'habitation se retrouve dans des zones situées entre le noyau ancien et les différentes zones d'extensions récentes telles que la cité ouvrière des travailleurs de la mine d'or de Siam, est disséminé aussi à travers la ville et se caractérise par des rues droites tracées avant l'implantation des habitations et par plusieurs petits bâtiments et annexes (cuisines, magasin, et toilette). Les habitations sont constituées de constructions que l'on retrouve dans l'habitat traditionnel et moderne. L'implantation des constructions dans les parcelles est plus une sorte de compromis entre traditionnel et moderne.

Taille des parcelles : Dans le noyau ancien les parcelles sont de forme carrée suite à la restructuration et ont une taille moyenne de 900m² (30m x 30m) où cohabitent plusieurs ménages. Dans les zones d'extensions récentes, les parcelles sont de forme rectangulaire ou carrée et ont une superficie d'au moins 900m².

Habitations traditionnelles



1



2



3



4



5



6



7

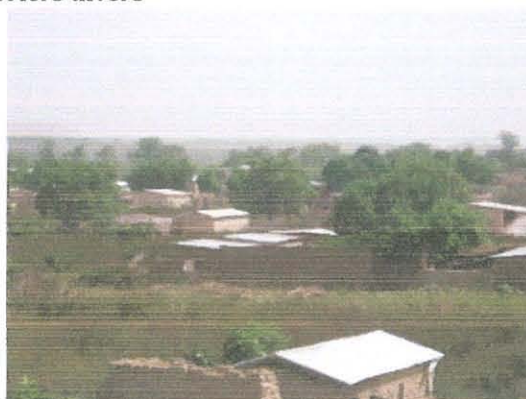


8

Photos 1 à 9 : Bâtiments autour d'une cour centrale polyvalente et multifonctionnelle où cour se trouvent aussi des greniers à céréales et produits vivriers divers



9



10



11

12

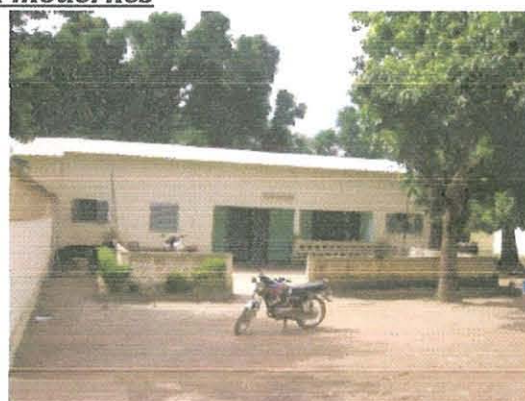


Photos 10 à 12 : Habitations constituées de constructions que l'on retrouve dans l'habitat traditionnel et moderne

Habitations semi modernes



14



15

Photos 14 à 15 : Habitats modernes : construction d'un bâtiment principal et de ses annexes, ayant peu ou pas de greniers.

3.2-2. Zones d'Activités :

- Zone administrative :

Créée pendant la période coloniale, elle regroupait initialement le campement, le dispensaire et la mission catholique. Elle s'étend du bois sacré au Sud à la CMDT au Nord, à l'Ouest du village sur une superficie de 8 ha 28a. Elle abrite les bureaux et le logement du Sous-préfet (sur l'ancien site de la mission catholique), la maternité (sur

l'ancien site du campement, et du dispensaire), le poste vétérinaire, la Mairie et le cantonnement forestier.

- **Centre commercial:**

Il est limité au Nord par les habitations et la CMDT, au Sud par le dispensaire et la Mairie, à l'Est par la route de Noumlarma et les habitations et à l'Ouest par l'hôtel-restaurant « Le balafon », le cantonnement forestier, le poste vétérinaire et le parc de vaccination. Sa superficie est de 4 ha 45a. Il reçoit, tous les lundis, la foire hebdomadaire.

- **Zone maraîchère :**

Les différents périmètres maraîchers dans la ville de Fourou sont situés le long des cours d'eau (Lougoufoi, Bouyoni, Kelékeli, Foipièn). Ils totalisent une superficie de 28ha 98a

- **Zone de cultures :**

Tout autour de Fourou se trouve la zone de cultures sèches qui s'étend des limites de la ville sur un rayon de 1 à 8 km selon la direction.

La riziculture et toutes les cultures exigeantes en eau sont pratiquées dans les basfonds tels que la plaine d'Ouliè et au bord des marigots.

- **Zone de Pâturages :**

La zone de pâturages est située à environ 6 km à l'Ouest du village dans la plaine de Ouliè et sur toutes les zones de cultures sèches mises en jachère.

3.2-3. Armature verte:

Il existe quelques vergers et plantations et des espaces boisés. Ce sont :

- le verger de Kalifa KONE d'une superficie de 0,444 ha ;
- le verger de Zoumana SOGODOGO d'une superficie de 4ha
- le verger de Fatogoma KONE dit Kôkô d'une superficie de 2ha50a
- le verger de Amadou KONE d'une superficie de 2 ha 6a ;
- le verger de Moussa TRAORE d'une superficie 1 ha 74a.
- le bosquet villageois d'Eucalyptus au Sud du terrain de sport de l'école d'une superficie de 2ha ;
- la plantation d'Amadou KONE sur la route de Noumlarma d'une superficie de 1ha 15a ;
- le verger de Kariba SOUNTOURA dit Tièba au Nord Est du vieux village d'une superficie de 1 ha 12a ;
- Plantation d'Eucalyptus à l'Est de la citée d'une superficie de 4 ha 40a ;
- Bois sacré d'une superficie de 6 ha 70, « Kathiyi » ;
- Colline sacrée «Kurukubvou» située à l'Ouest de la ville sur la route Lollè d'une superficie de 6ha 44a.

3.3- Analyse du site :

3.3-1. Aspects physiques :

- **Relief :**

La commune de Fourou a un relief constitué de collines, et de plaines. Les principales collines dans le périmètre d'Urbanisation sont: Tiokobvou, (colline de calcaire) « Kurukubvou », « Fayibvou, » (colline des cimetières), Chinwabvou (colline sur la route de Sinti). Les principales plaines sont : Ouliè et Gouéné.

- Climat :

Le climat est de type Soudanien. Il se caractérise par une saison pluvieuse qui va de Mai à Octobre et une saison sèche qui va de Novembre à Avril.

Les températures moyennes minimales observées de 2000 à 2007 sont indiquées dans le tableau N° 2 ci-après

Tableau n°2 : Températures moyennes minimales en °C pour la période de 2000 à 2007

Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	MOY
2000	20,2	17,3	22,8	25,9	23,8	22,3	21,6	21,2	21,3	21,8	19,3	16,5	21,2
2001	16,4	18,6	23,3	25,3	24,5	23,3	22,2	22,1	21,3	22,3	19,9	17,6	21,4
2002	18,1	19,4	25,2	25,6	25,9	22,6	22,0	21,7	21,6	22,2	20,2	17,7	21,9
2003	17,9	22,4	24,1	25,8	25,4	22,6	22,0	21,6	21,3	22,2	20,7	16,8	21,9
2004	17,7	20,9	23,2	24,8	24,2	23,1	21,9	21,6	21,5	22,5	20,5	20,0	21,8
2005	18,3	23,8	25,9	25,9	24,2	23,1	22,0	21,5	21,7	22,0	20,2	18,0	22,2
2006	18,0	21,2	24,6	26,0	24,1	22,7	22,2	21,6	21,3	22,1	18,1	16,0	21,5
2007	16,6	20,8	23,6	25,4	25,1	22,4	22,1	21,3	-	-	-	-	22,6
MOY	17,9	20,8	24,1	25,6	24,7	22,8	22,0	21,6	21,4	22,2	19,8	17,5	21,7

Source : Service Météorologique de Sikasso

Tableau n°3 : Températures moyennes maximales en °C pour la période 2000 à 2007

Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	MOY
2000	33,6	33,6	37,1	37,5	34,9	32,0	30,0	29,7	30,8	32,9	34,5	32,8	33,3
2001	33,3	34,5	37,6	37,4	35,8	32,8	30,5	29,8	30,9	33,7	34,4	34,1	33,7
2002	32,2	35,4	38,0	36,9	37,1	32,8	30,9	30,4	31,4	33,5	35,2	33,4	33,9
2003	32,9	37,2	37,9	38,0	36,4	32,0	30,3	29,2	30,4	33,8	34,5	32,9	33,8
2004	33,3	35,5	36,7	35,5	35,0	33,6	30,2	30,3	31,3	34,2	34,6	34,8	33,8
2005	31,9	36,2	38,0	37,8	34,7	32,2	30,4	29,6	31,2	33,6	35,3	34,2	33,8
2006	33,3	35,9	38,0	37,3	34,7	32,5	31,6	30,0	31,0	33,1	34,2	32,0	33,6
2007	32,2	34,2	37,8	37,1	36,6	32,7	30,5	31,1	-	-	-	-	34,8
MOY	32,8	35,3	37,6	37,2	35,7	32,6	30,6	30,0	31,0	33,5	34,7	33,5	33,7

Source : Service Météorologique de Sikasso

La pluviométrie moyenne observée de 2000 à 2007 est indiquée dans le tableau n° 4 ci-après.

Tableau n° 4: Pluviométrie moyenne en mm pour la période 2000 à 2007

Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAL
2000	12.9	0.0	0.8	66.6	130.3	138.5	178.5	344.9	137.2	57.4	25.1	0.0	1092.2
2001	0.0	0.0	3.5	51.0	49.3	182.8	272.7	252.9	203.9	89.8	0.2	0.0	1106.1
2002	2.8	0.0	0.0	72.3	30.4	123.9	205.7	140.6	197.7	74.4	0.0	0.0	847.8
2003	0.0	1.0	1.6	53.2	61.3	260.6	201.6	345.8	215.6	83.1	17.9	0.0	1241.7
2004	0.0	35.8	32.3	62.4	108.2	83.9	324.0	318.8	277.7	32.0	24.1	0.0	1299.2
2005	0.0	0.0	11.2	54.5	103.9	149.1	209.9	303.3	196.6	49.7	0.0	0.0	1078.2
2006	0.0	-	7.7	90.2	142.0	144.0	99.0	272.3	216.6	171.3	0.0	0.0	1143.1*
2007	0.0	-	0.0	98.5	52.9	-	283.3	-	-	-	-	-	434.7
MOY	2.0	6.1	7.1	68.6	84.8	154.7	221.8	282.7	206.5	79.7	9.6	0.0	1110.9

Source : Service Météorologique de Sikasso Poste de Fourou

De 2000 à 2007 la pluviométrie moyenne annuelle a varié de 847,80 à 1143,1mm.

Les deux types de vent qui soufflent à Fourou sont :

- l'Harmattan, vent chaud et sec, qui souffle pendant la saison sèche du Nord Est au Sud Ouest.
- la Mousson, vent humide, qui souffle pendant la période des pluies du Sud Ouest au Nord Est.

Au cours de l'année la vitesse moyenne du vent varie d'un mois à l'autre. Elle est plus forte en Mai où elle a atteint 2,4 m/s en 2001 et plus faible en septembre.

Les vitesses moyennes du vent pour la période allant de 2000 à 2007 sont indiquées dans le tableau n°5 ci-après.

Tableau n° 5 : Vitesse moyenne du vent en mètre / seconde pour la période allant de 2000 à 2007

Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	MOY
2000	1,6	2,0	1,6	2,1	2,1	1,8	1,7	1,2	1,4	1,1	1,2	1,1	1,6
2001	1,4	2,0	1,7	2,0	2,4	1,9	1,7	1,3	1,2	1,1	1,0	1,1	1,6
2002	1,6	1,6	1,5	1,5	2,0	1,8	1,5	1,4	1,2	1,0	1,1	1,6	1,5
2003	1,6	1,4	1,5	1,9	1,9	1,6	1,4	1,1	1,0	1,1	1,0	1,5	1,4
2004	1,6	1,4	1,6	1,8	2,1	1,8	1,3	1,4	1,0	1,2	1,1	1,3	1,5
2005	1,9	1,8	1,5	1,7	2,0	1,5	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4
2006	1,7	2,2	1,8	1,9	1,9	1,5	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	1,5	1,5
2007	1,7	1,9	1,6	1,9	1,6	1,6	1,1	1,2	1,1	-	-	-	-
MOY	1,6	1,8	1,6	1,9	2,0	1,7	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1	1,3	1,5

Source : Service Météorologique de Sikasso

- Hydrographie :

Le réseau hydrographique comprend : les fleuves Bagoé et Banifing, les marigots : louwah, Fariyi ou Loulou ou marigot de Noumlarma, Loppièni (affluent du fleuve), Louwoihi, Lapien-Kèlikèli, le marigot de Sinti, le marigot de Katiorni, le marigot de Watiali, le marigot de Gouéné, et le marigot de Piama.

On y trouve aussi deux (02) mares, Oulié, et Korokoro, Gali.

La crue des fleuves commence généralement au mois de juin et atteint son maximum aux mois d'Août et Septembre.

Tableau n°6 : Relevée d'échelle, en cm, de crue du fleuve Bagoé à Fourou (Lollé).

Année	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	sept	Oct	Nov	Déc
2000	108	68	54	36	27	43	113	592	633	546	312	134
2001	84	57	42	39	39	41	93	353	552	465	187	104
2002	76	63	44	32	58	148	208	360	486	517	255	122
2003	77	56	39	37	81	98	350	668	1059	800	270	141
2004	88	61	50	89	86	61	93	304	453	340	171	103
2005	103	55			74	74	152	297	408	405	189	
2006	72	56	50	47						729	409	

Source : Direction Nationale de l'Hydraulique Bamako Station : 1271601202 = Fourou Bagoé Capteur mensuel ; Cotes mensuelles

- Sous-sol, Sols - Végétation :

Selon les données de la SONAREM, la carte géologique permet de placer Fourou dans la formation Géologique de Sikasso.

- Le sous- sol contient du calcaire, du fer, et de l'or ;
- Le sol est généralement de type argileux, latéritique et on trouve du grès par endroit.
- La végétation est de type savane boisée avec des forêts de galerie.

Le tableau n° 7 ci-après donne la liste des espèces florales à Fourou

Tableau n° 7 : Principales espèces florales à Fourou

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom Bamanan
1	Combretum micrathum		N'golobé
2	Guiera Sénégalensis	-	N'goundié
3	Combretum ghasalense	-	Tiankara/Samabali
4	Pterocarpus erinaceus	Vène	Guenou
5	Acacia seyal	-	Sadiè
6	Vitellaria paradoxa	Karité	Si
7	Ficus spp	Figuier	N'Toro
8	Piliostigma spp	-	Niama
9	Adansonia digitata	Baobab	Sira
10	Bombai costatum	Kapokier	Bum-bum
11	Zyziphus mauritiaca	Jujubier	N'tomono
12	Diospiros mespiliformis	Ebenier	Sunsun
13	Parkia biglobosa	Néré	Nèrè
14	Nandorpha senegalensis	-	Zaban
15	Tamarindus indica	Tamarinier	Ntomi
16	Detatium microcarpa	-	N'tabakoumba
17	Khaya senegalensis	Caïlcédrat	Jala

3.3-2. Contraintes :

- Contraintes physiques :

Il n'existe pas de contraintes physiques à l'extension de la ville, les fleuves Bagoé et Banifing étant très loin.

- Contraintes juridiques :

Dans la ville de Fourou il existe deux titres fonciers qui sont :

- le TF N° 8 appartenant à la CMDT et localisé au Nord du Marché
- le TF N° 66 au nom de la société de téléphone mobile Orange - Mali, situé sur la colline dite de Noumoularma

- Contraintes culturelles :

Il existe à Fourou quelques sites historiques dont certains sont sacrés. Ce sont : Nabvouvogui, Toumougui (première case du village), Tachèchighbahni, Yawachighbahni, Fampégbahni, Kétianwaragui, Kouloufègbahni Tiègui, Tiédjigui, Tidiguichikoutnonbouahni, Kotio, Nameri, Tioudiougahni, Toubamighbahni, Sagayighbahni, Bidiorichighbahni, Noutiougahni, Tianyogochighbahni.

3.3-3. Problématique foncière :

Traditionnellement les terres sont gérées par les propriétaires coutumiers.

Les terres y compris les mares et les étangs sont prêtées par les propriétaires fonciers coutumiers à ceux qui souhaitent les exploiter pour les activités à caractère rural telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche. A cet effet il y est formellement interdit d'y planter des arbres fruitiers ou d'y construire des maisons. Les terres ne peuvent être vendues et les conflits fonciers sont fréquents.

Avec l'apparition des cultures de rente la tendance est à la plantation d'arbres fruitiers tels que : manguiers, agrumes, annacardium (pomme de cajou).

IV- DEMOGRAPHIE

4.1- Composition de la population :

Les principales ethnies sont : les Senoufo, les Samogo, les Peuls et les Sarakolés.

Les principales langues de communication sont le Senoufo et le Bamanan.

Les religions pratiquées sont l'Islam, le Christianisme et l'Animisme.

4.2- Structure de la population :

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, la ville de Fourou comptait 6364 habitants dont 3467 hommes et 2897 femmes, soit respectivement 54,48 % et 45,52 %.

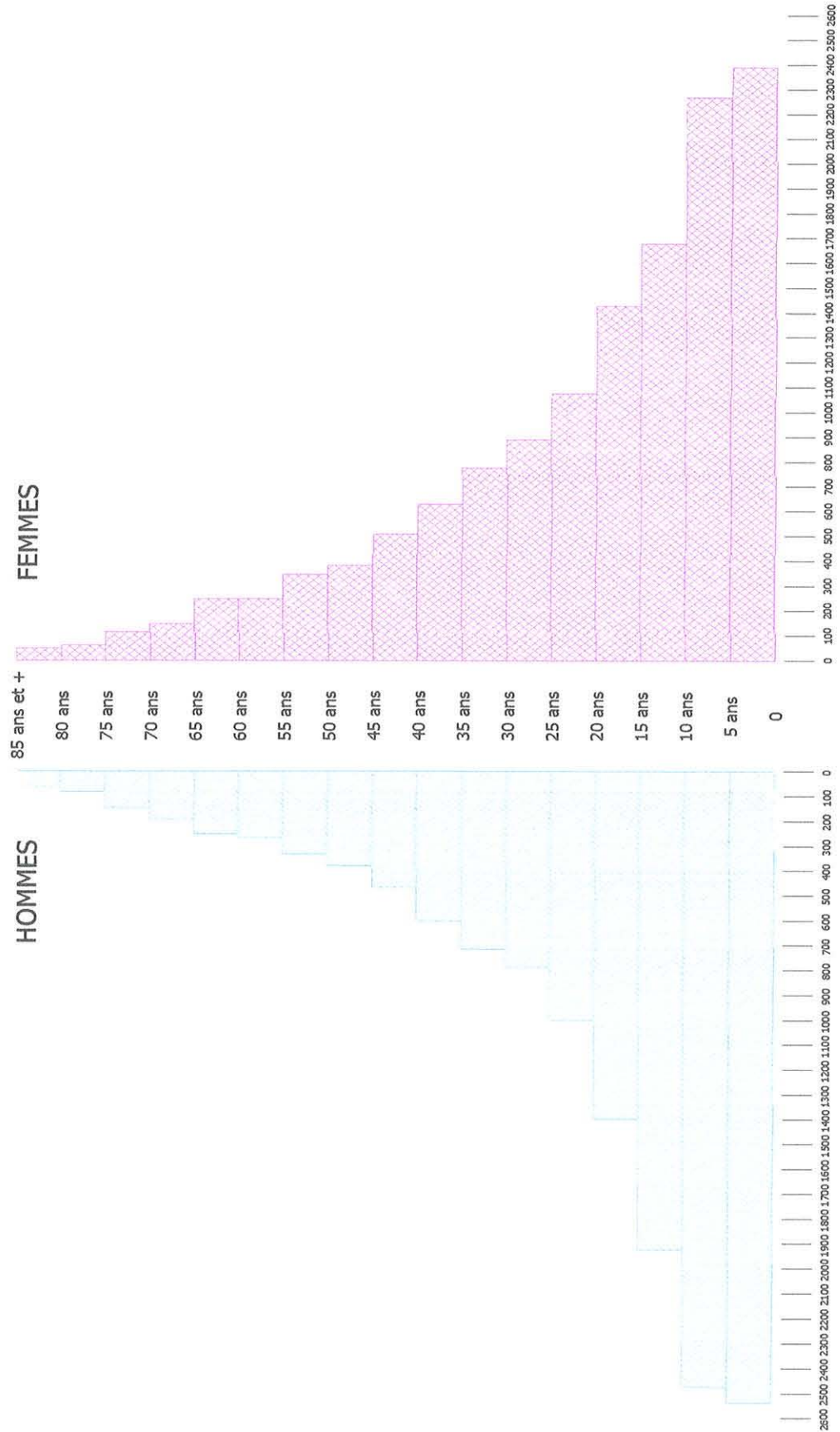
Le tableau n° 9 ci-après donne la structure de la population

Tableau n° 8 : Répartition de la population par tranches d'âges et par sexe pour la Commune Rurale de Fourou

Tranche d'âge	Sexe			%
	Masculin	Féminin	Totaux	
0 - 4	1888	1914	3802	17,86
5 - 9	1955	1773	3728	17,51
10 - 14	1414	1311	2725	12,80
15 - 19	1024	1157	2181	10,24
20 - 24	719	877	1596	7,50
25 - 29	727	795	1522	7,15
30 - 34	706	585	1291	6,06
35 - 39	558	458	1016	4,77
40 - 44	352	412	764	3,59
45 - 49	290	265	555	2,61
50 - 54	258	278	536	2,52
55 - 59	207	178	385	1,81
60 - 64	221	180	401	1,88
65 - 69	178	114	292	1,37
70 - 74	105	90	195	0,92
75 - 79	61	39	100	0,47
8 et +	134	66	200	0,94
TOTAL	10797	10492	21289	100

Source : DRPSIAP Sikasso

PYRAMIDE DES AGES



4.3- Mouvements migratoires :

- **Emigration :**

Les populations de Fourou émigrent vers Sikasso, Bamako, et d'autres villes du Mali et vers la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée, le Ghana.

- **Immigration :**

Il est observé l'arrivée des populations venant de différentes régions du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger, du Nigeria, de la Mauritanie, du Ghana, du Sénégal etc. Ce phénomène est dû à la reprise des travaux d'exploitation des mines d'or de Siama.

4.4- Taux d'accroissement et projection de la Population :

Selon le RGPH de 1987, la population de la ville de Fourou était de 4453 habitants. Elle est passée à 6364 habitants en 1998 soit un taux d'accroissement annuel de 3,3 %.

Avec le taux d'accroissement annuel de 3,3 %, la population qui était de 6364 habitants en 1998 atteint 8029 habitants en 2007 et sera de 10 545 habitants en 2017 et 13 719 habitants en 2027.

Le tableau n° 9 ci-après donne la projection de la population de Fourou de 1998 à 2027.

Tableau n° 9 : Projection de la population de Fourou

Année	1998	2007	2017	2027
Population	6364	8029	10 545	13 719

Source: DRPSIAP Sikasso

V- ECONOMIE

L'activité économique de Fourou est dominée par le secteur primaire

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

5.1.1. Agriculture

- **Céréaliculture :**

La culture de céréales est la principale activité agricole, pratiquée par la majeure partie de la population. Les superficies cultivées sont généralement supérieures à 1 ha par exploitant et atteignent parfois 20 ha, voire plus.

Les informations sur les productions céréalières des quatre dernières années sont indiquées dans le tableau n° 10 ci-après :

Tableau n°10 : Production céréalière

N°	Spécifications	2004-2005				2005-2006				2006-2007			
		Expl. (u)	Sup. (ha)	Rend. Kg/ha	Product. (tonne)	Expl. (u)	Sup. (ha)	Rdt Kg/ha	Product. (tonne)	Expl. (u)	Sup. (ha)	Rdt Kg/ha	Product. (tonne)
1	Mais	1 505	3 909	1 748	6 833	1 608	3 999	2 297	9 186	1 506	3 518	1 782	6 269
2	Sorgho	823	993	818	812	953	1 171	855	1 001	974	1 378	893	1 230
3	Mil	1 087	1 030	741	763	1 148	1 231	808	995	1 177	1 174	792	930
4	Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	367	1 942	713
5	Fonio	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	600	12

Source: Secteur Agriculture- Kadiolo

NB: * Les données relatives aux Riz et Fonio ne sont pas disponibles pour les campagnes 2004-2005 et 2005-2006.

* La première colonne représente le nombre d'exploitations pour chaque campagne agricole (Expl.)

- Cultures de rente :

Le coton constitue la principale culture de rente. Le tableau ci-dessous indique la production de culture de rente. Les données sur les cultures de rente sont indiquées dans le tableau n° 11 ci-après :

Tableau n°11 : Données sur les cultures de rente durant la période 2004 - 2007

N°	Spéculations	2004-2005				2005-2006				2006-2007			
		Expl. (u)	Sup. (ha)	Rdmt. Kg/ha	Product. (tonne)	Expl. (u)	Sup. (ha)	Rdmt. Kg/ha	Product. (tonne)	Expl. (u)	Sup. (ha)	Rdmt. Kg/ha	Product. (tonne)
1	Coton	1 427	2 643	992	2 622	1 454	2 881	1 104	3 180	1 411	2 141	1 070	2 292
2	Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 563	800	1 250
3	Wandzou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	600	12
4	Niébé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	360	536	193
5	Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	1 200	180
6	Soja	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	600	3
7	Igname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42	15 000	630
8	Tournesol	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	1 000	1,5

Source: Zone de Production Agricole (ZPA) – CMDT Kadiolo

NB: - Les données concernant les autres cultures de rente n'existent pas avant la campagne 2006-2007

- La première colonne représente le nombre d'exploitations pour chaque campagne agricole (Expl.)

- Maraîchage :

Le maraîchage est essentiellement pratiqué par les femmes. Les périmètres maraîchers se situent au bord des cours d'eau, dans des bas-fonds et autour des puits. Leurs superficies sont de petites tailles (moins de 0,10 ha).

La filière est en train de s'organiser avec la mise en place des associations, grâce à l'appui des ONG et des programmes tel que le Programme d'Appui aux Communautés Rurales (PACR).

Les spéculations cultivées sont : la tomate, le gombo, le concombre, l'échalote, la laitue, le chou, le piment, l'aubergine etc. Aucune donnée statistique n'est disponible sur les productions.

- Arboriculture :

L'activité de plantation d'arbres fruitiers jadis marginale, suscite de plus en plus d'engouement avec l'anacardier qui constitue de loin l'arbre le plus planté.

On y rencontre aussi des manguiers, des papayers, et quelques agrumes (orangers, citronniers).

Des associations sont créées dans le but d'organiser et de développer la filière.

Les informations relatives à la production d'arbres fruitiers sont indiquées dans le tableau n° 12 ci-après :

Tableau n°12: Production arboricole

N°	Spéculation	2007-2008				2006-2007			
		Superficies existantes	Superficies Productives	Rdmt. (kg/ha)	Productio n (tonne)	Superficies existantes	Superficies productives	Rdmt (kg/ha)	Production (tonne)
1	Anacardier	545	515	1000	515	534	507	1000	507
2	Manguier	656	625	25 000	15 625	634	622	25 000	15 550
3	Bananier	5	3	30 000	90	2	1	30 000	30
4	Goyavier	10	10	5 000	50	10	10	5 000	50
5	Papayer	5	5	20 000	100	4	4	20 000	80
6	Oranger	10	9	15 000	135	10	9	15 000	135
7	Citronnier	2	1	15 000	15	2	1	15 000	15

Source: Secteur d'Agriculture de Kadiolo

NB: Les données relatives aux campagnes antérieures ne sont pas disponibles.

Il existe également des plantations forestières. Les essences plantées sont essentiellement constituées d'eucalyptus. Les superficies vont de 0,5 à 5 ha. Des bosquets villageois composés de mélina et d'eucalyptus sont entretenus.

5.1.2. Élevage :

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, et d'asins. Les effectifs du cheptel en 2006 sont indiqués dans le tableau n° 13 ci-après :

Tableau n° 13: Effectifs du cheptel en 2006 dans la commune de Fourou

N°	Espèces	Effectifs
1	Bovins	22 060
2	Ovins	6 552
3	Caprins	4 653
4	Asins	610
5	Volailles	1 006 771

Source: Unité d'Appui aux Productions et Industries Animales (UAPIA) – Fourou

Il existe un embryon d'élevage de porcins qui n'a pas encore fait l'objet d'enquête spécifique de la part de l'UAPIA.

L'élevage est extensif. Celui des volailles est de type traditionnel. La tentative d'introduction de l'aviculture moderne a été arrêtée sur recommandation des autorités et des services techniques concernés – suite à l'annonce de la menace de la grippe aviaire en 2006.

La filière de production de lait n'est pas organisée. C'est pourquoi elle ne fait l'objet d'aucune estimation statistique.

La filière des peaux et cuirs est en train de s'organiser avec le concours de l'association des bouchers.

Les informations relatives à la production de viande, de cuirs et de peaux sont indiquées dans le tableau n° 14 ci- après :

Tableau n° 14: Production de viande, de cuir et de peaux.

N°	Désignation	2005			2006			2007		
		Poids viande (kg)	Nbre de Têtes/ cuir ou peaux	Poids cuir ou peaux (kg)	Poids viande (kg)	Nbre de Tête/cuir ou peaux	Poids cuir ou peaux (kg)	Poids viande (kg)	Nbr de Tête/cuir ou peaux	Poids cuir ou peaux (kg)
1	Bovins	35 846	577	2 885,0	46 204	308	1 540	45 776	605	3 025,0
2	Ovins/ caprins	17 660	1 331	665,5	11 676	1 272	636	38 653	2 207	1 103,5

Source: UAPIA – Fourou

5.1.3. Pêche

La pêche est pratiquée en toute saison par les bozos professionnels dans le *bagoé*, le *banifing*, les mares et les marigots, et en période de crue par les pêcheurs locaux. Par ailleurs il existe un seul pisciculteur dont les installations sont situées dans le lit d'un marigot à Finkolo.

Les espèces de poisson régulièrement pêchées dans les cours d'eaux de Fourou sont : les silures, les capitaines, les poissons électriques, les poissons chiens, les sardines, les carpes.

Les données relatives aux quantités pêchées ne sont pas disponibles.

5.1.4. Ressources forestières

- Flore :

La ville de Fourou se situant dans la zone humide, le couvert végétal est particulièrement abondant

La forêt fournit des essences variées utilisées comme bois de chauffe, bois d'œuvre, ou bois de service. Elle fournit également de la matière pour la pharmacopée traditionnelle, et des produits de cueillettes comme le karité (*Vitellaria paradoxa*) ; le néré (*Parkia biglobosa*) ; le zaban (*Nandolphia senegalensis*) ; le tamarin (*Tamarindus indica*) ; le *N'tabakoumba*

- Faune :

La faune naguère prospère ne renferme aujourd'hui que quelques petites antilopes, des singes, des phacochères, des reptiles (varans, serpents), des rongeurs (rats, lièvres) et des perdrix. Il existe une association de chasseurs qui veille également sur la protection de la nature de concert avec les services techniques tel que l'Antenne de la Conservation de la Nature.

L'apiculture pratiquée par quelques personnes, reste traditionnelle. Le miel récolté est consommé sur place ou écoulé sur le marché local à l'occasion des foires hebdomadaires.

5.1.5. Atouts et faiblesses du secteur primaire

Les atouts du secteur primaire sont :

- la disponibilité de la terre arable ;
- l'existence de débouchés ;
- une pluviométrie satisfaisante ;
- la disponibilité d'eau de surface ;

- la disponibilité de pâturage ;
- la présence des services de techniques et d'appui.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- la problématique foncière ;
- l'érosion des sols provoquée par des pluies abondantes ;
- le coût élevé des intrants chimiques ;
- le manque de renouvellement des semences ;
- la faible mise en valeur de la fumure organique ;
- l'insuffisance et le non respect des passages d'animaux ;
- l'insuffisance de formation des producteurs.

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. Artisanat

Il est peu développé.

Les artisans des corps de métiers existants sont regroupés dans des associations dont certaines sont affiliées à la Chambre des Métiers. Les effectifs des artisans par corps de métiers sont indiqués dans le tableau n° 15 ci-après :

Tableau n°15 : Effectifs des artisans par corps de métiers

N°	Corps de métiers	Nombre
1	Bijoutiers	3
2	Bouchers	20
3	Boulangers	6
4	Cordonniers	1
5	Forgerons	3
6	Maçons	20
7	Menuisiers (bois)	10
8	Menuisiers (métallique)	7
9	Réparateurs (moto)	16
10	Tailleurs	20
11	Thérapeutes traditionnels	10
Total		116

Source : Chambre de Métiers et l'ONG ACOD.

5.2.2. Industrie

L'exploitation industrielle de la mine d'or de Siam constitue la seule activité industrielle de la ville de Fourou. Plus d'un millier d'emplois directs ou indirects sont attendus à Siam pour la relance des activités de la mine.

5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire

Les atouts sont :

- la possibilité de disposer sur place de certaines matières premières de substitution (bois de service et bois d'œuvre locaux) ;
- l'existence d'un marché avec la proximité de la mine de Siam ;
- la richesse du sous-sol en minerais ;

Les faiblesses sont :

- les difficultés d'approvisionnement en matières premières ;
- le sous équipement des artisans ;
- le manque de formation ;
- le manque d'appui technique et financier.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE

5.3.1. Services

- Administration :

L'administration est présente à travers le bureau du sous préfet ; la mairie ; les services techniques locaux (poste médical, poste vétérinaire ; sous secteur agriculture ; Antenne Conservation de la Nature ; Unité d'Appui à la Production et à l'Industrie Animale).

Le PACR basé à Kadiolo mène des activités dans divers domaines dans la ville de Fourou et dans la commune.

- Institution financière :

Il n'existe qu'une seule institution de micro finance à Fourou qui est la caisse d'épargne Kafo Jiginew. Elle compte 1 183 adhérents dont 63 associations, 756 hommes et 364 femmes. Elle a prêté 74 299 975 F CFA au mois de novembre 2007. Le taux de recouvrement moyen est de 95,12 %.

- ONG - GIE - Autres prestataires :

Les ONG évoluant à Fourou sont :

- ACOD (Association Conseil pour le Développement), qui intervient dans les domaines de la santé, de la mère et de l'enfant, et de la gouvernance partagée ;
- ADAC (Association pour le Développement et l'Appui aux Communautés), qui intervient dans les domaines de la nutrition, de la mère et de l'enfant, et de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- ASG (Association Sebahu Goumbo), qui intervient dans les domaines de la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'élevage etc.

Il existe des associations de femmes qui gèrent des moulins à grains. Par contre il n'existe pas de GIE, ni d'autres prestataires spécialisés.

5.3.2. Tourisme

L'activité touristique est inexistante. Cependant il existe des sites et des vestiges présentant un intérêt touristique. Ce sont :

- la mare sacrée de Ouliè
- la première case de Fourou ;
- les abeilles protectrices du village ;
- les ruines du tata de Fourou, Siama, Ouatiali ;
- des lieux sacrés (collines, marigots, bois etc).

Les équipements de tourisme et de loisirs sont insuffisants. Toutefois il existe :

- deux (2) structures légères d'hébergement, le Karina (12 chambres) et le Balafon (10 chambres et un dancing) qui se trouve dans un mauvais état le rendant difficilement utilisable ;
- cinq (5) bars installés dans des concessions ;

- des gargotes.

5.3.3. Commerce

Le commerce est exclusivement assuré par des détaillants qui sont regroupés en association affiliée à la Chambre du Commerce. Ce commerce de détail porte surtout sur les produits agro sylvo pastoraux locaux, et sur les produits manufacturés de consommation courante (petites quincailleries, lait, sucre, huile, savon etc.) et les hydrocarbures venant des grandes villes du Mali (Bamako, Sikasso, etc) et de la Cote d'Ivoire.

La foire hebdomadaire se tient le lundi, y arrivent des forains de toute la commune et des communes voisines.

5.3.4. Transport

Il n'existe que deux transporteurs à Fourou, possédant chacun un véhicule (une camionnette bâchée et un taxi brousse) tous en mauvais état. L'essentiel des activités de transport est assuré par des transporteurs basés à Kadiolo ou Sikasso. Leurs véhicules transportent des personnes et des marchandises sur les axes reliant Fourou aux localités environnantes (Kadiolo, Kadiana, Sikasso, Lobougoula, etc.).

Le transport fluvial est limité aux traversées du *bagoé* et du *banifing* en pirogues en période de hautes eaux.

Les charrettes à traction asine assurent à la demande le transport de bagages et parfois de personnes à l'intérieur de la ville.

5.3.5. Atouts et faiblesses du secteur tertiaire

L'atout majeur est la proximité de la mine d'or de Siam, qui avec les emplois créés constitue un débouché pour les activités commerciales.

Les faiblesses du secteur tertiaire sont :

- l'absence de routes bitumées ;
- le manque de structure d'hébergement adéquate ;
- le manque d'appui financier conséquent (crédit bancaire);
- le taux d'intérêt élevé de la seule structure de financement (caisse Kafo Jiginew).

ACTIVITES



Transport fluvial sur le fleuve Bagoé



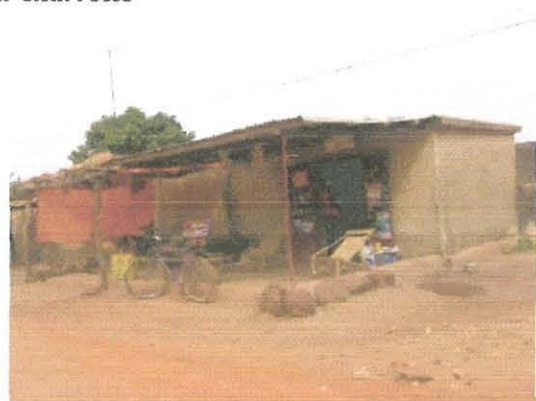
Transport à pied



Transport par charrette



Transport à vélo



Transport par autobus



Transport en Minibus au Marché central



Marché central



Marché central



Petits commerces



Petit artisanat : Atelier de soudure



Champs



Elevage extensif

VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

6.1- VOIRIE.

La structure de la voirie à Fourou est du type radial - damier combiné. En effet, les trames des lotissements des différents quartiers sont de types damiers, et les voies principales (RR17, RR395, RR 401, RR409, RR411) convergent vers un seul point, à savoir la place de la Mairie.

La ville de Fourou et environs est dotée de deux types de voies : les voies classées et les voies non classées.

6.1.1- Voies classées :

Les voies classées de la ville de Fourou sont :

- le tronçon de la route régionale n°17 (RR 17 : Kolondiéba-Tousséguéla- Fourou-Kadiolo - Zégoua) qui part de l'entrée Ouest de la ville au cimetière traditionnel au Sud, d'une longueur de 1,77 km environ et d'une emprise de 20m ; il passe au Nord de l'hôtel Karina et des bureaux du Sous-Préfet, à l'Est du bois sacré Katchiyi, et du groupe scolaire Cheinrloko KONE; le tronçon de la route qui va du cimetière traditionnel aux bureaux du Sous-Préfet sur une distance de 1,30 km environ est en latérite et en bon état; le reste de la voie est en terre et en mauvais état ;
- le tronçon de la route locale n°395 (RL 395 : Lobougoula- Fourou) qui part de l'entrée nord de la ville du côté de Noumoularma à la RR 17 au niveau des bureaux du Sous-Préfet, d'une longueur de 1,2 km environ et d'une emprise variable de 15 à 20m ; il passe à l'Est de l'antenne de la Société Orange, traverse le marché ; il est en latérite et en mauvais état ;
- le tronçon de la route locale n°401 (RL 401 : N'Djikouna-Fourou) qui part du marché à bétail au Nord-Ouest de la ville à la RR17 au niveau du marché, d'une longueur de 1,0 km environ et d'une emprise de 20m ; il passe à l'Ouest de Tenguerlaking et du parc de vaccination ; il est en terre et en mauvais état ;
- le tronçon de la route locale n°409 (RL 409 : Fourou- Misséni) qui part de la RR17 au Nord du groupe scolaire Cheinrloko KONE, à la limite Sud-Ouest de la ville, d'une longueur de 0,6 km environ et d'une emprise de 20m ; il passe entre le groupe scolaire et le cimetière désaffecté ; il est en terre et en mauvais état ;
- le tronçon de la route locale n°411 (RL 411 : Fourou-Kadiolo) qui part de la RR 17 au niveau des bureaux du Sous-Préfet à la sortie est de la ville, d'une longueur de 1,60 km environ et d'une emprise variable de 20 à 30m ; il, passe entre les deux châteaux d'eau de la Cité ; il est en latérite et en bon état ;

Les voies classées ont une longueur totale de **6,17 km.**

6.1.2- Voies non classées :

Les voies non classées les plus fréquentées sont :

- la voie Est-Ouest qui part de la RL 401(route de Lassiribougou) à la plantation d'anacardiens à l'Est de la Cité, en passant au Nord de l'école B et au Sud de l'espace vert, d'une longueur de 1,8 km environ et d'une emprise variable de 12 à 15 m ; elle est en latérite et en mauvais état ;

- la voie Est-Ouest qui part du marché au niveau de la boucherie à la fin de la Cité (Fato sirani), d'une longueur de 1,4 km environ et d'une emprise variable de 10 à 12 m ; elle est en latérite et en mauvais état ;
- la voie Est-Ouest (ancienne route de Diéou) qui part de la RR 17 au niveau du bois sacré Katchiyi, à l'Est de la Cité, d'une longueur de 1,6 km environ et d'une emprise variable de 10 à 15 m ; elle est en terre et en mauvais état ;
- la voie Nord-Sud qui part du marigot Fouani au Sud, à la RL 395 au Nord au niveau du château d'eau, d'une longueur de 0,76 km environ et d'une emprise de 12 m ; elle est en terre et en mauvais état ;
- la voie Nord-Sud qui part du marigot Fouani au Sud, à la RL 395 au Nord, d'une longueur de 1,32 km environ et d'une emprise variable de 10 à 15 m ; elle est en terre et en mauvais état ;
- la voie Nord-Sud qui part de la colline de la radio communautaire Dagnan en passant à l'Est de l'école B, d'une longueur de 1,3 km environ et d'une emprise variable de 10 à 15 m ; elle est en terre et en mauvais état ;
- la voie Nord-Sud qui passe à l'Ouest du terrain de sport de la Cité, d'une longueur de 1,5 km environ et d'une emprise variable de 15 à 30m ; elle est en terre et en mauvais état ;

La longueur totale des voies non classées les plus fréquentées est de **9,68 km**.

En plus des voies non classées les plus fréquentées, il existe d'autres voies utilisées pour les déplacements à Fourou. Leurs emprises varient de 10 à 15 m. Elles sont en terre et sont le plus souvent en mauvais état.

6.1.3- Ouvrages d'art :

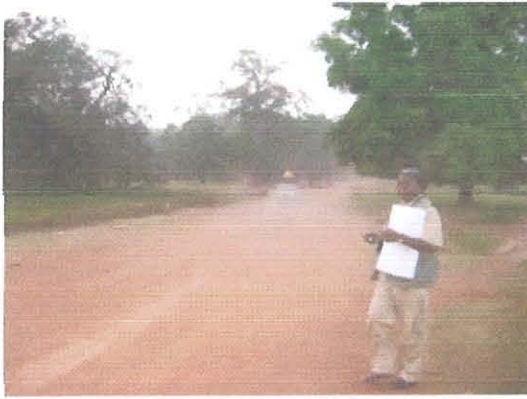
Il existe trois (3) dalots tous situés sur la RR 17. Ils sont localisés comme suit :

- un (1) sur le marigot Fapin au Sud de la ville ;
- un (1) sur le marigot Fouani au niveau du trou aux poissons sacrés, le Nazangdio ;
- un (1) à l'Est du bois sacré, près de la borne fontaine ;

En plus de ces trois dalots, il existe une digue barrage en ciment sur le marigot Fouani au Sud-Ouest.

Conclusion :

Les problèmes rencontrés au niveau de la voirie sont le non aménagement des voies et la non uniformité de leurs emprises sur leurs parcours.



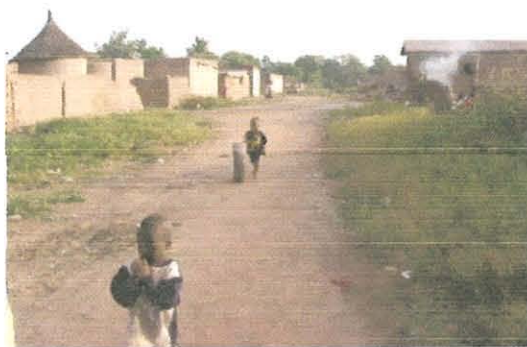
**Route de Kadiolo en face
du Groupe scolaire Cheinrloko KONE (RR17)**



Ouvrage d'art en face de la forêt sacrée



Route de la mairie vers Siama et Dièou (RL 401)



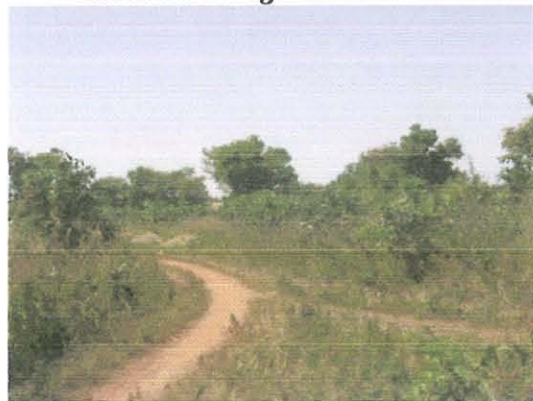
Rue non aménagée dans le vieux village



Rue non aménagée à la Cité SOMISY



Rue non débroussaillée dans les quartiers récents



6.2- RESEAUX DIVERS.

6.2.1- Alimentation en eau.

La population de Fourou s'approvisionne en eau à partir des marigots, des puits traditionnels, des puits à grands diamètres, des forages équipés de pompes manuelles et de deux réseaux d'adduction d'eau.

- Marigots :

Il s'agit du :

- Fouani qui coule au Sud de la ville, du pied de la colline de la radio communautaire Dagnan à la sortie Sud-ouest de la ville, sur une longueur de 2 km environ ;
- Fapin qui coule au Sud de la ville, sur une longueur de 0,8 km environ et rejoint le Fouani plus à l'Ouest.

L'eau des marigots est surtout utilisée pour l'agriculture et le travail du banco.

- Puits traditionnels :

Presque toutes les concessions ont un puits traditionnel. La plupart de ces puits tarissent en saison sèche. L'eau des puits traditionnels est utilisée pour les usages domestiques.

- Puits à grands diamètres :

Il en existe trois (3) dont deux (2) modernes (puits citernes).

- Forages équipés de pompes :

Ils sont au nombre de neuf (9) dont trois (3) non fonctionnels).

- Adduction d'eau :

Il existe deux réseaux distincts : l'ancien et le nouveau réseau.

▪ Ancien réseau :

Ce réseau, produit de la coopération Mali-Danemark avec participation de la population, est situé dans l'ancien tissu de la ville et comprend un forage de débit 35 m³/heure équipé d'une pompe alimentée par des plaques solaires, d'un château d'eau de 23 m³ et de bornes fontaines au nombre de neuf (9). Le réseau de distribution a une longueur totale de 1,705 km. L'eau venant des forages est directement refoulée par les pompes vers les bornes fontaines avant d'arriver au château d'eau qui sert surtout à contenir les réserves d'eau non utilisées par les bornes fontaines pendant le fonctionnement de la pompe et à l'arrêt de celle-ci.

L'ancien réseau qui date de 1990 est présentement non fonctionnel par manque de plaques solaires.

▪ Nouveau réseau :

Il est situé dans la Cité minière de la ville et comprend un forage de débit 12 m³/heure équipé d'une pompe alimentée par des plaques solaires, de deux (2) châteaux d'eau de capacité 10 et 15 m³ et de bornes fontaines au nombre de douze (12). Le forage et le château d'eau de 10 m³ sont situés à l'Est des anciens bureaux de paye des phases d'exploitation précédentes de la société des mines d'or de

Siama. Le deuxième château d'eau est situé de l'autre côté de la voie de 30 m (RL 411) allant vers Siama.

Le nouveau réseau fonctionne par intermittence, c'est-à-dire que la fourniture d'eau n'est pas régulière.

L'ancienne société des mines d'or de Siama qui avait entrepris un projet d'approvisionnement de la mine en eau à partir de la Bagoé, du côté de Lollè avec desserte de Fourou, a mis fin au projet. Les conduites d'eau en fonte traversent toujours la ville de Fourou en longeant la route de Lassiribougou (RL 401) et la voie qui passe au Sud du terrain de sport de Tenguerlaking et au Nord de l'école B.



Marigot Louôfoi



Micro - Barrage



Puits traditionnel dans le vieux village



Puits à grand diamètre



Château d'eau de la Cité



Château d'eau du Projet Danois



Site des plaques solaires du Projet Danois.



Forage du Projet Danois



Borne fontaine non fonctionnelle

6.2.2- Electrification:

Les exploitants miniers, à leur départ de Siama, ont légué à la Mairie de Fourou l'ensemble des équipements d'électrification de la Cité minière, y compris le groupe électrogène de 500 KVA.

Le réseau d'électrification qui a été créé en 1990 au niveau de la Cité et qui ne fonctionne plus actuellement pour cause d'incapacité de la ville à supporter les charges de fonctionnement du groupe électrogène, a une longueur totale d'environ 7 km et un éclairage public de 14 points lumineux.

En plus du groupe électrogène de la Cité, il existait un autre de 2 KVA qui donnait l'électricité à la maternité, à la Mairie, à la Mosquée et aux bureaux et logements du Sous-Préfet.

Actuellement, la population de Fourou a recours à des groupes électrogènes privés pour ses besoins d'électricité.

Les lampes à pétrole ou à huile sont utilisées par la majorité de la population pour s'éclairer.

*Local du Groupe électrogène de la Cité
(de 500 KVA), sur la route de Siama et Dièou*



6.2.3- Télécommunications:

- Télévision :

Fourou reçoit les images télévisuelles à partir de l'antenne de Kadiolo. Elles sont souvent brouillées.

- Radio :

Il n'existe pas de relais FM de l'ORTM à Fourou. La radio communautaire Dagnan est la seule radio FM émettant à Fourou. Elle a été créée en 2005 et émet sur la modulation de fréquence 102.5 dans un rayon de 50 km environ.

- Téléphone fixe :

La SOTELMA dessert au total 6 abonnés au téléphone fixe. La capacité de ses installations est de 10 lignes.

Il existe aussi quatre (4) cabines téléphoniques de type wélécom.

- Téléphone mobile :

Les installations GSM de la société Orange sont situées sur la colline de Nougoularma, au Nord de la ville, tandis que celles de la société Malitel se trouvent dans l'enceinte de la mine d'or de Siama à 12 km de Fourou.

Si les services de la société Orange dans la ville de Fourou sont bons, ceux de Malitel le sont moins.

- Réseau administratif de communication (RAC) :

Il existe un RAC au bureau du Sous-Préfet, de la Santé et de la Gendarmerie.

Conclusion :

Le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité à Fourou, vu que l'ancien réseau ne fonctionne plus, le nouveau fonctionne par intermittence et que les puits traditionnels tarissent en saison sèche pour la plupart.

Il n'existe en ce moment aucun service d'approvisionnement de la ville en électricité, ce qui est un handicap sérieux pour le développement des activités économiques.

Les télécommunications sont aussi très peu développées.

6.3- ENVIRONNEMENT.

6.3.1- Assainissement :

- Drainage des eaux pluviales :

Il n'existe pas un système de drainage artificiel des eaux pluviales à Fourou. Celles-ci sont drainées par des collecteurs naturels (marigots et talwegs).

La ligne de crête qui part de la colline Tjokobvou (colline sur laquelle est située la radio Dagnan), au Sud-Est, à la colline sacrée Kourougou à l'Ouest, passant par le terrain de sport de la Cité, le Nord de l'école B, la colline de Noumlarma au Nord et la colline Kassabvou au niveau du marché à bétail, divise la ville en deux grands bassins versants que sont :

- le bassin versant Nord et Nord-Est comprenant la partie Est de la Cité et les terrains situés au Nord de l'école B, des collines de Noumlarma et Kassabvou et dont les eaux sont collectées par des talwegs vers le marigot de Noumlarma qui les évacue vers l'exutoire, le Bagoté ;
- le bassin versant Sud comprenant le reste de la ville, y compris les terres situées à l'Ouest, à l'Est et au Sud du groupe scolaire Cheirnloko KONE et dont les eaux sont collectées par des talwegs vers les marigots Fouani et Fapin qui les évacuent vers l'exutoire, la mare d'Olè au Sud-ouest de la ville.

L'un des talwegs du bassin versant Sud qui part des flancs Sud de la colline de Noumlarma au marigot Fouani, s'est élargi pour devenir une sorte de dépression au Sud du forage équipé de plaques solaires, où stagnent les eaux pluviales pendant l'hivernage.

- **Evacuation des déchets liquides :**

- Eaux usées domestiques : Elles sont déversées soit directement dans la rue, soit dans un puisard situé à l'intérieur de la parcelle ou dans la rue. Les eaux des puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et deviennent des gîtes de moustiques.
- Excréta et eaux vannes : Ils sont collectés pour la plupart dans des latrines traditionnelles. Lorsqu'elles sont pleines, elles sont vidangées manuellement. Dans la majorité des concessions, la distance minimale exigée entre le puits d'alimentation en eau et les latrines n'est pas respectée, ce qui pose un véritable problème de santé publique.

- **Evacuation des déchets solides :**

Les déchets solides sont de façon générale composés d'ordures ménagères, de feuilles mortes, de papiers, de plastics, de restes d'animaux, d'éléments de ferrailles et de verres. Pour une population pratiquant l'agriculture, ils sont utilisés comme compost pour la fumure des champs. Les familles gardent soigneusement les ordures produites soit sur la parcelle, soit à l'extérieur, contre le mur de clôture.

- **Evacuation des déchets biomédicaux :**

Les déchets biomédicaux produits par le dispensaire et la maternité sont brûlés sur place dans un incinérateur situé au dispensaire (ancienne clinique de la cité). Une partie de ces déchets (seringues et aiguilles notamment) est envoyée à Kadiolo pour incinération appropriée.

La ville ne dispose ni de dépôt de transit, ni de décharge finale pour les ordures produites. Il n'existe pas non plus de G.I.E. d'assainissement.

6.3.2- Situation de l'écosystème.

En plus des dispositions du Code forestier, certaines mesures sont prises au niveau local pour la prévention de la dégradation de la nature. Elles concernent la protection des sols, de la flore, de la faune, de l'air et de l'eau.

- **Sol :**

Le sol à Fourou et environs est principalement de type latéritique et argileux. L'érosion des sols est peu prononcée, sauf au niveau des pentes fortes où on constate quelques ravinements. Il existe aussi des dégradations artificielles, effets de la pratique

anarchique de l'orpillage sur les berges du fleuve Bagoé et au Nord de la colline de Noumlarma.

D'importantes dégradations artificielles sont dues aussi aux effets de l'exploitation minière industrielle par la SOMISY-SA qui procède à la plantation d'arbres sur les sites miniers qu'elle abandonne. Des collines artificielles constituées de déchets de minerais sont ainsi reboisées.

- **Flore :**

Les formations végétales existantes se présentent sous formes de savanes (boisées, arborées, arbustives), de taillis avec un aspect global de galeries forestières et des jachères. La flore dans son ensemble se présente plutôt bien. Cependant, certaines espèces végétales sont en voie de disparition, ce qui a conduit à l'adoption de mesures telles que :

- l'organisation des tradithérapeutes en association, afin d'enseigner aux adhérents la coupe des plantes médicinales ;
- l'interdiction de couper certains arbres en voie de disparition ;
- l'organisation de marchés ruraux de bois ;
- l'organisation de feux précoces.

- **Faune :**

Les espèces fauniques sont en constante diminution à cause des effets conjugués de la sécheresse, de la désertification, des feux de brousse et du braconnage.

- **Air :**

Il n'est observé aucune pollution particulière de l'air dans la ville de Fourou et environs. Cependant, vu les activités minières menées à Siam, la SOMISY-SA a installé des bouteilles au niveau des villages situés aux environs de la mine afin de prélever de temps en temps l'air en vue du contrôle de son état.

- **Eau :**

Il n'est observé aucune pollution particulière de l'eau des fleuves, marigots et puits dans la ville de Fourou et environs. Cependant, vu les activités minières menées à Siam, la SOMISY-SA a également installé des bouteilles dans le Bagoé et le Bafining afin de prélever de temps en temps l'eau en vue du contrôle de son état.

Conclusion :

La ville ne dispose pas de système artificiel d'évacuation des eaux pluviales. Il est nécessaire de l'en doter, de même qu'il est nécessaire de créer des dépôts de transit d'ordures dans les quartiers et une décharge finale en dehors de la ville.

ENVIRONNEMENT



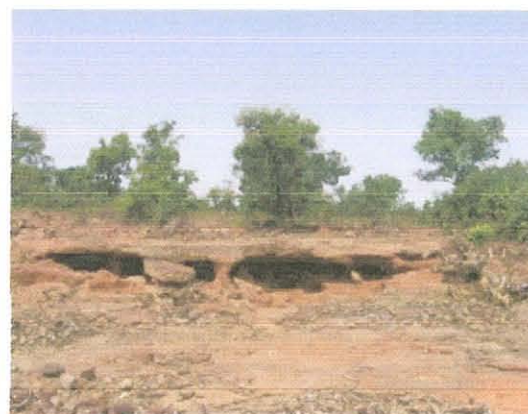
Eaux usées domestiques déversées directement dans la rue : gîtes à moustiques



Ordures produites gardées à l'extérieur de la parcelle, contre le mur de clôture.



Dégradation de l'écosystème par l'orpaillage sur la route de Noumlarma



VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS.

7.1- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

Les informations sur les équipements administratifs de la ville de Fourou sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après :

Tableau n° 16: Equipements administratifs de la ville de Fourou.

N°	Désignation	Localisation	Superf. (m ²)	Date de constr.	Nature des matériaux	Etat physique	Observations
1	Bureaux et logement du Sous Préfet	Zone admin. et commerciale.	0,17	1963	dur	bon	
2	Maison des jeunes	Zone admin. et commerciale.	0,0080	1962	dur	mauvais	Démolie pour élargissement de voie
3	Maison du peuple	Zone admin. et commerciale.	0,0080	1985	dur	mauvais	En état d'abandon
4	Mairie	Zone admin. et commerciale.	0,0145	2007	dur	bon	Située au croisement de 2 voies princ.
5	Ancienne mairie	Zone admin. et commerciale.	0,0105	1978	dur	passable	
6	Magasins et logements de la CMDT	Zone admin. et commerciale.	2,00	1975	dur	passable	
7	Bureaux et logement de l'antenne de la conservation de la nature	Zone admin. et commerciale.	2,00	1985	dur	passable	
8	Bureaux et logement de service des productions et industries animales	Zone admin. et commerciale.	1,00	1969	dur	passable	
9	Caserne de la garde nationale	Zone admin. et commerciale.	0,0192	1970	dur	mauvais	En état d'abandon
10	Magasin AV	Zone admin. et commerciale.	0,0115	1964	dur	bon	
11	Banque des céréales	Zone admin. et commerciale.	0,0051	1964	dur	bon	
12	Centre de formation des femmes		0,55	2003	dur	bon	
13	Logement du médecin chef	Cité	0,13	1989	dur	passable	
14	Ex bâtiment de paye de la mine	Cité	0,1	1990	dur	passable	

Source : Agence URBADEX

N.B. : - Les superficies et dates complémentaires fournies par la Mairie de Fourou en mars 2008

7.2- EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

7.2.1- Enseignement préscolaire :

Il existe un jardin d'enfants communautaire à Fourou. Il est localisé dans la Cité, à l'Est du château d'eau.

Les données sur le jardin d'enfants sont indiquées dans les tableaux n°17, et 18 ci-après :

Tableau n°17 : Jardin d'enfants de Fourou, année scolaire 2006- 2007

Désignation	Localisation	Superficie (m ²)	Date de constr.	Matériaux de Constr.	Etat physique
Jardin d'enfants	Cité	900	2006	Dur	Passable

Source : Mairie de Fourou

Tableau n° 18 : Données statistiques sur le jardin d'enfants de Fourou, année scolaire 2006-2007

Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de Maîtres Monitrices (eurs)	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
			G	F	Total		
Jardin d'enfants	2	2	25	35	60	30	30

Source : Mairie de Fourou

7.2.2- Enseignement fondamental :

- Premier cycle de l'enseignement fondamental:

Les tableaux n° 19 et 20 ci-après donnent la situation sur les écoles du premier cycle de l'enseignement fondamental à Fourou:

Tableau n° 19: Ecoles du premier cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2006-2007

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de constr.	Matériaux de Constr.	Etat physique
1	Ecole A	Fakoungo	3,00	1944	Dur	Passable
2	Ecole B	Cité	0,88	1997	Dur	Bon

Source : CAP de Kadiolo

Tableau n° 20 : Données statistiques sur les écoles du premier cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2006-2007

N°	Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
				G	F	Total		
1	Ecole A	9	7	443	314	757	84	108
2	Ecole B	5	5	338	287	625	125	125
Total		14	12	781	601	1 382	99	115

Source : CAP de Kadiolo

- Second cycle de l'enseignement fondamental :

Les tableaux n°21, et 22 ci-après donnent la situation de la seule école de second cycle de l'enseignement fondamental à Fourou.

Tableau n° 21: Ecole du second cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2006-2007

Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de construction	Matériaux de Constr.	Etat physique
Fourou 2 ^{ème} cycle	Fakoungo	3,00	1972	Dur	Passable

Source : CAP de Kadiolo

Tableau n° 22: Données statistiques sur l'école du second cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2006-2007.

Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
			G	F	Total		
Fourou 2 ^{ème} cycle	7	7	428	263	691	90	90

Source : CAP de Kadiolo

7.3- EQUIPEMENTS SOCIO- SANITAIRES :

7.3.1- Secteur public :

Les équipements socio- sanitaires du secteur public sont : le parc de vaccination et le Centre de Santé Communautaire (CSCOM).

- Parc de vaccination :

Il est situé dans la zone administrative et commerciale, au Nord-ouest du logement de la CMDT.

- Centre de santé communautaire (CSCOM) :

Le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) comprend un dispensaire et une maternité situés sur des sites différents.

Le dispensaire occupe les locaux de l'ancienne clinique de la société, des Mines de SIAMA situés dans la Cité. Il comprend les salles et unités suivantes : une salle de consultation, une salle de traitement, une salle annexe, une salle d'injections, une salle de pansements, une chaîne de froid, un dépôt pharmaceutique, une salle polyvalente, un magasin, une salle d'hospitalisation.

La maternité est située dans la zone administrative et commerciale, face aux bureaux du Sous-Préfet et au Nord de la route de Lollè (RR17). Elle comprend les salles et unités suivantes : une unité de consultations prénatales, une salle d'accouchement avec salle d'attente, une salle des accouchées (pour observations post-natales), une salle de garde, un centre de vaccination et un dépôt de produits pharmaceutiques. Dans l'enceinte de la maternité se trouvent également les logements de la matrone et du chef de poste, le magasin de l'ONG ADAC pour le stockage des vivres et le poste de contrôle de la Gendarmerie.

Le personnel du CSCOM est le suivant : un médecin, un technicien supérieur de santé, un aide soignant, un gérant du dépôt pharmaceutique, deux matrones et un gardien.

Le tableau n°23 ci-après donne la situation des pathologies les plus fréquentes traitées dans le CSCOM de 2000 à 2004 puis en 2006.

Tableau n° 23 : Pathologies traitées de 2000 à 2004 puis en 2006.

N°	Désignation	Années					
		2000	2001	2002	2003	2004	2006
1	Diarrhées	249	297	263	172	177	100
2	Infections respiratoires aiguës	45	84	80	50	48	68
3	Pneumonies	571	736	771	654	479	120
4	Paludisme	1 107	1 504	1 412	1 109	1 126	645
5	Malnutrition	8	14	22	5	14	5
6	Traumatismes	581	603	514	454	497	215
Total		2 561	3 238	3 062	2 444	2 341	1 153

Source : Poste médical de Fourou.

7.3.2- Secteur privé :

- Dépôts de produits pharmaceutiques :

Il existe trois dépôts de produits pharmaceutiques à Fourou. Il s'agit :

- du dépôt Kénépharm, situé dans la concession de M. Abdoulaye Traoré dit Kéké au marché;
- du dépôt de M. Abdoulaye Traoré, situé dans la Cité, face au CSCOM ;
- du dépôt du CSCOM.

- Clinique vétérinaire et dépôts de produits vétérinaires :

Il existe une clinique vétérinaire et deux (2) dépôts de produits vétérinaires à Fourou. Il s'agit :

- de la clinique vétérinaire de M. Brahima Diarra, située dans le marché ;
- du dépôt de produits vétérinaires de M. Kéïta, située au Nord de la boucherie ;
- du dépôt de produits vétérinaires de M. Youssouf Berthé, situé dans la concession de M. Abdoulaye Traoré dit Kéké.

Le tableau n° 24 ci-après donne la situation des équipements socio sanitaires de Fourou.

Tableau n° 24: Equipements socio sanitaires de Fourou.

N°	Désignation	Localisation	Superficie (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique
Secteur public					
1	Parc de vaccination	Zone admin. et commerc.	375	dur	mauvais
2	Dispensaire	Cité	1000	dur	bon
3	Maternité	Zone admin. et commerc.	3750	dur	mauvais

Secteur privé					
4	Dépôt pharm. Kénépharm	Zone admin. et commerc.	30*	dur	passable
5	Dépôt pharm. Abdoulaye Traoré	Cité	30*	dur	passable
6	Dépôt pharm. Youssouf Berthé	Zone admin. et commerc.	30*	dur	passable
7	Clinique vétér. Brahima Diarra	Zone admin. et commerc.	30*	dur	passable
8	Dépôt vétérinaire Kéita	Zone admin. et commerc.	30*	dur	passable
9	Dépôt vétér. Youssouf Berthé	Zone admin. et commerc.	30*	dur	passable

Source : Agence URBADEx.

*N.B. : * Superficies occupées par les constructions.*

7.4- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

7.4.1- Marché central :

Le marché central de Fourou est situé dans la zone administrative et commerciale. Il est traversé par les routes locales n° 395 et 401. Il couvre une superficie de 1ha environ et comprend huit (8) hangars construits en dur, une boucherie/poissonnerie, 10 boutiques en dur et des hangars en paille. La foire hebdomadaire a lieu les lundi.

Le marché ne dispose pas de toilettes. Non seulement son emplacement n'est pas bon par rapport à la voie classée, la superficie qu'il occupe est petite et ne permet pas un agrandissement ultérieur.

Le site prévu pour être aménagé en marché est présentement utilisé comme aire de prière et terrain de sport.

7.4.2- Marché à bétail :

Le marché à bétail est en construction sur un terrain de 2ha au bord de la route de Lassiribougou (RL 401), au Nord-ouest de la ville. Seul un bâtiment de 50m² est en chantier et les travaux semblent arrêtés depuis plusieurs mois.

7.4.3- Aire d'abattage :

L'aire d'abattage est située au bord de la route de Lassiribougou (RL 401), au Nord-ouest de la ville. Elle couvre une superficie de 30m² environ. Les aménagements existants se limitent à une aire cimentée et un puits traditionnel. Leur nettoyage se fait de façon très irrégulière.

7.4.4- Gare routière :

Le site réservé à la gare routière se trouve dans la zone administrative et commerciale. Il n'est pas aménagé.

7.5- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

7.5.1- Equipements sportifs :

Les équipements sportifs existants à Fourou sont :

- le terrain de sports du groupe scolaire Cheinrloko KONE, d'une superficie d'un (1) ha, situé à l'Est du groupe scolaire, à Fakoungo et comprenant un terrain de Foot Ball et un terrain de Basket Ball;
- le terrain de sports de la Cité minière, d'une superficie de 0,84 ha, situé dans la Cité, à l'Est de la ville.

7.5.2- Equipements culturels :

La maison des jeunes en ruine qui était le seul équipement culturel de la ville, vient d'être démolie pour libérer la voie aux gros engins qui traversent la ville en partance pour la mine d'or de Siam.

7.6- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

Les équipements touristiques et de loisirs sont composés de structures d'hébergement, de restauration et d'espaces de loisirs.

7.6.1. Hôtels.

Il existe deux hôtels à Fourou : « le Balafon » et « le Karina ».

Les informations sur les hôtels de Fourou sont données dans le tableau n° 25 ci-après.

Tableau n° 25: Hôtels à Fourou

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superficie (ha)	Matériaux de construction	Nombre chambres	Etat physique
1	Hôtel Balafon	Kafonon	1990	2520	Dur	10	mauvais
2	Hôtel Karina	Kafonon	2006	3600	dur	12	bon

Source: Agence URBADEX.

7.6.2. Espaces de loisirs.

Il existe quatre (4) bars à Fourou : « Liberté bar », « Nana bar », « Ilia bar » situés aux alentours du marché et « Sandra bar » situé à la Cité.

7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS :

Les équipements cultuels de Fourou sont composés de mosquées, d'églises, de cimetières et autres.

7.7.1. Mosquées :

Il existe une seule mosquée à Fourou, qui sert en même temps de mosquée de vendredi. Sa superficie est de 1663 m²

Une autre mosquée est en construction au Nord de Tinguera king sur un terrain d'une superficie de 2 500 m².

7.7.2. Eglise catholique :

Elle est située dans la Cité, sur un terrain non clôturé, d'une superficie de 3600m². Le bâtiment est en dur et en bon état.

7.7.3. Eglise protestante :

Elle est située dans la Cité, à l'Ouest de l'école B, sur un terrain non clôturé, d'une superficie de 750 m².

7.7.4. Cimetières :

A Fourou, il existe des cimetières désaffectés et des cimetières fonctionnels.

- Cimetières désaffectés :

Les cimetières désaffectés à Fourou sont au nombre de trois (03). Il s'agit :

- de l'ancien cimetière pour enfants, appelé « Fapiri », situé au Nord-ouest du second cycle et abandonné en 1968 ;
- du premier cimetière « dioula », qui a, durant plusieurs décennies, existé à Kétianna au Sud Ouest du vieux village, avant d'être abandonné en 1969 ;
- du deuxième cimetière « dioula », créé en 1969 à l'Ouest du cimetière pour enfants et abandonné en 2002.

- Cimetières fonctionnels :

Les cimetières fonctionnels à Fourou sont au nombre de deux (2). Il s'agit :

- du cimetière traditionnel, appelé « Fadouagnè », créé depuis les origines du village, situé à 1 km environ au Sud du groupe scolaire ;
- du cimetière dioula, créé en 2003, situé au Sud-Ouest du groupe scolaire et connu sous le nom de cimetière dioula.

7.7.5. Autres équipements culturels.

En plus des mosquées et églises, il existe des autels, des bois et sites sacrés, réservés aux cultes traditionnels.

- Autels :

Ils sont au nombre de trois (3) et servent de temples aux fétiches suivants: le « Koutounon » ou « Kônon », le « Wara » et le « Massa ».

- Bois sacrés :

Ils sont au nombre de trois (3). Il s'agit:

- de « Katchiyi », d'une superficie de 6,71ha, situé au Sud des bureaux du Sous Préfet ;
- de « Kourougou », d'une superficie de 6,44ha, situé au bord de la route de Lollè, à l'Ouest de la ville ;
- du bois sacré du « wara » de Laboila, d'une superficie de 0,15 ha, situé dans la plaine appelée « Tiâ », sur la rive gauche du marigot Fouani.

- Monuments et sites sacrés :

Ils sont au nombre de six (6). Il s'agit:

- de la première case de Fourou, située à Sokoro ;
- du Grand vestibule de Fourou, situé à Sokoro ;

- du trou aux poissons sacrés appelé « Nansondiôhô », situé dans le marigot Fouani au Sud-Est du bois sacré Katchiyi ;
- du site situé au Nord de l'école B ;
- du site situé sur la colline Kassabvou, au Nord de Tinguera king ;
- du site situé au bord de la RL411 au Nord-ouest des extensions de la Cité, face à l'antenne de la société Orange.

A chacun des trois derniers sites cités ci-dessus, est rattaché un arbre sacré.

Les tableaux n° 26 à 29 ci-après donnent les informations sur les équipements culturels à Fourou.

Tableau n° 26: Mosquées et Eglises

N°	Désignation	Localisation	Date de Constr.	Superf. m ²	Matériau de constr.	Etat physique	Observation
Mosquées							
1	Mosquée	Zone admin. et commerc.	1962	1663	dur	bon	Mosquée de vendredi
2	Mosquée	Tinguera kin	Sans objet	2 500	banco	-	En chantier
Eglises							
3	Eglise catholique	Cité	1992	3600	dur	bon	Terrain non clôturé
4	Eglise protestante	Cité	2007	750	dur	bon	

Source: Agence URBADEX.

Tableau n° 27: Cimetières désaffectés

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de Création	Date d'abandon
1	Cimetière pour enfants, Fapiri	Nord-Ouest du second cycle	0,25	Non connue	1968
2	1 ^{er} cimetière dioula	Sud- Ouest du vieux village en face de Katchiyi	0,04	Non connue	1969
3	2 ^{ème} cimetière dioula	Ouest de Fapiri	0,25	1969	2002

Source: Agence URBADEX.

Tableau n° 28: Cimetières fonctionnels

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de Création
1	Cimetière traditionnel : « Fadouagnè »	1 km environ au Sud du groupe scolaire	20	Depuis les origines de Fourou
2	3 ^{ème} cimetière dioula	Sud-ouest du groupe scolaire	2	2003

Source: Agence URBADEX.

Tableau n° 29: Autres équipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observation
Autels				
1	Koutounon ou kônon	A 300m à l'Est de la Mairie	60 m ²	
2	Wara	So koro, à l'Ouest de la 1 ^{ère} case de Fourou	25 m ²	
3	Massa	Kafonon, à l'Ouest du bois sacré Katchiyi	25 m ²	En ruine
Bois sacrés				
4	Katchiyi	Sud des bureaux Sous Préfet	7 ha	
5	Kourougou	Ouest de la ville	6 ha	
6	Bois sacré du Wara	Plaine deTiâ, sur la rive gauche du marigot Fouani	0,15 ha	
Monuments et sites sacrés				
7	1 ^{ère} case de Fourou	So koro	10 m ²	
8	Grand vestibule	So koro	25 m ²	
9	Trou aux poissons sacrés « Nasondiôhô »	Dans le marigot Fouani Au Sud-Est de Katchiyi	25 m ²	
10	Site sacré	Sur colline Kassabvou	-	Représenté par un arbre
11	Site sacré	A l'Est antenne Orange	-	Représenté par un arbre
12	Site sacré	Au Nord de l'école B	-	Représenté par un arbre

Source: Agence URBADEX.

7.8- EQUIPEMENTS DE SECURITE :

Les équipements de sécurité existants à Fourou sont :

- la caserne de la Garde Nationale située à l'Ouest de la maternité, en état d'abandon ;
- les anciens locaux de paye de la société minière situés dans la Cité ; bâtis sur une superficie de 2 700 m² environ, occupés par l'opération Soutra. L'opération soutra est une opération spéciale de sécurité mise sur pied par le Gouvernement dans le but de sécuriser la zone frontalière de la Côte d'Ivoire. Elle est assurée par une unité de la Garde Nationale.

Le poste de contrôle de la Gendarmerie occupe un des bâtiments de la maternité qui fut un dispensaire.

Conclusion :

Des insuffisances sont constatées au niveau de certains équipements à Fourou. Il s'agit :

- du manque de locaux pour certains services de l'administration ;
- de l'insuffisance de salles de classe se traduisant par des ratios élèves / salles de classe assez élevés;
- de la non localisation du dispensaire et de la maternité sur le même site ;

- de la mauvaise localisation et du non aménagement de certains équipements marchands qui les rendent peu rentables (marché central, marché à bétail, gare routière) ;
- du non aménagement et de la mauvaise localisation de l'aire d'abattage;
- de l'insuffisance d'équipements sportifs et du non aménagement des équipements sportifs existants ;
- du manque total d'équipements culturels ;
- du non aménagement et de l'absence de clôture des équipements culturels ;
- de l'insuffisance des équipements de sécurité.

EQUIPEMENTS



Maire implantée au carrefour le plus important de la ville



Bureaux du Sous Préfet



Ecole fondamentale B



Plateforme multifonctionnelle



Centre de Santé Communautaire



Mosquée



Eglise Protestante



le « Wara »



le « Massa ».

Lieux de culte traditionnel



Bois sacré «Katchiyi»



DEUXIEME PARTIE :

RAPPORT DE PLANIFICATION

I. ZONAGE

1.1- ZONES D'HABITAT :

En matière d'habitat, les actions portent sur :

- l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existantes ;
- la promotion de parcelles assainies et de logements dans les zones d'extension.

1.1.1- Zones d'habitat existantes :

L'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existantes des dix (10) vieux quartiers (Sidogona, Timongona, Tachèla, Yawala, Bidiala, Tiogozangana, Togoyogola, Toubamina, Kétiana, Sagahna) constituant le vieux village auquel il faut ajouter Fakongo et Kafonon et des quartiers récents (la cité ouvrière, Lafiala, Tenguerlaking, Tenguerlaking, Tchiahah) passe par leur réhabilitation qui se traduit par :

- l'aménagement des voies pour toutes les rues des zones d'habitat existantes ;
- la création des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, d'adduction d'eau et d'électrification pour tous les quartiers où les branchements individuels d'eau et d'électricité sont inexistantes à l'exception des Cités ouvrières I et II. Toutes les rues du tissu existant sont concernées par la création de réseau d'évacuation des eaux pluviales
- l'extension du réseau téléphonique ;
- la création de nouveaux équipements de proximité tels que jardins d'enfants, marchés de quartiers, dépôts de transit etc... ;
- le remblayage des mares et anciennes carrières à banco ;
- la densification du tissu existant.

1.1.2- Futures Zones d'habitat :

Les surfaces des zones d'extension de l'habitat sont déterminées sur la base des besoins en terrain constructibles pour loger la population additionnelle de la ville à l'horizon 2027 déguerpies suite à l'opération de réhabilitation des zones d'Habitat existantes.

- Estimation de la population additionnelle :

Sur la base du taux d'accroissement annuel de 3,3 % constaté lors des R.G.P.H de 1987 et de 1998, la population de Fourou qui était de 6 364 en 1998 est estimée à 8524 habitants en 2007 et 11 794 habitants en 2017 et 16 317 habitants en 2027.

Les augmentations correspondantes de la population sont de 2160 habitants entre 1998 et 2007 de 3270 Habitants entre 2007 et 2017, de 4523 habitants entre 2017 et 2027 soit un accroissement total prévisible de la population de 7793 habitants entre 2007 et 2027 (pour 20 ans).

Le Tableau N°1 ci-après indique l'évolution de la population de Fourou de 1998 à 2027

Tableau N°1. Projection de la Population de la ville de Fourou de 1998 à 2027

N°	Année / Désignations	Année						
		1998	-	2007	-	2017	-	2027
1.	Population	6 364	-	8524	-	11 794	-	16 317
2.	Population additionnelle		2160		3270		4523	

Dans le cadre de la densification du tissu existant une partie de la population additionnelle pourrait être logée dans les lotissements récents. Il n'existe pas de statistiques en ce qui concerne le rythme de densification des quartiers existants pour la détermination de la part de la population qui s'y loge. Cependant, des études ont démontré qu'habituellement un quart ($\frac{1}{4}$) de la population additionnelle se loge dans les zones d'Habitat existants et les $\frac{3}{4}$ vont dans les futures zones d'habitat soit 5845 habitants

- **Estimation de la population touchée par la réhabilitation des quartiers existants :**

Il est difficile de déterminer avec exactitude le nombre de personnes devant être touchées par la réhabilitation.

Cependant plusieurs études ont démontré qu'habituellement c'est le 1/10 de la population qui est touché. Puisque tous les quartiers dont la population totale est de 8524 habitants sont concernés par la réhabilitation la population devant être recasée est estimée à 852 habitants. Cette population sera relogée en zone de recasement.

- **Estimation des besoins en espaces :**

Les statistiques du R.G.P.H de 1998 indiquent un nombre de 6,2 personnes/ménage et 2 ménages /concession soit en moyenne 12 personnes / concession.

La surface moyenne des parcelles est de 750 m².

Le Tableau N°2 ci-après donne la situation des besoins en futures zones d'habitat à l'horizon du SDU (2027). Par souci d'économie du foncier et compte tenu du caractère rural de la commune de Fourou la superficie retenue par concession est de 500 m².

Le Tableau N°2 : Besoins en espace pour l'habitat à Fourou à l'horizon 2027

N°	Désignation	Quantité
Futures zones d'habitat		
1	Population Additionnelle à loger dans la zone d'extension	5845hbts
2	Nombre de concessions à créer si 12 hbts /concession	487
3	Surface des parcelles (60%)	36 ha 52a
4	Surface de la voirie, équipements divers et espaces verts (40%)	24 ha 35 a
	TOTAL Futures zones d'habitat	60 ha 87 a
	Dont :	Arrondi à 61ha
	Habitat planifié (30%)	18 ha 30 a
	Habitat administré (70%)	42ha 70 a
Zone de recasement		
5	Population à recaser	852 hts
6	Nombre de concessions à créer	71
7	Surface des parcelles (60%)	5 ha 32 a
8	Surface de la voirie, équipements divers et espaces verts (40%)	3 ha 55a
	TOTAL Zone de recasement	8 ha87a
		Arrondi à 9ha
	TOTAL DES BESOINS EN ESPACES	70 ha

- **Localisation des futures zones d'habitat :**

Il est prévu pour l'ensemble des zones d'habitat une superficie totale de 61 ha à répartir comme suit :

- Trois zones d'habitat totalisant une superficie de 34 ha à l'Ouest de la voie périphérique
- Une Zone : de la route de Kamberké à l'Est du groupe scolaire Cheinrloko KONE et Sud de Fakongo sur une superficie de 16 ha.
- Zone : au Sud - Est de la ville, sur une superficie de 11 ha.

- **Localisation de la zone de recasement :**

Elle est prévue sur 9 ha au Nord des cités ouvrières II et III.

1.2- ZONES D'ACTIVITES :

Il est prévu pour l'ensemble des zones d'activités une superficie totale de 111 ha à répartir comme suit :

1.2-1. Zone de bureaux :

La nouvelle zone de bureaux est prévue sur la route de Lassiribougou au Nord-Ouest de Kafonon et au Nord de la Colline sacrée (Kurugubvou) pour une superficie de 18 ha

1.2-2. Zones scolaires :

Deux nouvelles zones scolaires sont prévues :

- **Une 1^{ère} Zone scolaire** de 7 ha est prévue au Nord-ouest de la ville entre la route de Lassiribougou et celle de Lollè et à l'Ouest de la zone de Bureaux ;
- **Une 2^{ème} Zone** de 8 ha à l'Est de la cité ouvrière I, sur la route de Siam et Dièou.

1.2-3. Zone commerciale :

Il est prévu une zone commerciale de 4 ha englobant le marché actuel et s'étendant vers Ouest.

1.2-4. Zones industrielles:

- Une zone de 10 ha 50 située à 2 km de l'aire d'abattage au Sud-ouest de la route de Lassiribougou est prévue comme Zone industrielle (coté Sud) ;
- Une zone de 7 ha 50 est prévue pour la CMDT sur la route de Noumlarma en face de la Gendarmerie.

1.2-5. Zone d'hydrocarbures :

Il est prévu une zone d'hydrocarbures de 4 ha 00 à l'Ouest de la route de Galamakourou au droit de l'intersection avec la route de Kadiolo.

1.2-6. Zone artisanale :

Il est prévu une zone artisanale de 2 ha au Nord-ouest de la zone commerciale sur la route de Lassiribougou (coté Sud).

1.2-7. Zones Maraîchères :

Plusieurs Zones de maraîchage sont prévues :

- Deux zones de 8 ha et 6 ha à l'Ouest de la radio Dagnan, seront réservées au maraîchage le long du marigot Kèlikèli passant entre le vieux village et Tchaha ;
- Une zone de 7 ha sera réservée au maraîchage au Sud du Bois sacré Katchiyi et de Kafonon ;
- Une zone de 2 ha au Sud de l'école A sera réservée au maraîchage ;
- Une zone de 5 ha aux alentours des barrages autour de Siam.

1.2-8. Zone de Douanes et d'entrepôts

Une zone de Douanes et d'entrepôts 8 ha est prévue à l'Ouest de la ville (coté Sud) de la route de Lollé à la lisière de la zone programmée pour l'habitat.

1.2-9. Zone hôtelière :

Elle est prévue au Nord-Est de la zone de bureaux et au Nord de la zone artisanale, sur une superficie de 2ha.

Des hôtels pourraient être construits en d'autres endroits de la ville.

1.2-10. Zone de garages :

Elle est prévue sur la route de Lassiribougou au Nord-Est de la Zone industrielle et au Nord de la zone scolaire, sur une superficie de 2 ha 00.

1.2-11. Zone militaire :

- Une zone militaire est prévue à l'Est de la ville sur 10 ha 00 entre la route de Siam et celle de Dièou.

1.3- ARMATURE VERTE :

Elle sera constituée de bois sacrés, de ceintures de protection des cimetières des zones industrielle et d'hydrocarbures bosquets villageois et le long de cours d'eau (Louôfoi)

1.3-1. Bois et lieux sacrés :

Il est prévu la sauvegarde et la protection :

- Du bois sacré, Katchiyi situé entre la route de Kadiolo et le quartier Kafonon ou Kafonon d'une superficie de 6 ha 70 ;
- De la colline Sacrée, Kurugubvou située au Nord de la route de Lollé et à l'Ouest de Kafonon, d'une superficie de 6 ha 50 ;
- Du site de la colline dite de Noumlarma au Nord la ville, au Sud-Ouest de la Gendarmerie et Sud de la Zone CMDT, d'une superficie de 6 ha 20 ;
- Du bois sacré, « Laboiwartèguèni » situé à l'Est de Fakongo et au Sud du Marigot Louôfoi dans la zone de maraîchage d'une superficie de 0 ha 15a.

1.3-2. Zones boisées :

En plus des espaces boisés ci-dessus cités, il est prévu la création de bandes boisées d'isolement et de protection. Il s'agit :

- de la bande boisée d'une largeur de 50 m, située autour de la zone industrielle d'une superficie de 7 ha 57a ;

- de la bande boisée d'une largeur de 100 m, située autour de la ville d'une superficie de 110 ha ;
- de la bande boisée d'une largeur de 50 m, située autour de la zone des Hydrocarbures d'une superficie de 5 ha 00 ;
- du Premier cimetière Dioula abandonné, d'une superficie de 0ha 60a au Sud - Ouest du vieux village ;
- du Deuxième cimetière Dioula abandonné, d'une superficie de 52ha 60a au Sud du bois sacré, Katchiyi et à l'Ouest du Groupe Scolaire Cheinrloko KONE ;
- de la plantation d'anacardium à l'Est des Cités I et II d'une superficie de 4 ha 39.

1.4- RESERVES FONCIERES :

Il est prévu neuf (09) réserves foncières, d'une superficie totale de 76ha 15a. Elles sont localisées comme suit

- A l'Ouest de Kafonon et au Sud de la colline sacrée Kurugubvou sur une superficie de 10 ha 56a ;
- Au Sud de Kafonon et au Sud-Ouest du bois sacré Katchiyi, sur une superficie de 8 ha 92a ;
- A l'Ouest du cimetière Dioula sur la route de Sinti, sur une superficie de 6 ha 31a ;
- Au Sud du Groupe Scolaire Cheinrloko KONE entre la route de Kadiolo et celle de Sinti sur une superficie de 7 ha 86a ;
- Au Sud de la colline de la radio DAGNAN et à l'Est du Complexe sportif sur une superficie de 26 ha 74a ;
- Dans l'extension du quartier Tingrélaking, à l'Ouest de la zone CMDT sur une superficie de 4 ha 52a ;
- Au Nord de la zone de Bureaux et sur la route de Lassiribougou sur une superficie de 4 ha 52a.
- Au Nord de la zone scolaire sur la route de Siana et de Dièou, entre la rocade et l'espace prévu pour un marché et une aire de stationnement le future marché d'une superficie de 4 ha 87a ;
- A l'Est de la Cité I et au Nord de la plantation d'anacardium, d'une superficie de 1ha 85a:

II. VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1- VOIRIE :

2.1.1- Maillage :

L'évolution de la ville est prévue à partir d'une grande maille de voies. Les emprises et les tracés des voies sont dictés par le souci d'assurer une bonne desserte des zones d'habitat et d'activités. La voirie projetée est composée de voies primaires d'emprise 30 à 50 m et de voies secondaires d'emprise 20 m.

2.1.2- Voies à aménager :

L'aménagement consiste à ramener l'emprise de la voie à la dimension requise, à charger la chaussée et à la revêtir.

Les voies à aménager se répartissent en voies classées et non classées.

- Voies classées :

Les voies concernées sont :

- le tronçon de la route régionale RR17 qui part du cimetière traditionnel à l'entrée Sud de la ville, au Nord-Ouest de la future zone de douanes et d'entrepôts à la sortie Ouest du côté de Lollè, d'une longueur de 3,8 km et d'une emprise de 30 m, à **bitumer** ;
- le tronçon de la RL 395 qui part de la RR 17 au niveau des bureaux du Sous-Préfet à la voie périphérique Nord, d'une longueur de 1,5 km et d'une emprise de 30 m, à **bitumer** ;
- le tronçon de la RL 401 qui part du Nord de la zone hôtelière au Nord-Ouest de la zone industrielle, d'une longueur de 1,4 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer**.
- Le tronçon de la RL 409 qui part de la RR 17 au Nord du groupe scolaire Chéinrloko KONE à la voie périphérique au Sud, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer**.
- le tronçon de la RL 411 qui part de la RR17 au niveau des bureaux du Sous-Préfet, à la voie périphérique à l'Est de la Cité, d'une longueur de 2,0 km et d'une emprise de 30 m, à **bitumer** ;

La longueur totale des voies classées à aménager est de **9,5 km** dont 7,3 km de voies de 30 m et 2,2 km de voies de 20 m.

- Voies non classées :

Les voies concernées sont :

- la voie Est-ouest qui part de l'Ouest de Tenguerlaking au niveau de la future zone hôtelière, à la plantation d'anacardiens à l'Est de la Cité, en passant au Sud du terrain de sports de Tingueralaking, d'une longueur de 1,8 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer** ;
- la voie Est-Ouest (Fato sirani) qui part de la RL 395 au niveau de la boucherie actuelle, à la Cité, en passant au Sud du centre de formation des femmes, d'une longueur de 1,0 km et d'une emprise de 20 m à **bitumer** ;
- la voie de berge Est-Ouest du Fouani, qui part de la RR 17 au Sud-Est du bois sacré Katchiyi, à la voie périphérique à l'Est de la Cité, d'une longueur de 1,6 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer** ;
- la voie Nord-Sud qui part de la voie de berge droite du marigot Fouani à la voie Fato sirani, en passant à l'Ouest de la mangueraie située dans le talweg du tissu ancien, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer** ;

- la voie Nord-Sud qui part de la voie périphérique au Sud, à la RL 395 au Nord de l'antenne GSM de la société Orange, d'une longueur de 1,3 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer**;
- la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la colline Tjokobvou (colline de la radio Dagnan) et de l'école B, d'une longueur de 1,5 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer** ;
- la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la Cité, d'une longueur de 1,5 km et d'une emprise de 20 m, à **bitumer**.

La longueur totale des voies non classées à aménager est de **9,3 km**. Toutes ces voies sont de 20 m d'emprise.

2.1.3- Voies à créer

Les voies à créer sont :

- le tronçon de la voie de berge Est-Ouest du Fouani, qui part de la RR 17 au Sud-Est du bois sacré Katchiyi, à la voie périphérique à l'Est de la Cité, d'une longueur de 0,22 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- le tronçon de la voie Nord-Sud qui part de la voie périphérique au Sud, à la RL 395 au Nord de l'antenne GSM de la société Orange, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- le tronçon de la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la colline Tjokobvou (colline de la radio Dagnan) et de l'école B, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- le tronçon de la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la Cité, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- la voie périphérique qui passe au Nord de l'actuel marché à bétail, croise la RL 395 au Nord de la colline de Noumlarma, traverse la plantation d'anacardiens au Nord-est de la Cité, passe à l'Ouest du local du groupe électrogène de la Cité, croise la piste de Katiôrni au Sud-Est de la colline de Tjokobvou et la route de Kadiolo au Sud du marigot Fapin, traverse le marigot Fouani, passe à l'Ouest de Kafonon, croise la route de Lollè et passe à l'Est de la colline sacrée Kourougo et aboutit au Nord du marché à bétail, d'une longueur de 7,86 km et d'une emprise de 50 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie qui passe à l'Ouest de la zone industrielle prévue, d'une longueur de 0,5 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie qui passe entre les zones scolaire et de garages, d'une longueur de 0,20 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie qui part du Nord-Ouest de la zone industrielle à la voie périphérique au niveau de la zone de bureaux prévue, en passant entre la gare des gros porteurs et la zone de douanes et d'entrepôts, d'une longueur de 0,830 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie qui part de la route de Lassiribougou (RL 401) au Sud-ouest de la zone de douane et d'entrepôts prévue, en passant entre les zones industrielle et scolaire et en traversant la route de Lollè, d'une longueur de 1,39 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;

- la voie qui part de la route de Lassiribougou (RL 401) au Sud-Est de la zone de douanes et d'entrepôts prévue, en passant entre la zone scolaire et la future zone d'habitat et en traversant la route de Lollè, d'une longueur de 1,28 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Nord-Sud qui limite la zone de bureaux prévue à l'Est, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- la voie Nord-Sud qui part de la périphérique au Nord-Ouest de Tingueralaking, au Sud-Est de Kafonon, d'une longueur de 1,3 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- la voie qui limite au Nord la zone commerciale prévue, d'une longueur de 0,36 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- la voie qui passe entre la zone commerciale et la gare voyageurs, d'une longueur de 0,22 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- la voie qui part de la zone commerciale prévue, à la périphérique au Nord-ouest du bois sacré Kourougo en passant au Nord de l'hôtel Balafon, d'une longueur de 0,57 km et d'une emprise de 20 m : à **bitumer** ;
- la voie qui limite le quartier actuel de Kafonon à l'Ouest, d'une longueur de 0,49 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Est-Ouest qui part du Sud-est de Kafonon, au Sud-ouest de la zone de douane et d'entrepôts, d'une longueur de 0,9 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie qui limite au Nord le quartier Tingueralaking et le bois sacré, d'une longueur de 1,32 km et d'une emprise de 15 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Nord-Sud qui part du bois sacré à la voie périphérique, en passant entre la CMDT et les réserves foncières, d'une longueur de 0,180 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Nord-Sud qui part du Nord de la Cité, à la périphérie, passant entre les terrains prévus pour la gendarmerie et le recasement, d'une longueur de 0,39 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- La voie Est-Ouest qui limite au Nord les extensions de la Cité, d'une longueur de 0,875 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Est-Ouest qui passe entre la plantation d'eucalyptus et le marché prévu à l'Est de la Cité, d'une longueur de 0,208 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Nord-Sud qui part de la route de Siam à la plantation d'eucalyptus à l'Est de la Cité, d'une longueur de 0,278 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Est-Ouest qui passe entre le marché et l'aire de stationnement prévus à l'Est de la Cité, d'une longueur de 0,083 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;
- la voie Est-Ouest qui part de la RR17 au Nord-Est du groupe scolaire Cheinloko KONE, au Sud de Lafiala, d'une longueur de 1,56 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;

- la voie Est-Ouest qui passe au Sud du groupe scolaire existant, d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise de 20 m : à traiter en **latérite** ;

La longueur totale des voies à créer est de **23,91 km** répartie comme suit :

- pour les voies d'emprise 50 m : 7,86 km ;
- pour les voies d'emprise 20 m : 14,43 km ;
- pour les voies d'emprise 15 m : 1,62 km.

2.1.4- Ouvrages d'art :

Il est prévu la construction de trois (3) ponceaux sur le marigot Fouani et deux (2) sur le Fapin.

Des ouvrages de franchissement sont également prévus sur les collecteurs.

2.2- RESEAUX DIVERS

2.2.1- Alimentation en eau potable :

Il est prévu l'interconnexion des deux réseaux sommaires d'adduction d'eau par la SOMISY-SA. A la suite de cette unification, le réseau sera renforcé et s'étendra à l'ensemble de la ville, y compris les zones d'extension.

La SOMISY-SA prévoit également l'approvisionnement de la ville de Fourou en eau potable à partir de la captation de l'eau de la Bagoé et de forages réalisés au bord de ce cours d'eau à Lafiabougou et Bananso. L'eau captée ou provenant des forages recevra le traitement approprié pour être bonne à la consommation avant d'être livrée aux usagers.

Chaque concession devra pouvoir se brancher au réseau d'eau potable et des bornes fontaines devront être réalisées dans toutes les parties de la ville.

2.2.2- Electrification :

Il est prévu de fournir l'électricité à l'ensemble de la ville. A cet effet, plusieurs projets sont en vue. Il s'agit de :

- l'alimentation de Fourou en électricité à partir de la mine d'or de Siama qui sera branchée sur le réseau interconnecté venant de Côte d'Ivoire à Sikasso, en passant par Zégoua et Loulouni ;
- la fourniture par la société EDM-SA de deux groupes électrogènes de 250 kVa chacun et la réalisation du réseau d'électrification ;
- l'électrification de Fourou et Bananso par l'AMADER.

2.2.3- Télécommunications :

- Télévision :

Il est prévu la création d'une station TV/FM de l'ORTM à Fourou.

- Radio :

Il est prévu l'installation d'un relais FM de l'ORTM et la création de radio privées.

- Téléphone :

La SOTELMA a prévu l'extension de son réseau à l'ensemble de la ville et la société Malitel prévoit très prochainement l'amélioration de la qualité de ses services.

2.3- ENVIRONNEMENT.

2.3.1- Assainissement.

- Drainage des eaux :

Les actions portent sur l'aménagement des collecteurs naturels existants et la création de collecteurs artificiels nécessaires pour le drainage des eaux pluviales des deux grands bassins versants de la ville de Fourou et environs.

- Aménagement de collecteurs naturels :

Les collecteurs naturels reçoivent les eaux pluviales en provenance des bassins versants et les drainent vers les exutoires qui sont le Bagoé et la mare de Ouliè. Les aménagements concernent :

- le tronçon du marigot Fouani qui part de sa source au pied de la colline Tjokobougou (colline de la radio Dagnan) au bois sacré Katiôni, d'une longueur de 0,85 km ;
- le marigot Fapin de sa source à environ 50m à l'Est de la RL n°411 à son croisement avec le Fouani, d'une longueur de 0,830 km.

La longueur totale des collecteurs naturels à aménager est de 1,68 km.

- Création de collecteurs artificiels :

Les collecteurs artificiels prévus sont destinés à évacuer les eaux pluviales vers les marigots.

Il s'agit du :

- collecteur le long de la route régionale n°17 qui part du cimetière traditionnel à l'entrée Sud de la ville, à la sortie Ouest du côté de Lollè, d'une longueur de 3,8 km ;
- collecteur le long de la route locale n°395 qui part de la RR 17 au niveau des bureaux du Sous-Préfet, à la voie périphérique sur la route de Noumlarma, d'une longueur de 1,2 km ;
- collecteur le long de la route locale n°401 (route de Lassiribougou), qui part de l'Ouest de Tingueralaking au Nord-Est de la zone industrielle en passant entre le marché à bétail et la zone de bureaux prévue, d'une longueur de 1,305 km ;
- collecteur le long de la route locale n°411 qui part de la RR 17 au niveau des bureaux du Sous-Préfet, à la voie périphérique à l'Est de la Cité, d'une longueur de 1,6 km ;
- collecteur le long de la voie Est-Ouest qui part de la route de Lassiribougou au Nord-Ouest, à la plantation d'anacardiens à l'Est de la Cité, en passant au Sud du terrain de sports de Tingueralaking, d'une longueur de 1,75 km ;
- collecteur le long de la voie Est-Ouest (Fato sirani) qui part de la RL 395 au niveau de la boucherie actuelle, à la Cité, en passant au Sud du centre de formation des femmes, d'une longueur de 0,975 km ;
- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui part de la voie de berge droite du marigot Fouani à la voie Fato sirani, en passant à l'Ouest de la manguerie située dans le talweg du tissu ancien, d'une longueur de 0,556 km ;

- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui part de la voie périphérique au Sud, à la RL 395 au Nord de l'antenne GSM de la société Orange, d'une longueur de 1,944 km ;
- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la colline Tjokobvou (colline de la radio Dagnan), d'une longueur de 1,778 km ;
- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui passe à l'Est de la Cité, d'une longueur de 1,944 km ;
- collecteur le long de la voie périphérique qui passe au Nord de l'actuel marché à bétail, croise la RL 411 au Nord de la colline de Nougoularma, traverse la plantation d'anacardiens au Nord-est de la Cité, passe à l'Ouest du local du groupe électrogène de la Cité, croise la piste de Katiôrni au Sud-est de la colline de Tjokobvou et la route de Kadiolo au Sud du marigot Fapin, traverse le marigot Fouani, passe à l'Ouest de Kafonon, croise la route de Lollè et passe à l'Est de la colline sacrée Kourougo et aboutit au Nord du marché à bétail, d'une longueur de 7,86 km ;
- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui limite à l'Est la zone de bureaux prévue, d'une longueur de 0,4 km ;
- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui part de la voie périphérique au Nord-Ouest de Tinguérakīng, au Sud-Est de Kafonon, d'une longueur de 1,305 km ;
- collecteur le long de la voie qui limite au Nord la zone commerciale prévue, d'une longueur de 0,36 km ;
- collecteur le long de la voie qui passe entre la zone commerciale et la gare routière, d'une longueur de 0,22 km ;
- du collecteur le long de la voie qui part de la zone commerciale prévue, à la périphérique au Nord-Ouest du bois sacré Kourougo en passant au Nord de l'hôtel Balafon, d'une longueur de 0,57 km ;
- collecteur le long de la voie qui limite le quartier actuel de Kafonon à l'Ouest, d'une longueur de 0,49 km ;
- collecteur le long de la voie Est-Ouest qui part du Sud-Est de Kafonon, au Sud-Ouest de la zone de douanes et d'entrepôts, d'une longueur de 0,903 km ;
- collecteur le long de la voie Nord-Sud qui part du Nord de la Cité, à la périphérique, passant entre les terrains prévus pour la gendarmerie et le recasement, d'une longueur de 0,39 km ;
- collecteur le long de la voie Est-Ouest qui limite au Nord les extensions de la Cité, d'une longueur de 0,875 km ;

La longueur totale des collecteurs artificiels à créer est de **30,225 km**.

- Evacuation des déchets liquides :

L'évacuation des eaux usées et vannes est prévue à partir d'ouvrages collectifs ou individuels. Le rejet de ces catégories d'eaux usées dans la rue est interdit.

- **Evacuation des déchets solides :**

La collecte des déchets solides au niveau des concessions sera faite dans des poubelles, et les GIE d'assainissement se chargeront de les évacuer aux dépôts de transit au nombre de huit (8), situés à travers la ville. Le processus d'évacuation s'achève à la décharge finale située à 2 km environ, au Sud-ouest de la ville, au bord de la route de Sinti.

2.3.2- Préservation de la Nature.

Les actions portent sur :

- la lutte contre l'érosion des sols par la plantation d'arbres sur les flancs des collines ;
- la promotion et la protection des espaces boisés par la plantation d'arbres, l'interdiction des coupes abusives ;
- l'interdiction d'exploitation de carrières à l'intérieur de la ville ;
- l'interdiction des feux de brousse ;
- le traitement adéquat des déchets produits par la mine d'or et leur enfouissement correct dans le sol ;
- le reboisement des anciens sites miniers.

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES :

3.1- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

La zone de bureaux prévue est destinée à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux qui seront créés dans le futur.

Au regard du rapport constat ayant fait état des manques et des insuffisances dans les équipements collectifs, et en prévisions des besoins à venir en la matière, il a été prévu des équipements administratifs indiqués dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n° 3 : Equipements administratifs.

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Action à entreprendre
1	S/Secteur de l'agriculture	0,09	Zone de bureaux	A construire
2	Services techniques municipaux	0,09	Zone de bureaux	A créer
3	Perception	0,09	Zone de bureaux	A créer
4	UAPIA	0,09	Zone de bureaux	A construire
5	Justice	0,09	Zone de bureaux	A créer
6	Service Local Solidarité Personnes Agées	0,09	Zone de bureaux	A créer
7	CAP	1,00	Zone de bureaux	A créer
8	Bureaux et logement du Sous – Préfet	0,50	Zone de bureaux	A créer
9	Mairie	0,32	Limite vieux village	A créer
10	Bureau des personnes âgées	0,09	Zone de bureaux	A créer
11	Service météorologique	0,10	Route de Katoroni	A créer

3.2- EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES :

Il est prévu de ramener la maternité à coté du CSCOM dans la cité à l'Est de la ville. L'évolution de la ville nécessite de prévoir un Centre de Santé de Référence, un autre CSCOM.

Les informations relatives aux équipements socio sanitaires sont indiquées dans le tableau n°4 ci-après :

Tableau n° 4 : Equipements socio sanitaires

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Actions
1	Centre de Référence	2,00	Au Nord-Est de la zone de bureaux (route de Lassiribougou)	A créer
2	Nouveau CSCOM	1,00	Ancienne clinique de la mine de SIAMA	A créer
3	Maternité actuelle	-	A l'Ouest de la route de Noumlarma, en face de la Mairie actuelle	A délocaliser et ramener au CSCOM actuel
4	Lazaret	0,25	Au Sud Ouest de la route de Galamakourou	A créer

3.3- EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

Il est prévu deux nouveaux premiers cycles, un nouveau second cycle, un lycée, une école professionnelle technique et une medersa communautaire.

Les informations relatives aux équipements scolaires sont indiquées dans le tableau n°5 ci-après :

Tableau n° 5 : Equipements scolaires

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Action à entreprendre
1	2 nouveaux 1 ^{ers} cycles	4,00	A l'Est dans la zone scolaire (route de Siam et Dièou)	A créer
2	1 nouveau second cycle	2,00	A l'Est dans la zone scolaire (route de Siam et Dièou)	A créer
3	1 lycée	4,00	A l'Ouest dans la zone scolaire (route de Lassiribougou)	A créer
4	Ecole secondaire technique et prof.	0,09	A l'Ouest dans la zone scolaire (route de Lassiribougou)	A créer
5	Medersa communautaire	0,09	A l'Est dans la zone scolaire (route de Siam et Dièou)	A créer

3.4- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX:

Il est prévu de porter la superficie du marché actuel à 4 ha02. Pour ce faire il est envisagé de recaser le domaine de la CMDT (en accord avec elle) sis au nord du marché, et de déplacer le parc de vaccination.

Tableau n°6 : Equipements commerciaux

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Action à entreprendre -
1	Marché secondaire	1,50	A l'Est entre la Cité I et la Réserve Foncière (route de Siama et Dièou)	A créer
2	Marché actuel	4,00	Centre de la ville	A agrandir
3	Abattoir	1,00	Zone industrielle (route de Lassiribougou)	A créer
4	Village artisanal	1,00	A l'est de la Zone de Bureaux	A créer
5	Place pour foire agricole	1,00	Ouest	A créer
6	Marché à Bétail	2,00	Nord-Ouest de Tingerlaking	A déplacer

3.5- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS:

Il est prévu de :

- Valoriser les potentialités touristiques existantes (notamment les sites) ;
- Restaurer les vestiges existants ;
- Construire des hôtels et des restaurants.

3.6- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

Il est prévu la création de :

- Un complexe sportif, au Sud Ouest du Groupe Scolaire Cheinrloko KONE d'une superficie de 11ha.
- Une maison des jeunes, d'une superficie de 165 ha à Est (route de Siama)
- Une salle de spectacle, d'une superficie de 2000 m2 à l'Est de la Gare voyageurs (centre ville).

Tableau n° 7 : Equipements sportifs

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Action à entreprendre
1	Complexe sportif	11,00	Sud- Est	A créer
2	Salle de spectacle	0,2 0	A L'Est de la Gare voyageurs (centre ville)	A créer
3	Maison des jeunes	1,65	Est (route de Siama)	A déplacer

3.7- EQUIPEMENTS CULTUELS :

Un espace d'environ un hectare est retenu à côté de l'ancien village pour la réalisation de la mosquée de vendredi.

Les cimetières (traditionnel et dioula) doivent être délimités. Il est prévu un cimetière au Nord et en dehors de la ville, sur la route de Noumlarma sur une superficie de 5 ha 00. Il pourrait être commun aux localités de Fourou et de Noumlarma.

3.8- EQUIPEMENTS DE DEFENSE ET DE SECURITE :

Il est prévu la construction :

- D'une compagnie de la Gendarmerie Nationale sur la route de Noumlarma, à l'Ouest de la zone de recasement et au Nord de la Cité III, sur une superficie de 6ha 71a ;
- D'un peloton de la Garde Nationale y compris la maison d'arrêt dans la partie Sud de la zone de Bureaux sur une superficie de 2 ha 00 a ;
- Des bureaux de la Protection Civile au Sud de la zone scolaire située sur la route de Syama et Dièou, sur une superficie de 3ha 84a.
- D'un commissariat de police dans l'actuel bureau et logement du sous-préfet sur une superficie de 0ha18a.

Les équipements de défense et de sécurité prévus sont indiqués dans le tableau N° 8 ci-après :

Tableau n°8 : Equipements de défense et de sécurité

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Action à entreprendre
1	Compagnie de gendarmerie	6.71	Route de Noumlarma	A créer
2	Compagnie de la garde nationale	2,00	Dans la Zone de Bureaux	A créer
3	Commissariat de police	0,18	Actuel bureau et logement du Sous - Préfet	A créer
4	Bureau de douanes	2	Route Lollè	A créer
5	Protection civile	3,84	Au sud de la Zone scolaire Est	A créer

3.9- EQUIPEMENTS DE TRANSPORT:

Il est prévu :

- Une gare pour voyageurs de 2ha 42, au Sud de la zone commercial, à l'emplacement de l'actuelle zone administrative ;
- Une gare de Gros Porteurs 6ha 72 sur la route de Lollè en face de la zone des douanes et Entrepôts.

Deux aires de stationnement des taxis sont également prévues localisées comme suit :

- Une aire de 0,8 ha près de la place de la prière ;
- Une aire de 1,26 ha près du marché secondaire.

Les équipements de transport prévus sont indiqués dans le tableau N° 9 ci-après :

Tableau n° 9 : Equipements de transport

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Action à entreprendre
1	Gare routière de voyageurs	2,42	Centre	Agrandissement dispensaire
2	Gare gros porteurs	6.72	Face Douanes	A créer
3	Stationnement taxis	0,8	Côté place de prière	A créer
4	Stationnement taxis	1,26	Côté marché secondaire	A créer

IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU :

La présente évaluation concerne uniquement les actions prioritaires que sont :

- les études de PUS ;
- le bornage et le l'immatriculation des espaces prévus pour les zones d'activités et les grands équipements ;
- le nettoyage et le bornage de l'emprise des voies.

Le tableau n° 10 ci-après donne l'évaluation des actions prioritaires du SDU :

Tableau n° 10 : Evaluation du coût des actions prioritaires du SDU.

N°	Désignation	U	Quant.	Prix unit. (Millions f.cfa)	Montants (Millions F.CFA)
	<u>ETUDES DE DETAIL :</u>				
1	PUS	u	2	20	40
	<u>DELIMITATION ET BORNAGE :</u>				
2	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des grands équipements	ha	43	0,15	6,45
3	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones d'habitat, d'activités et de réserves foncières	ha	64	0,15	9,6
4	Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies	km	37,096	0,5	18,548
Total					74,598

Le coût des actions est estimé à la somme de: **Soixante Quatorze Millions Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille (74 598 000) francs CFA.**

Ce coût est réparti entre l'Etat et la Commune comme suit :

- Etat : 59 678 400 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 14 919 600 F.CFA soit 20%

V. STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA

Les stratégies dégagées en vue de l'application du présent SDU sont au nombre de quatre. Il s'agit des stratégies institutionnelle, foncière, financière et sectorielle.

5.1- STRATEGIE INSTITUTIONNELLE :

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) nécessite la mise en place d'un Comité de suivi. Il est composé comme suit :

- le Préfet de Kadiolo (Président) ;
- un représentant du Conseil de Cercle (C.C.) ;
- cinq (5) conseillers communaux dont le Maire ;
- les chefs de quartiers ;

- le chef de village de Fourou ;
- un représentant du service de l'Urbanisme (Rapporteur) ;
- un représentant de chaque service technique concerné par la gestion de l'espace urbain ;
- une représentante de la coordination des femmes ;
- un représentant de la coordination des ONG ;
- un représentant de la coordination des jeunes

Le Comité peut faire appel à toute personne physique ou morale pour sa compétence.

Au niveau National il y a le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme (CNET/SDU).

5.2- STRATEGIE FONCIERE :

Elle consiste à :

- border et immatriculer toutes les zones et espaces programmés ;
- respecter la vocation des espaces ;
- viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- respecter les dispositions des textes réglementant le foncier et l'urbanisme ;

5.3- STRATEGIE FINANCIERE :

Les ressources financières de la Mairie de la commune de Fourou sont basées sur la perception de taxes, de droits, de redevances, de subventions etc.

Les actions prioritaires retenues pour la mise en œuvre du SDU concernent l'élaboration des PUS, la délimitation, le bornage et l'immatriculation des espaces des zones d'activités et des grands équipements ainsi que la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Le coût de ces actions, estimé à **(74 598 000) francs CFA** est réparti entre l'Etat et la Commune comme suit :

- Etat : 59 678 400 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 14 919 600 F.CFA soit 20%

Les responsables communaux, en rapport avec l'Etat, la population et tous les acteurs, élaboreront et mettront en œuvre des stratégies pour améliorer les recettes communales. Pour ce faire, les dispositions suivantes sont nécessaires :

- réaliser des équipements générateurs de revenus ;
- rechercher des partenaires dans le cadre du jumelage ;
- faire appel aux compétences privées pour le financement des activités.

5.4- STRATEGIE SECTORIELLE :

Dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Fourou a été divisée en deux (2) secteurs. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS), dans le but de préciser le contenu du SDU.

Le PUS doit être conforme aux orientations du SDU qu'il détaille, tout en indiquant les règles d'utilisation du sol.

Les deux secteurs sont : le Secteur Nord et le Secteur Sud.

5.4-1. Secteur n°1 (secteur Sud) :

D'une superficie de 403 ha 83a, le secteur n°1 est limité :

- au Nord par le Secteur n°2 (rue principale traversant la ville d'Est en Ouest partant de la route de Siama et Dièou vers Lollè) ;
- à l'Ouest par les champs de cultures vivrières, cotonnières, fruitières et les pâturages ;
- à l'Est par les champs de cultures vivrières, cotonnières, fruitières et les pâturages ;
- au Sud par la ceinture verte de protection.

Il est composé des quartiers et éléments de quartiers situés au Sud de la rue principale traversant la ville d'Est en Ouest partant de la route de Siama et Dièou vers Lollè, de zones maraîchère, de zones d'activités existantes ou à créer, d'espaces boisés à créer ou à préserver et de réserves foncières.

5.4-2. Secteur n°2 (secteur Nord) :

D'une superficie de 400 ha 51a, le secteur n° 2 est limité :

- au Nord par la ceinture verte de protection ;
- à l'Est par les champs de cultures vivrières, cotonnières fruitières et les pâturages ;
- au Sud par le Secteur n°1(rue principale traversant la ville d'Est en Ouest partant de la route de Siama et Dièou vers Lollè) ;
- à l'Ouest les champs de cultures vivrières, cotonnières, fruitières et les pâturages.

Il comprend les quartiers et éléments de quartiers situés au Nord de la rue principale traversant la ville d'Est en Ouest partant de la route de Siama et Dièou vers Lollè, des zones de cultures, des zones maraîchères, des zones d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

VI. PHASAGE D'APPLICATION DU SCHEMA

La mise en œuvre du SDU sera faite en quatre (4) phases que sont :

- la phase I : 2008- 2012 ;
- la phase II: 2013 - 2017 ;
- la phase III : 2018 - 2022 ;
- la phase IV : 2023 - 2027.

Les tableaux n°11 et 12 ci-après indiquent les actions à mener à chacune des quatre phases du SDU.

Tableau n° 11 : Phases d'exécution du SDU.

N°	Programme	Phase I : 2008- 2012	Phase II : 2013 - 2017
I- ZONAGE			
1.1	Zones d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation des futures zones d'habitat ; - Restructuration du noyau ancien ; - Densification du tissu existant ; - Réalisation d'habitat administré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Densification du tissu existant ; - Réalisation d'habitat administré.
1.2	Zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation des zones d'activités prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement zone industrielle - Aménagement zone des garages - Aménagement zone artisanale - Aménagement zone des hydrocarbures - Aménagement zone de douanes et d'entrepôts
1.3	Zones vertes	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation des zones boisées prévues ; - Bornage et immatriculation de ceintures vertes de protection et d'isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de zones boisées - Aménagement de ceintures vertes de protection et d'isolement.
1.4	Réserves foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation des réserves foncières. 	
III- VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT			
2.1	Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies ; - Aménagement des berges des marigots Louôfoi, Fapièn, KèliKèli; - Aménagement de voies 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles voies ; - Aménagement des berges des marigots Louôfoi, Fapièn, KèliKèli - Aménagement de voies. - Construction du pont sur les marigots Louôfoi, Fapièn,
2.2	Réseaux Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Création du réseau d'électrification; - Création du réseau d'adduction d'eau ; - Extension du réseau téléphonique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du réseau d'électrification - Extension du réseau d'adduction d'eau.
2.3	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Remblayage des mares et trous à banco ; - Création de collecteurs ; - Construction des dépôts de transit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Remblayage des mares et trous à banco ; - Création de collecteurs ; - Construction de la décharge finale. - Construction des bureaux du Service météorologique
III- EQUIPEMENTS			
3.1	Equipements administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage et immatriculation des espaces prévus pour les grands équipements ; - Construction des bureaux du Secteur de l'agriculture, du service local de la conservation de la nature. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des bureaux et logement du Sous - Préfet - Construction des bureaux de la Mairie - Construction des bureaux de la Justice - Création des services locaux de la perception des impôts et de la jeunesse. - UAPIA

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de FOUROU
RAPPORT DEFINITIF

3.2	Equipements socio sanitaires	- Extension du centre multifonctionnel ; - Aménagement du parc de vaccination route de Lassiribougou	- Construction du bureau des personnes âgées.
3.3	Equipements scolaires	- Agrandissement et aménagement du second cycle de Fourou; - Construction d'un CED ; - Construction du jardin d'enfants.	
3.4	Equipements commerciaux	- Agrandissement et aménagement du marché actuel ; - Construction du marché à bétail, route de Lassiribougou; - Construction du nouvel abattoir.	- Construction du marché secondaire à l'Est de la cité.
3.5	Equipements touristiques et de loisirs	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.
3.6	Equipements sportifs et culturels	- Construction du terrain de sports au Nord de la zone commerciale; - Construction et Aménagement de la maison des jeunes ; - Construction de la salle de cinéma.	- Aménagement du terrain de sports scolaires de la cité.
3.7	Equipements culturels	- Agrandissement et clôture des cimetières musulman et chrétien.	- Clôture du cimetière traditionnel
3.8	Equipements de sécurité	- Construction des bureaux et du camp de la Brigade de Gendarmerie.	
3.9	Equipements de transport	- Création d'aires de stationnement ; - Création de l'auto gare ;	- Création de l'aire de stationnement pour les gros porteurs.

Tableau n° 12 : Phases d'exécution du SDU

N°	Programme	Phase III : 2018- 2022	Phase IV : 2023 - 2027
I- ZONAGE			
1.1	Zones d'habitat	- Réalisation d'habitat administré; - Réalisation d'habitat planifié.	- Réalisation d'habitat administré; - Réalisation d'habitat planifié.
II- VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT			
2.1	Voirie	- Construction de nouvelles voies ; - Aménagement de voies.	- Construction de nouvelles voies ; - Aménagement de voies.
2.2	Réseaux Divers	- Extension du réseau d'électrification; - Extension du réseau d'adduction d'eau ; - Extension du réseau téléphonique.	- Extension du réseau d'électrification ; - Extension du réseau d'adduction d'eau. - Extension du réseau téléphonique.
2.3	Environnement	- Construction de collecteurs.	- Construction de collecteurs.
III- EQUIPEMENTS			
3.1	Equipements administratifs	- Création des Services Techniques de la Mairie.	- Création du Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; - Création du CAP.
3.2	Equipements socio- sanitaires	- Construction du Centre de santé de Référence.	
3.4	Equipements commerciaux	- Construction du village artisanal ;	- Construction du marché de la nouvelle zone commerciale.
3.5	Equipements touristiques et de loisirs	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.
3.6	Equipements sportifs et culturels	- Construction du centre culturel communal	- Construction du complexe sportif.
3.7	Equipements de sécurité	- Construction des locaux du peloton de la garde nationale et de la maison d'arrêt.	- Construction du commissariat de police ;

VII. RECOMMANDATIONS :

Les recommandations sont les suivantes:

- la large diffusion du contenu du SDU auprès de tous les acteurs de développement urbain et des populations ;
- l'adressage des rues de la ville ;
- la construction d'écoles de premier cycle d'enseignement fondamental dans tous les villages de la Commune ;
- la création d'une école de second cycle de l'enseignement fondamental à Bananso ;
- la construction d'un CSCOM à Gouéné ;
- la construction d'infrastructures routières entre les villages et Fourou, chef-lieu de la Commune ;
- la réalisation de forages équipés de pompes dans tous les villages de la Commune.

- la promotion de la formation en techniques de production de fumure organique ;
- la mise en place de mesures afin d'encourager l'élevage intensif ;
- la réintroduction de l'élevage moderne de volailles ;
- la mise en place du balisage permettant de respecter scrupuleusement les passages réservés aux animaux.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des documents consultés :

- 1- Direction Nationale de la Statistique et l'Informatique :
Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1987, Résultats définitifs publiés en Janvier 1990 , Volume 0 : Ensemble du pays, Tome 2 : Répertoire de village
- 2- Direction Nationale de la Statistique et l'Informatique :
Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 , Résultats définitifs publiés en Décembre 2001
Tome 3: Série habitat
- 3- Direction Nationale de la Statistique et l'Informatique :
Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 , Résultats définitifs publiés en Décembre 2001
Tome 4 : Répertoire de village
- 4- Direction Nationale de la Statistique et l'Informatique :
Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998, Résultats provisoires
- 5- Direction Nationale de la Statistique et l'Informatique :
Annuaire statistique du Mali – 2001
- 6- Institut Géographique du Mali (IGM) :
Carte thématique des communes du Mali.
- 7- Mairie de la Commune Rurale de Fourou :
Programme de Développement annuel de la Commune rurale de Fourou– Exercice 2006.
- 8- Mairie de la Commune Rurale de Fourou :
Plan de Développement Social et Culturel de la Commune rurale de Fourou– période 2005-2009 (Novembre 2005)
- 9- Direction Nationale des Collectivités Territoriales :
Lois et Décrets de la Décentralisation 5^{ème} Edition Novembre 2003
- 10- Capitaine Binger :
« Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi »; Editions Hachette et Cie 1892 Paris. Sociétés des Africanistes 1980.
- 11- Mairie de la Commune Rurale de Fourou et Association des Ressortissants de la Commune de Fourou (ARECOFO) :
« Les Ressources Naturelles de la Commune et la Problématique de leur Gestion »: Thème traité à Fourou le 09 juin 2007 lors d'une Séance de travail sur la Protection de la Nature et la Gestion de l'Environnement
- 12- Journal Officiel de la République du Mali : Annexe N° 3, Titre III :
Communes de la Région de Sikasso, Communes du Cercle de Kadiolo 26 Novembre 1996

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Liste des sigles et abréviations :

- **AMADER :** *Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale*
- **CAP :** *Centre d'Animation Pédagogique*
- **CMDT :** *Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles.*
- **CSCOM :** *Centre de Santé Communautaire*
- **DRACPN :** *Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle de Pollutions et des Nuisances.*
- **DRDC :** *Direction Régionale des Domaines et de Cadastre*
- **DRPSIAP :** *Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.*
- **DRUH :** *Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat*
- **EDM-SA :** *Energie du Mali - SA*
- **Magasin AV :** *Magasin de l'Association Villageoise de Fourou : Stock d'engrais, insecticides et autres intrants agricoles.*
- **IGM :** *Institut Géographique du Mali*
- **ONG :** *Organisation Non Gouvernementale*
- **ORTM :** *Office de Radio Télévision du Mali*
- **PACR :** *Projet d'Appui aux Communautés Rurales*
- **SOMISY-SA :** *Société des Mines de SYAMA - SA*
- **SOTELMA :** *Société des Télécommunications du Mali*

ANNEXES

DECISION N°620/GR- SIKCAB-2-BP
Portant Ouverture des enquêtes préalables à l'Elaboration du
Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Fourou et
Environs
du Gouverneur de la Région de Sikasso

REGION DE SIKASSO.

CABINET DU GOUVERNEUR

620 - 334

DECISION N° _____ / GR- SIK CAB - 2 - BP

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION DES
SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DE LA VILLE DE FOUROU ET ENVIRON.
LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE SIKASSO**

- Vu la Constitution du 25 Février 1992 ;
- Vu l'Ordonnance N°91 - 039 / P-CTSP du 8 Août 1991 déterminant les circonscriptions et les Collectivités Territoriales du Mali ;
- Vu la loi N°96- 050 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;
- Vu la loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu le Décret N° 95-210 / P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Décret N°04-607 / P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°255/P-RM du 06 Juin 2000 Portant nomination du Haut Commissaire de la région de Sikasso ;
- Vu le B.E. n° 162 / DRUH - SIK du 22 OCT. 2007

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration du Schéma Directeur de la ville de Fourou et environ sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication de la présente décision.

ARTICLE 2 : Est concernée par lesdites enquêtes la commune rurale de Fourou.

ARTICLE 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations de l'aire concernée et des communes voisines sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

ARTICLE 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de Fourou, l'avis préalable des services de l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans la zone concernée.

ARTICLE 5 : Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Préfet du cercle de Kadiolo sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Sikasso le - 6 NOV 2007

Ampliations :

- MHU.....1
- MATCL.....1
- Assemblée Régionale.....1
- DRUH.....3
- Préfet Kadiolo.....1
- Conseil de cercle de Kadiolo.....1
- Commune rurale de Fourou.....1
- Commune rurale de Kadiana, Lobougoula, Loulouni,
Misseni, Nangalasso, Tionki6
- Archives -Chrono.....2/15

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES
GOUVERNEMENT
REPUBLIQUE DU MALI
LE GOUVERNEUR DE LA REGION
DE SIKASSO
BOCARY SAMASSEKOU
Officier de l'Ordre National

DELIBERATION N°07/RCF du 05/12/2007
du Conseil Communal de Fourou

DELIBERATION N°07/RCP du 05/12/2007

Le conseil communal de Fourou régulièrement convoqué en session extraordinaire s'est réuni le mercredi 5 décembre 2007.

Date de convocation du conseil communal de Fourou : 26/11/2007

Ordre du jour de la session : Discussions et vote du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Fourou et environs.

- Nombre de conseillers en exercice23
- Nombre de conseillers présents 16
- Nombre de conseillers absents 7
- Nombre de conseillers votants : 16
- Nombre de voix pour : 16
- Nombre de voix contre : 0

Le quorum atteint, le Conseil a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Ousmane OUATTARA, Maire, le secrétariat de séance étant assuré par Monsieur Moussa OUATTARA

LE CONSEIL COMMUNAL, après en avoir délibéré

DECIDE

Article premier : d'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Fourou et environs.

Article deuxième : la présente délibération sera publiée enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ont signé :

1. Ousmane OUATTARA
2. Guedjouma KONE
3. Yacouba L KONE
4. Adama KONE
5. Brahim T. TRAORE
6. Zeumana SOGODOGO
7. Moussa COULIBALY
8. Bahima DIARRA

9. Soungalo DIARRA
10. Moumine BAMBA
11. Mamadou DIARRA
12. Awa KONATE
13. Kasim DIARRA
14. Fatogoma Abou KONATE
15. Inza COULIBALY
16. Dramane KONE

Signature du Maire



PROCES VERBAL DE SESSION
DU CONSEIL COMMUNAL
Session extraordinaire du 5/12/2007

L'an deux mille sept, et le cinq décembre s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie, la séance de la session extraordinaire du conseil communal de Fourou sous la présidence de Monsieur Ousmane OUATTARA Maire.

Ordre du jour de la session : Discussion et vote du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Fourou et environs.

Etaient présents :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| 1. Ousmane OUATTARA | 9. Soungalo DIARRA |
| 2. Guedjouma KONE | 10. Moumine BAMBA |
| 3. Yacouba L KONE | 11. Mamadou DIARRA |
| 4. Adama KONE | 12. Awa KONATE |
| 5. Brahim T. TRAORE | 13. Kasim DIARRA |
| 6. Zoumana SOGODOGO | 14. Fatogoma Abou KONATE |
| 7. Moussa COULIBALY | 15. Inza COULIBALY |
| 8. Bahima DIARRA | 16. Dremame KONE |

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire prit la parole en ces termes : « Madame et messieurs, vous venez de suivre avec moi la clôture de l'atelier sur l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Fourou. Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus sont – comme vous l'avez constaté – les fruits de dix jours de travail auquel techniciens élus et société civile ont participé. Nous sommes donc appelés à nous prononcer sur ce travail en l'adoptant. Si d'aventure certains ont des questions d'incompréhension, ils peuvent les poser au bureau d'études ci présent (URBADEX).

Zoumana SOGODOGO : « Je pense que l'essentiel est dit, et qu'il faille délibérer »

Fatogoma Abou KONATE : « On ne peut pas en dire mieux »

Le Maire : « S'il n'y a pas de question nous pouvons dire au bureau d'études de se retirer »

Le conseil après vote, adopta la proposition de SDU à l'unanimité des conseillers présents.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour de la session, le Maire leva la séance.

Le secrétaire de séance

Moussa OUATTARA

Le président de séance

Ousmane OUATTARA



DECISION N° 07/105/CKLO
du préfet de Kadiolo portant approbation de la Délibération
N° 07/RCF du 05/12/2007

DECISION N°07 / 125 / CKLO du 06-12-07

Portant approbation de la délibération N°07/CRF en date du 5 Décembre 2007 du Conseil Communal de Fourou.

Le Préfet du Cercle de Kadiolo

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°93-003 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°95-034 du 12 Avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs ;

Vu le décret N°95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de L'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N°04-459/P-RM du 19 Octobre 2004 portant nomination des Préfets ;

Vu la délibération N°07/CRF en date du 5 Décembre 2007 du Conseil Communal de la Commune de Fourou.

DECIDE :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération N°07/CRF (Commune Rurale de Fourou) en date du 5 / 12 / 2007 relative à l'adoption du Schéma Directeur D'Urbanisme de la Ville de Fourou et environs.

Article 2 : la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera exécutée par le Maire et le Percepteur de Kadiolo, Chacun en ce qui le concerne, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Kadiolo, le 6 Décembre 2007

Ampliations :

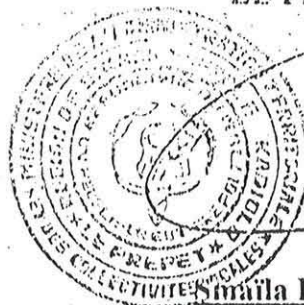
GRS..... 1

Maire..... 1

Percepteur..... 1

Chrono Archives..... 1/4

LE PREFET



Simila DOUYON

Administrateur Civil

Chevalier de l'Ordre National



AGENCE URBADEX

URBANISME - AMENAGEMENT - ARCHITECTURE - DECORATION
EXPERTISE IMMOBILIERE

Bamako, le 12 septembre 2006

ORDRE DE MISSION N° 2006/007/URBADEX

Messieurs : Drissa Nicolas KONE, Architecte – Urbaniste- Chef de Mission
Dazan COULIBALY, Ingénieur - Urbaniste
Calixte TRAORE, Spécialiste en planification
Amadou KARAMBE, Chauffeur,
se rendront à FOUROU

But de la mission : Etudes Topographiques et Enquêtes Préparatoires pour
l'Elaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de
FOUROU

Moyens de transport : Véhicule R 3753 MD

Date de Départ : Le Mardi 06 Novembre 2007

Date de retour : Fin de mission

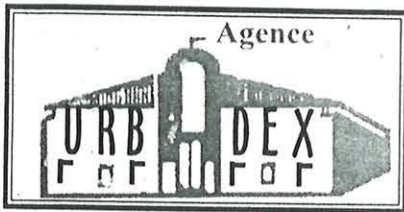
Pour l'Agence URBADEX

Drissa Nicolas KONE
Architecte - Urbaniste

Ampliations :

- Gouverneur Sikasso.....1
- Préfet Kadiolo.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire Fourou1
- DRUH Sikasso1
- Intéressés3
- Chrono.....1





AGENCE URBADEX

URBANISME - AMENAGEMENT - ARCHITECTURE - DECORATION
EXPERTISE IMMOBILIERE

Bamako, le 24 Septembre 2007

ORDRE DE MISSION N° 2007/008/URBADEX

Messieurs : Drissa Nicolas KONE, Architecte – Urbaniste- Chef de Mission
Mahamadou DIARRA Architecte stagiaire
Amadou KARAMBE, Chauffeur,
se rendront à FOUROU

But de la mission : Prise de contact et Etudes Topographiques et Enquêtes
Préparatoires pour l'Elaboration du Schéma Directeur
d'Urbanisme (SDU) de FOUROU en environs

Moyens de transport : Véhicule R 3753 MD

Date de Départ : Le Lundi 24 Septembre 2007

Date de retour : Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX



Drissa Nicolas KONE
Architecte – Urbaniste

Ampliations :

- Gouverneur Sikasso.....1
- Préfet Kadiolo.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire Fourou1
- DRUH Sikasso1
- Intéressés3
- Chrono.....1

**LISTE DES PARTICIPANTS
AU SEMINAIRE ATELIER**

LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
DU 26 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2007

N°	Prénoms - NOM	STRUCTURE
1	Issa KONE	P. médical
2	Zoumana SOGODOGO	P. vétérinaire
3	Ibrahim M. MAIGA	Conserv. Nature
4	Modlbo DIALLO	S/s agriculture
5	Manin SANGARE	UAPIA
6	Brehima DIARRA	ZPA
7	Zoumana DOUMBIA	Gendarmerie
8	Mamadou DIALLO	Garde Nat.
9	Nategue BALLO	CAP Kadiolo
10	Souleymane DAO	Direc, 2 cycle
11	Adama KONE	Dir. Coord. Ec
12	Yacouba Lamissa KONE	Ch. D'agricult.
13	Seydou SANGARE	Association eleveurs
14	Adama KONATE	Association commerçants
15	Zoumana SOGODOGO	Association Planteurs
16	Musokura DIABATE	Coord. Femmes
17	Musokura SANOGO	Coord. Femmes
18	Diahara SANGARE	Coord. Femmes
19	Touna KONE	Gestion E&E
20	Yacouba KONE	Coord jeunes
21	Issa KONE	Ch metiers
22	Sitan SANGARE	Plate forme M
23	Ousmane OUATTARA	Mairie de Fourou
24	Moumine BAMBA	Mairie
25	Brehima T. TRAORE	Mairie
26	Kassoum DIARRA	Mairie
27	Moussa COULIBALY	Mairie
28	Moussa OUATTARA	SG- MAIRIE
29	Konimba KONE	Ch Village
30	Nampe Seydou KONE	Cons village
31	SoUnkalo DIARRA	Cons village
32	Tiessama COULIBALY	DRUH Sikasso
33	Ibrahima KONE	DRUH Sikasso
34	Brahima TRAORE	SUH Kadiolo
35	Oumar KEITA	DOm Kadiolo
36	Mohamed SYLLA	Dom Cad Sikasso
37	Boubacar KONE	DRACPN Sikasso
38	Youssouf KANOUTE	DRSIAP Sikasso
39	Issa KONE	DRR Sikasso
40	Marc DEMBELE	IGM Sikasso
41	Abdoulaye TRAORE	DNUH
42	Ousmane DIARRA	DNUH
43	Mamadou MANGARA	DNUH

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
DU 26 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2007
(Suite)**

N°	Prénoms - NOM	STRUCTURE
44	<i>Daouda TRAORE</i>	ACOD
45	<i>Younoussou FOFANA</i>	PACR
46	<i>Dramane BALLO</i>	ADAC
47	<i>Salia SANOGO</i>	Radio Dagna
48	<i>Lamine SARRE</i>	SOMISY
49	<i>Logona Didie CISSE</i>	Personne ressource
50	<i>Drissa Nicolas Koné</i>	<i>Architecte-Urbaniste Chef bureau. d'études</i>
51	<i>Dazan Coulibaly</i>	<i>Ingénieur-Urbaniste</i>
52	<i>Calixte Traoré</i>	<i>Socio - économiste, Planificateur</i>
53	<i>Moussa M. Kanouté</i>	<i>Dessinateur</i>
54	<i>Amadou Coulibaly</i>	<i>Dessinateur- Projeteur</i>

MD
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°09- 012 /P-RM DU 19 JAN 2009

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE FOUROU ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°07-383/P-RM du 3 octobre 2007 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2008 à 2027, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Fourou (Cercle de Kadiolo) et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Fourou et environs.

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.



JEUDI
8 JANVIER 2009
48^e ANNÉE
N° 16358
200 FCFA

LESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

COMMUNIQUÉ
DU CONSEIL
DES MINISTRES

Commercialisation du mil



LE TRANQUILLE PRAGMATISME DE BANKASS

Les négociants burkinabè paient le mieux et rapatrient leurs achats. Les paysans assurent avoir fait des réserves mais les autorités incitent à la prudence

Lire en page 16

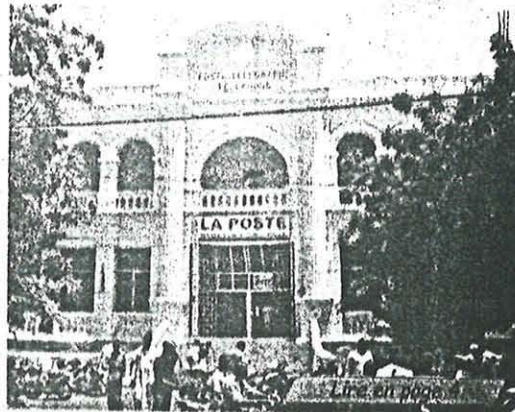
MALI

Vœux du corps diplomatique au chef de l'Etat
UN ACCOMPAGNEMENT PRÉCIEUX



Lire en page 3

Office national des postes
À LA CROISÉE DES ÉVOLUTIONS



Lire en page 4

Nos expatriés
DJILA TRAHI PAR LE RÉAL MADRID



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni en session ordinaire, mercredi, dans sa salle de délibérations au palais de Koulouba sous la présidence de Amadou Toumani Touré, président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE ET DES PERSONNES AGEES :

Le Conseil des ministres a adopté :

1°) Un projet de loi portant institution du régime d'Assurance maladie obligatoire et son décret d'application.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de protection sociale dont l'un des objectifs majeurs est d'assurer progressivement la couverture sociale de la population, l'Institution de l'Assurance maladie obligatoire est l'un des régimes envisagés par le Gouvernement.

La mise en place de l'Assurance maladie obligatoire constitue une réforme fondamentale en matière de protection sociale dans notre pays. Elle est fondée sur les principes de la solidarité, de la contribution, de la mutualisation des risques et du tiers payant. Elle contribuera à améliorer significativement l'accessibilité financière des bénéficiaires aux soins de santé, par la mutualisation du risque et l'augmentation de la solvabilité de la demande pour les prestations de soins de santé.

L'Assurance maladie obligatoire vise à couvrir le risque maladie des fonctionnaires civils de l'Etat et des Collectivités territoriales, des militaires, des parlementaires, des travailleurs régis par le Code du travail, en activité et à la retraite, ainsi que leurs ayants droit. Les personnes affiliées au régime d'assurance volontaire de l'INPS peuvent aussi y adhérer.

Elle donne droit à la prise en charge directe d'une partie des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement requis par l'état de santé ou par la maternité des bénéficiaires, dans les conditions définies par les présents textes ; l'autre partie restant à la charge de l'assuré. Toutefois, l'assuré conserve la liberté de souscrire une assurance complémentaire en vue de couvrir les frais restant à sa charge.

Le taux de prise en charge est de 80% des frais en cas d'hospitalisation et 70% des frais en cas de soins ambulatoires.

Le financement de l'Assurance maladie obligatoire est assuré par les cotisations des bénéficiaires, des employeurs privés et de l'Etat.

2°) Les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Caisse nationale d'assurance maladie (CANAM).

La Caisse nationale d'assurance maladie est un établissement public national à caractère administratif créé pour assurer la gestion du régime d'Assurance maladie obligatoire. Elle est chargée de :

- l'encaissement des cotisa-

tions du régime d'Assurance maladie obligatoire ;

- l'immatriculation des assurés et la mise à jour des droits des bénéficiaires ;

- l'allocation aux organismes gestionnaires délégués des dotations de gestion couvrant leurs dépenses techniques et de gestion courante ;

- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur déroulement ;

- l'appui aux organismes gestionnaires délégués et le contrôle de leurs activités ;

- le contrôle de la validité des prestations soumises à la prise en charge de l'Assurance maladie obligatoire ;

- l'établissement des statistiques de l'Assurance maladie obligatoire ;

- la consolidation des comptes des organismes gestionnaires délégués.

Ses organes d'administration et de gestion sont le conseil d'administration, la direction générale et le comité de gestion.

3°) Un projet de loi portant institution du Régime d'assistance médicale (RAMED) et son décret d'application

L'Assistance médicale est le second régime institué dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale en matière de couverture sociale de la maladie. Elle assure la prise en charge des frais de soins de santé dispensés aux personnes indigentes et sans revenus dans les hôpitaux publics, les établissements publics de santé, les centres de santé de référence, les centres de santé communautaire, les établissements publics d'analyses médicales et les services de santé relevant de l'Etat ou ayant signé une convention avec le ministère de la Santé.

Le régime de l'Assistance médicale est fondé sur les principes de la solidarité nationale et du tiers payant au profit des indigents. C'est un système non contributif pour les bénéficiaires. Il donne droit à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement requis par l'état de santé ou la maternité des bénéficiaires, dans les conditions définies par les textes.

Ses ressources proviennent des contributions de l'Etat (65 %) et des Collectivités Territoriales (35 %).

4°) Les projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence nationale d'assistance médicale (ANAM)

L'Agence nationale d'assistance médicale est un établissement public national à caractère administratif créé pour assurer la gestion du régime d'Assistance médicale. Elle est chargée de :

- l'encaissement des ressources du régime d'assistance médicale ;

- la prise en charge des prestations couvertes par le régime d'assistance médicale ;

- l'immatriculation des personnes éligibles au régime et des bénéficiaires ;

- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur exécution ;

- le contrôle de la validité des

prestations soumises à la prise en charge de l'assistance médicale ;

- l'établissement des statistiques de l'assistance médicale.

Ses organes d'administration et de gestion sont le conseil d'administration, la direction générale et le comité de gestion.

AU TITRE DU MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :

Le Conseil des ministres a adopté un projet de décret portant approbation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Fourou

et environs. La ville de Fourou, chef-lieu de la commune rurale du même nom dans la région de Sikasso, est appelée à connaître un développement démographique et socio-économique important au cours des prochaines années. Elle a vu sa population passer de 6 364 habitants en 1998 à 8 029 habitants en 2007. Celle-ci doit atteindre 10 545 habitants en 2017 et 13 719 habitants en 2027.

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Fourou est une aire géographique ayant des liens très étroits avec ladite ville. Il ne coin-

cide pas avec les limites de la commune rurale et couvre une superficie totale de 13,79 km² comprenant la ville de Fourou et 1 village situé à 3 km au nord de Fourou.

L'adoption du présent schéma directeur d'urbanisme va permettre à la ville et ses environs de disposer d'instruments de planification et de gestion de leur développement au cours des vingt prochaines années.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES :

Le Conseil des ministres a pro-

cé à la nomination

AU TITRE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE :

- Directeur de l'Agence pour la promotion des investissements au Mali

- Mansour Haïda

AU TITRE DU MINISTRE DES FINANCES :

- Coordinateur de l'Agence de l'appui à la réforme des services publics

- Bounafou Touré,

la statistique.

Vœux du corps diplomatique au chef de l'Etat : UN ACCOMPAGNEMENT PRÉCIEUX

La journée marathon de présentation des vœux au chef de l'Etat a pris fin mardi après-midi, par l'intervention des diplomates et des représentants des organisations internationales accrédités dans notre pays.

Dans son message, le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur de la Palestine, Abderrahim Abou Rabah, a apprécié les réalisations du gouvernement durant l'année écoulée dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du désenclavement, du développement agricole. « Ces réalisations ont été faites dans un contexte économique difficile marqué par le renchérissement des prix des denrées alimentaires et des hydrocarbures ainsi que la crise économique mondiale », a-t-il souligné.

Le diplomate palestinien a salué le chef de l'Etat pour sa disponibilité à « être toujours à l'écoute des populations rurales » et à inaugurer en personne les infrastructures à l'intérieur du pays. Abderrahim Abou Rabah a cité en exemple les récentes inaugurations de la route de Gao-Ansongo, Labbezanga, celle de Narena, les stades de Bougouni, Kouliala et San, les stations régionales ORTM

de Gao et Tombouctou. Le porte-parole des diplomates a aussi salué le président Touré pour ses efforts dans la libération des otages étrangers et maliens et pour « son courage et sa patience » dans le règlement de la crise du nord du Mali. Il a souhaité le retour de la paix dans cette partie du pays et salué la tenue prochaine d'une conférence des chefs d'Etat sur la paix, la sécurité et le développement dans la bande sahélo-saharienne.

L'ambassadeur de la Palestine a saisi l'occasion pour évoquer la situation de son pays sauvagement agressé par son voisin Israël.

En réponse, le président de la République a salué l'appui et l'accompagnement des pays amis et organisations internationales au développement du Mali. A ce propos, Amadou Toumani Touré s'est réjoui de la tenue de la Table ronde des bailleurs de fonds et souhaité la concrétisation des engagements pris à cette occasion.

Le président Touré a aussi souhaité la continuité de l'élan de coopération et de partenariat avec l'ensemble des bailleurs de fonds, afin de permettre à notre pays de relever les défis de 2009. Il a réaffirmé l'engagement de l'Etat à

poursuivre le processus de décentralisation et invité les partenaires à soutenir la tenue des prochaines élections communales.

Evoquant la situation dans le nord, le président Touré a réaffirmé sa volonté à faire régner la paix et la sécurité dans cette partie du territoire et assuré que notre pays « gardera sa position de sagesse et du sens de la mesure à ne pas faire d'amalgame entre les communautés touareg et arabe avec

les bandits armés ». Le chef de la République a, en outre, salué le peuple malien, le commandant militaire d'Israël dans Gaza en Palestine et l'arrêt immédiat des armements. Amadou Touré a réitéré le soutien du Mali au peuple palestinien et un Etat aux frontières par la communauté internationale.

Travail, Fonction publique, Reforme de l'Etat : BILAN ET PERSPECTIVES

Le ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Reforme de l'Etat a saisi l'opportunité de la présentation des vœux des membres du cabinet et des chefs de services centraux au ministre Abdoul Wahab Berthé, pour faire un bilan sommaire des activités du département au cours de l'année écoulée.

Le secrétaire général du département, Abdramane Touré, a expliqué qu'en matière de travail et de dialogue social, un véritable cadre de concertation et de respect mutuel s'est instauré entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Au nombre des actions concrètes, on peut énumérer la mise en place de commissions de travail, la relecture du Code du travail et l'aboutissement de la liste actualisée des travaux considérés dangereux pour les enfants dans notre pays. Il y a eu aussi la mise en œuvre du Protocole du 18 juillet 2007 conclu entre le gouvernement, l'Union nationale des travailleurs du Mali (Untrm) et le Conseil national du patronat du Mali (Cnmp).

En ce qui concerne la réforme de l'Etat, il a confirmé que les restitutions des audits des missions et audits organisationnels de 13 départements ministériels ont été réalisées avec succès. Le reste du travail se fera au cours de l'année qui vient de débuter. Le Pro-

gramme de développement (Pdi) s'exécute.

Evoquant la Fonction publique, Abdramane Touré a évoqué les projets de textes de réorganisation de la Fonction de Personnel, à la direction des ressources et de l'approvisionnement d'un Centre national de recrutement.

L'adoption de ces textes en 2009, va permettre de relever le défi actuel de l'amélioration de la qualité de la gestion des ressources humaines. En outre, ailleurs en 2008, l'Etat a fait un gros effort de recrutement des agents. Les actions ont été exécutées conformément aux orientations du Centre national de recrutement et de l'approvisionnement d'un Centre national de recrutement.

Le ministre Abdoul Wahab Berthé a salué la qualité de l'effort effectué avant de mettre sur les défis à relever, sur l'informatisation de la Fonction publique, l'archivage numérique des agents de création des directions des ressources humaines et des finances et de l'appui. Il a aussi évoqué la mise en place d'un Centre national de recrutement.

(Source : L'Essor Quotidien)

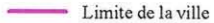

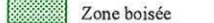

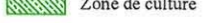
Seydou TANGARA

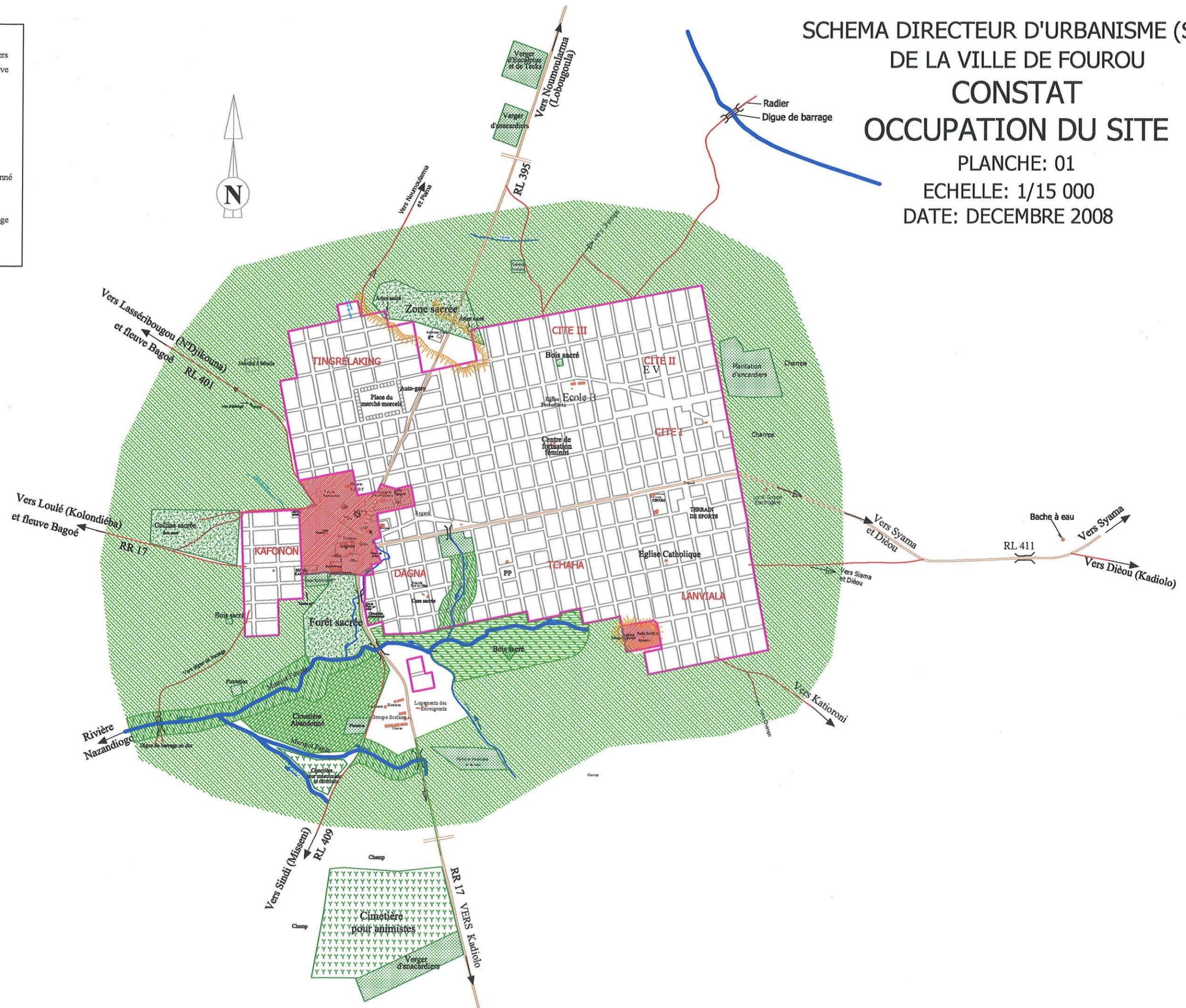
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
CONSTAT
OCCUPATION DU SITE

PLANCHE: 01









ECHELLE: 1/15 000

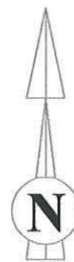
DATE: DECEMBRE 2008

- LÉGENDE**
-  Limite de la ville
 -  Limite des quartiers
 -  Zone administrative et Commerciale
 -  Zone d'Habitat
 -  Zone boisée
 -  Zone sacrée
 -  Cimetière
 -  Cimetière abandonné
 -  Zone de culture
 -  Zone de maraichage
 -  Marigot
 -  Talweg



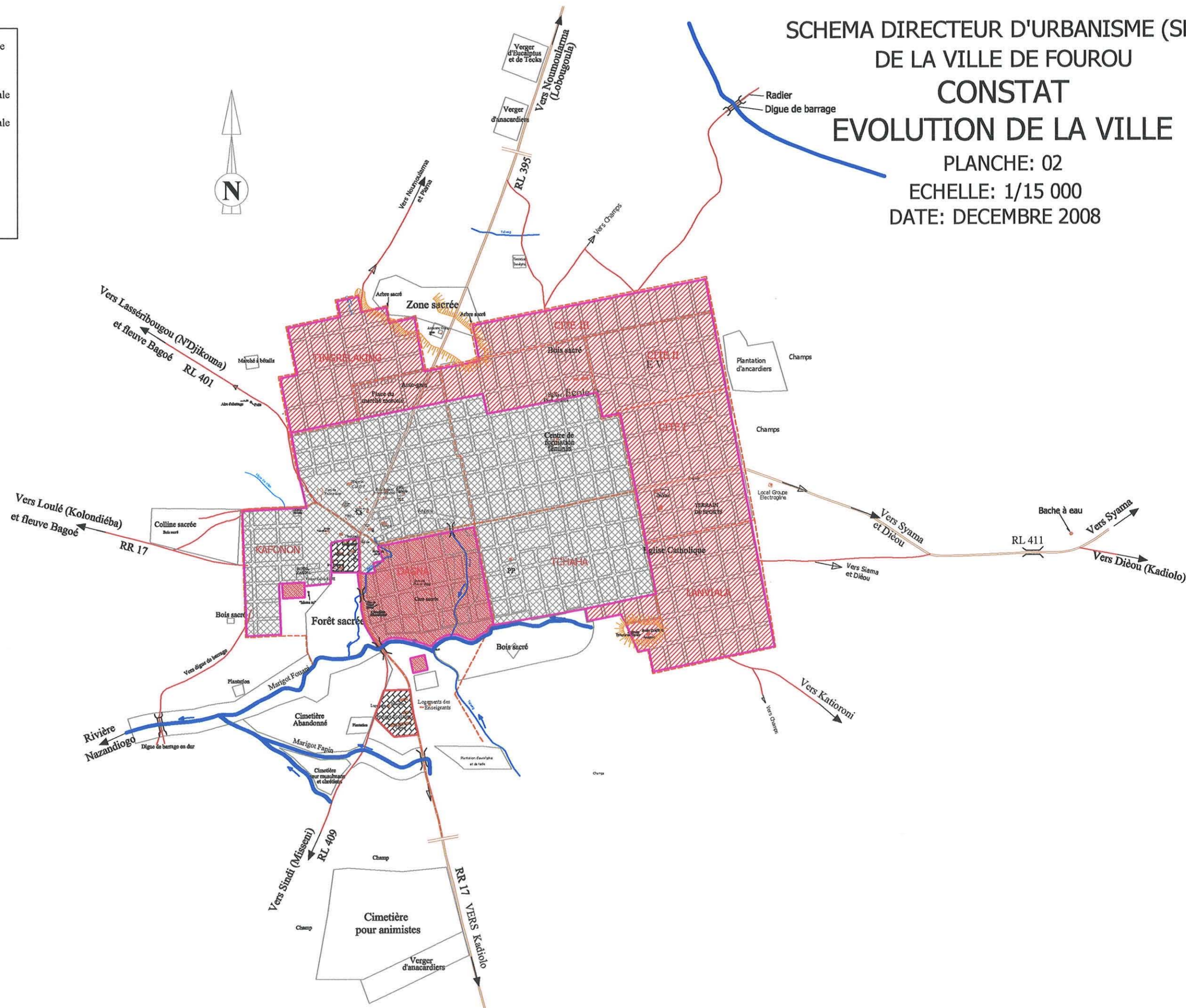
LÉGENDE

-  Période pré coloniale
-  Période coloniale
-  Période post-coloniale (1960 - 1978)
-  Période post-coloniale (1978 - 2000)
-  Limite de la ville
-  Limite des quartiers
-  Marigot
-  Talweg



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
CONSTAT
EVOLUTION DE LA VILLE

PLANCHE: 02
ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008

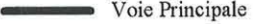
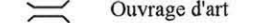


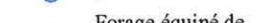
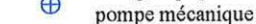




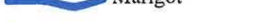


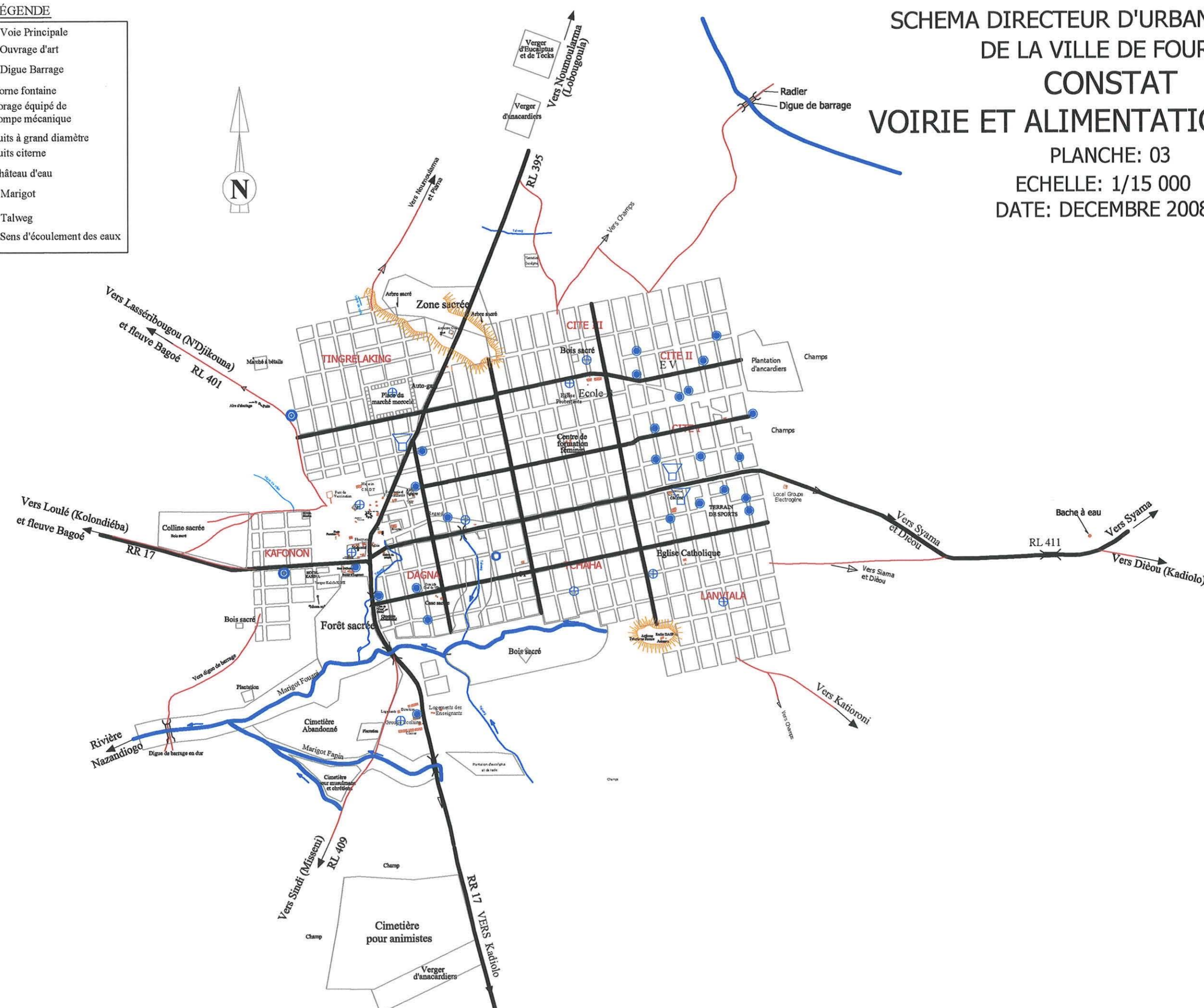
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
CONSTAT
VOIRIE ET ALIMENTATION EN EAU

PLANCHE: 03

ECHELLE: 1/15 000

DATE: DECEMBRE 2008

- LÉGENDE**
-  Voie Principale
 -  Ouvrage d'art
 -  Digue Barrage
 -  Borne fontaine
 -  Forage équipé de pompe mécanique
 -  Puits à grand diamètre
 -  Puits citerne
 -  Château d'eau
 -  Marigot
 -  Talweg
 -  Sens d'écoulement des eaux

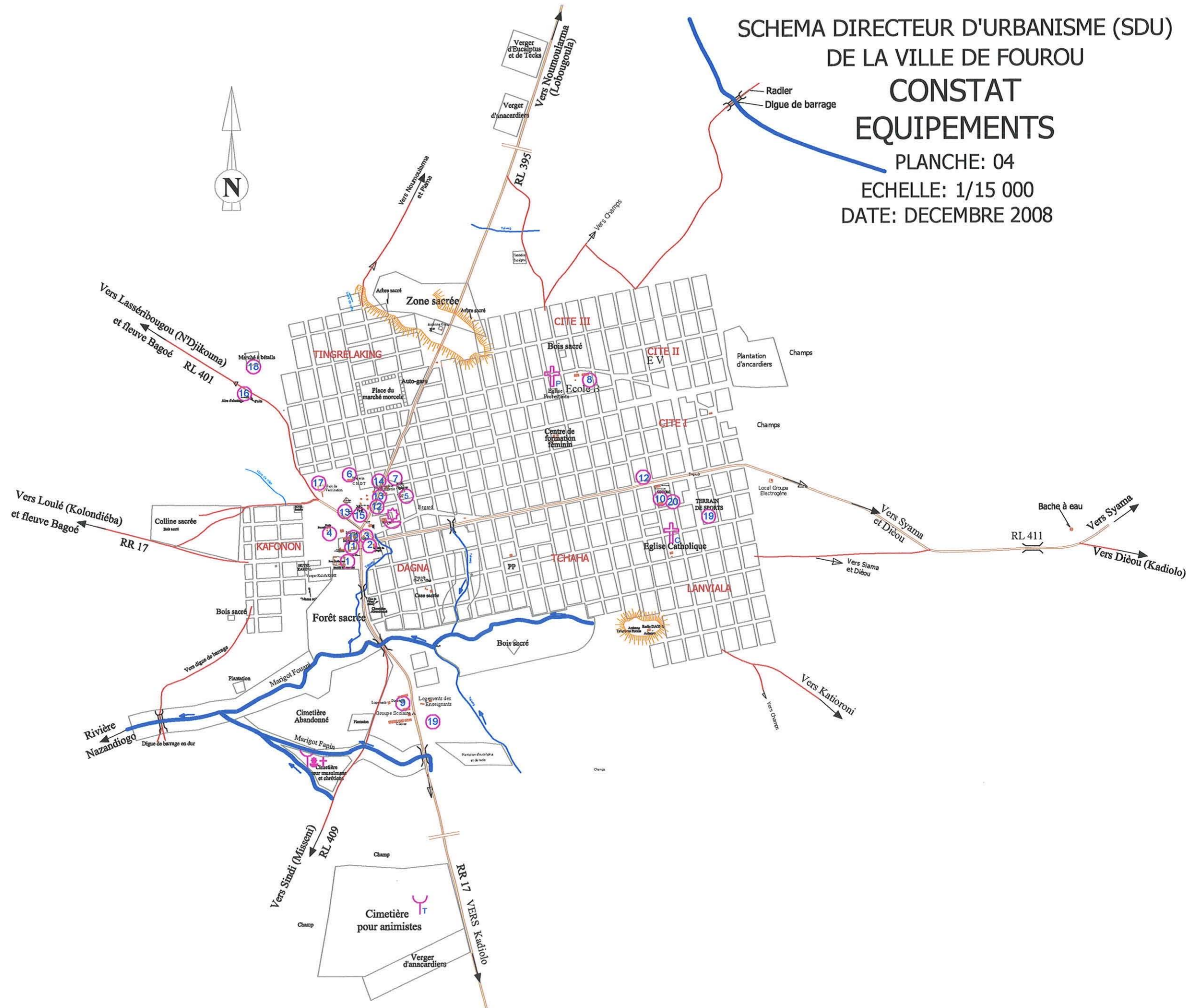


LÉGENDE

- 1 Bureaux du Sous Préfet
- 2 Maison du Peuple
- 3 Mairie
- 4 Antenne conservation nature
- 5 Banque de céréales
- 6 Magasin CMDT
- 7 Magasin Ex FGR.
- 8 École 1er cycle
- 9 Groupe scolaire
- 10 Centre de santé communautaire
- 11 Maternité
- 12 Pharmacie
- 13 Pharmacie vétérinaire
- 14 Cabinet vétérinaire
- 15 Marché
- 16 Aire d'abattage
- 17 Parc de vaccination
- 18 Marché à bétails
- 19 Terrain de sports
- 20 Logement médecin
- Mosquée
- Église catholique
- Église protestante
- Cimetière traditionnel
- Cimetière musulmans et chrétiens

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
**CONSTAT
EQUIPEMENTS**

PLANCHE: 04
ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008

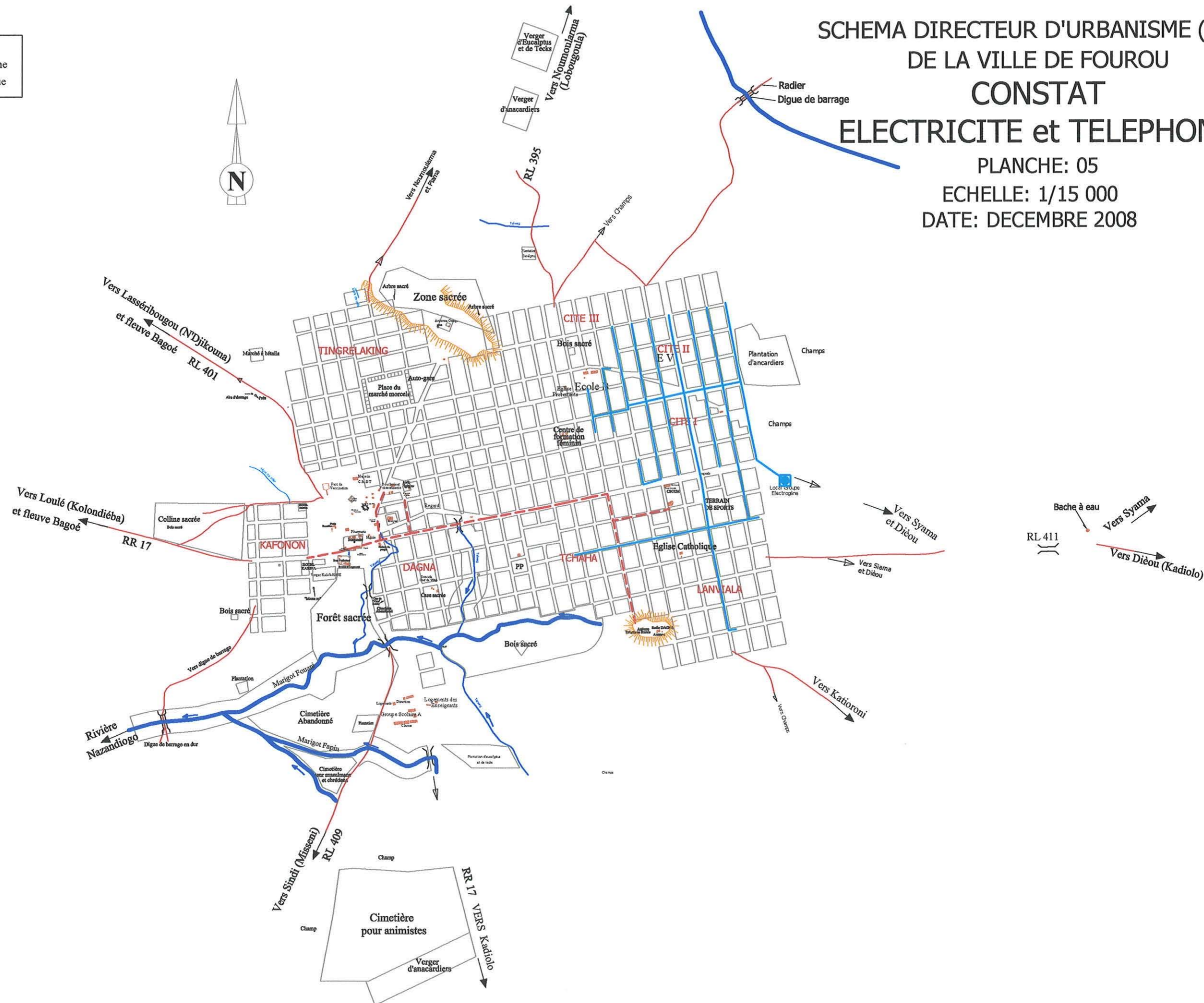


LÉGENDE

- Ligne électrique
- Groupe électrogène
- - - Ligne téléphonique

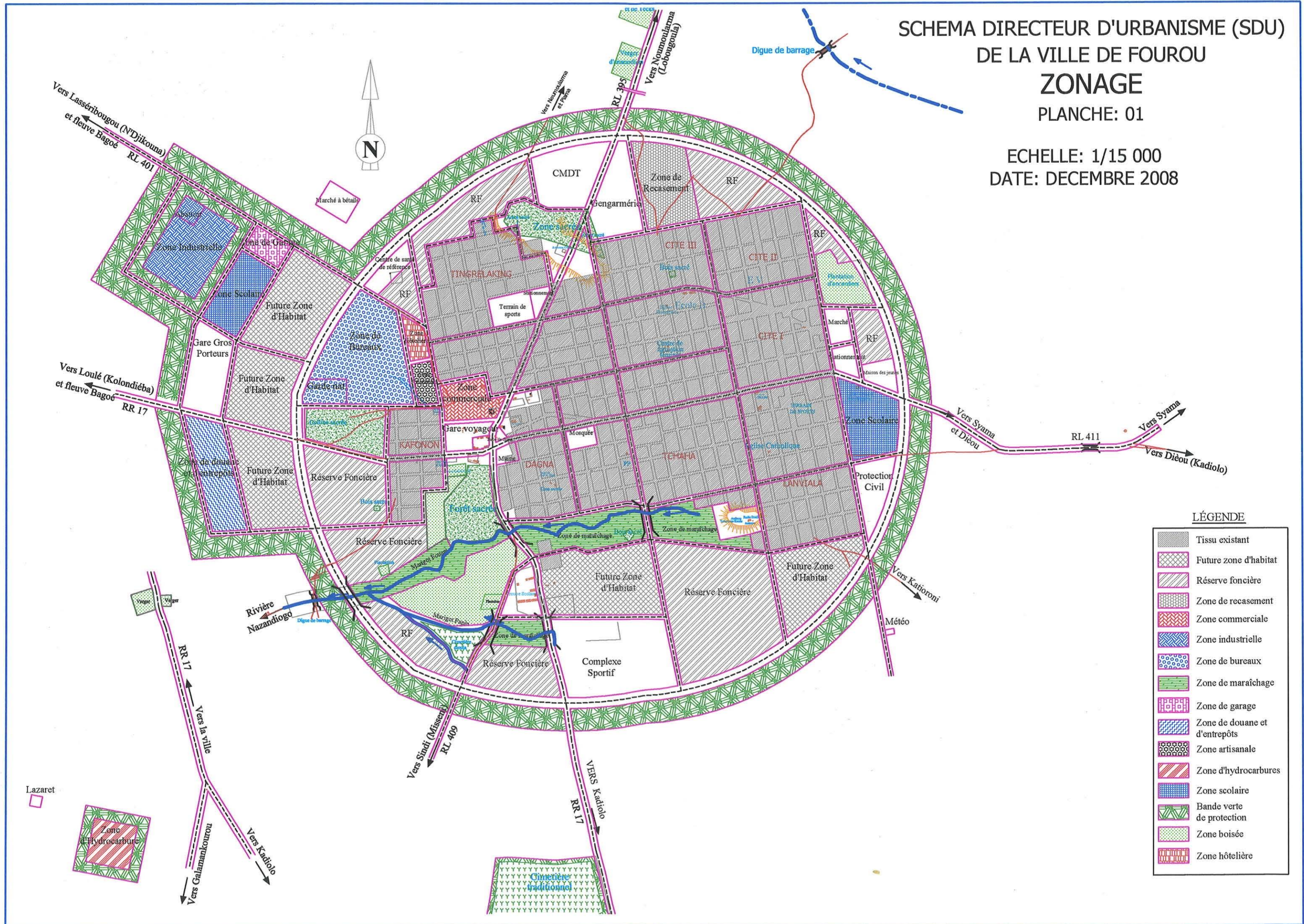
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
CONSTAT
ELECTRICITE et TELEPHONE

PLANCHE: 05
ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU ZONAGE PLANCHE: 01

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008

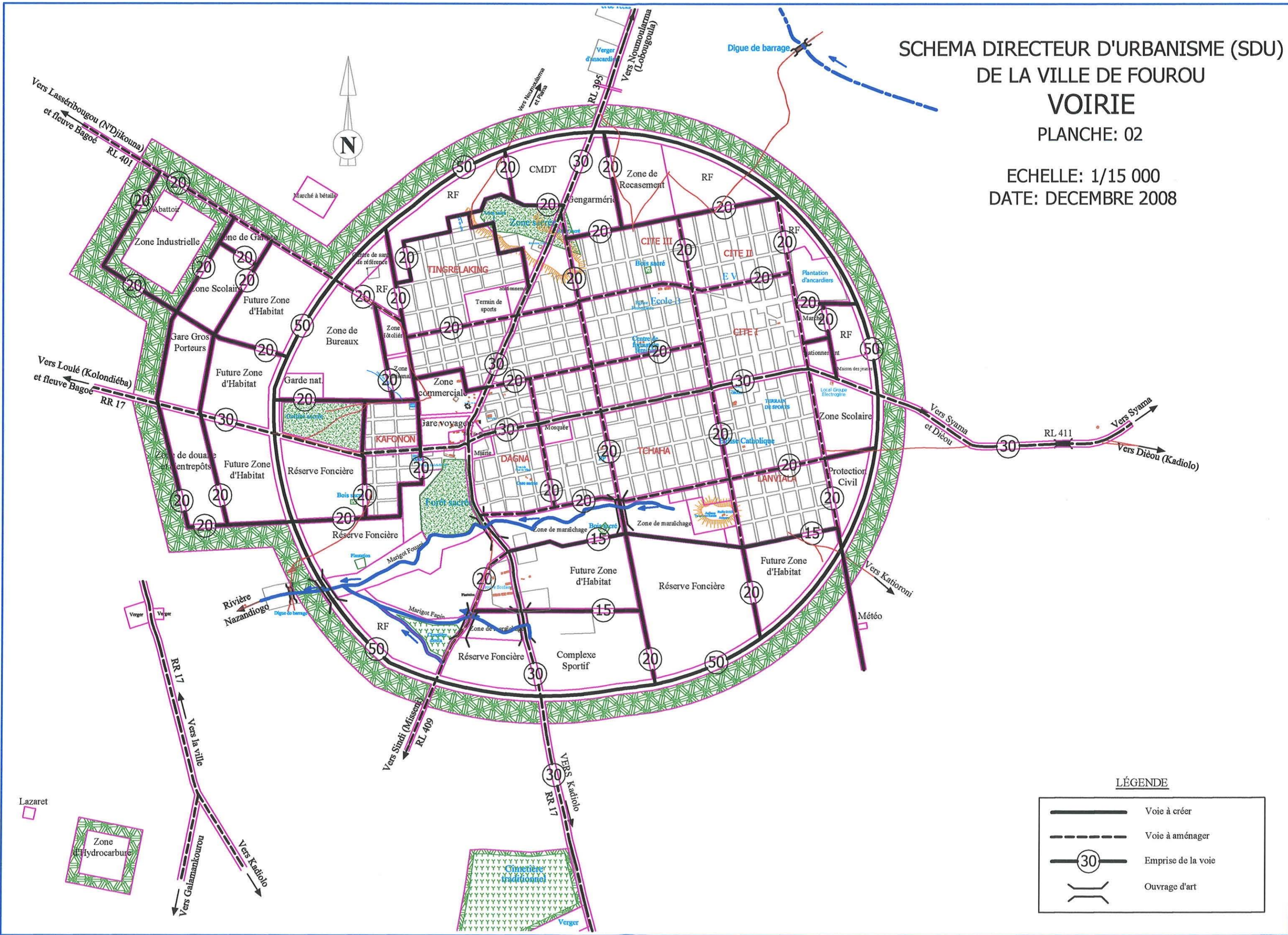


LÉGENDE

- Tissu existant
- Future zone d'habitat
- Réserve foncière
- Zone de recasement
- Zone commerciale
- Zone industrielle
- Zone de bureaux
- Zone de maraîchage
- Zone de garage
- Zone de douane et d'entrepôts
- Zone artisanale
- Zone d'hydrocarbures
- Zone scolaire
- Bande verte de protection
- Zone boisée
- Zone hôtelière

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE FOUROU
VOIRIE
PLANCHE: 02

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008

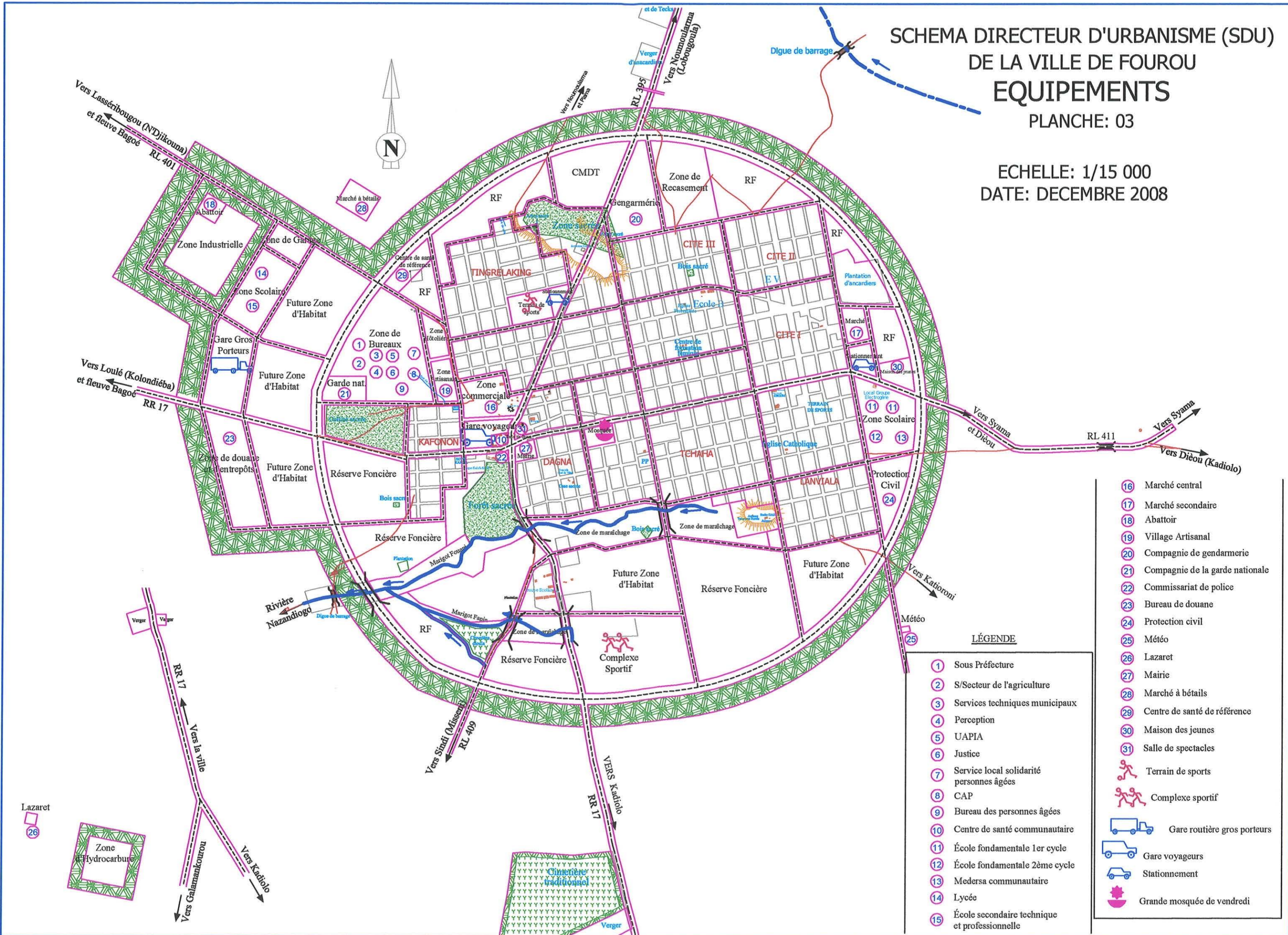


LÉGENDE

	Voie à créer
	Voie à aménager
	Emprise de la voie
	Ouvrage d'art

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU EQUIPEMENTS PLANCHE: 03

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



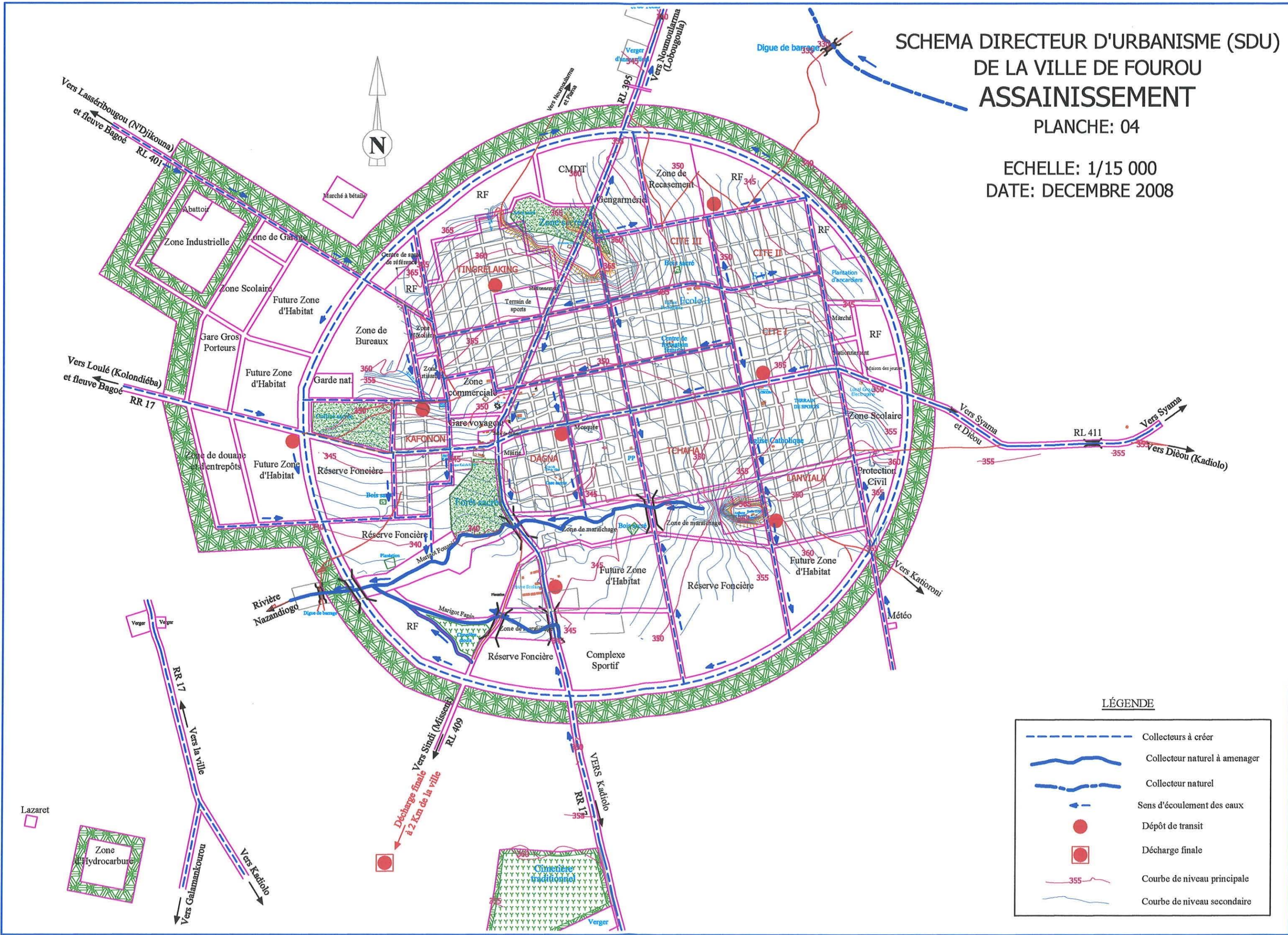
LÉGENDE

- | | |
|----|---------------------------------|
| 16 | Marché central |
| 17 | Marché secondaire |
| 18 | Abattoir |
| 19 | Village Artisanal |
| 20 | Compagnie de gendarmerie |
| 21 | Compagnie de la garde nationale |
| 22 | Commissariat de police |
| 23 | Bureau de douane |
| 24 | Protection civil |
| 25 | Météo |
| 26 | Lazaret |
| 27 | Mairie |
| 28 | Marché à bétails |
| 29 | Centre de santé de référence |
| 30 | Maison des jeunes |
| 31 | Salle de spectacles |
| | Terrain de sports |
| | Complexe sportif |
| | Gare routière gros porteurs |
| | Gare voyageurs |
| | Stationnement |
| | Grande mosquée de vendredi |
-
- | | |
|----|---|
| 1 | Sous Préfecture |
| 2 | S/Secteur de l'agriculture |
| 3 | Services techniques municipaux |
| 4 | Perception |
| 5 | UAPIA |
| 6 | Justice |
| 7 | Service local solidarité personnes âgées |
| 8 | CAP |
| 9 | Bureau des personnes âgées |
| 10 | Centre de santé communautaire |
| 11 | École fondamentale 1er cycle |
| 12 | École fondamentale 2ème cycle |
| 13 | Medersa communautaire |
| 14 | Lycée |
| 15 | École secondaire technique et professionnelle |









SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU ASSAINISSEMENT

PLANCHE: 04

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008

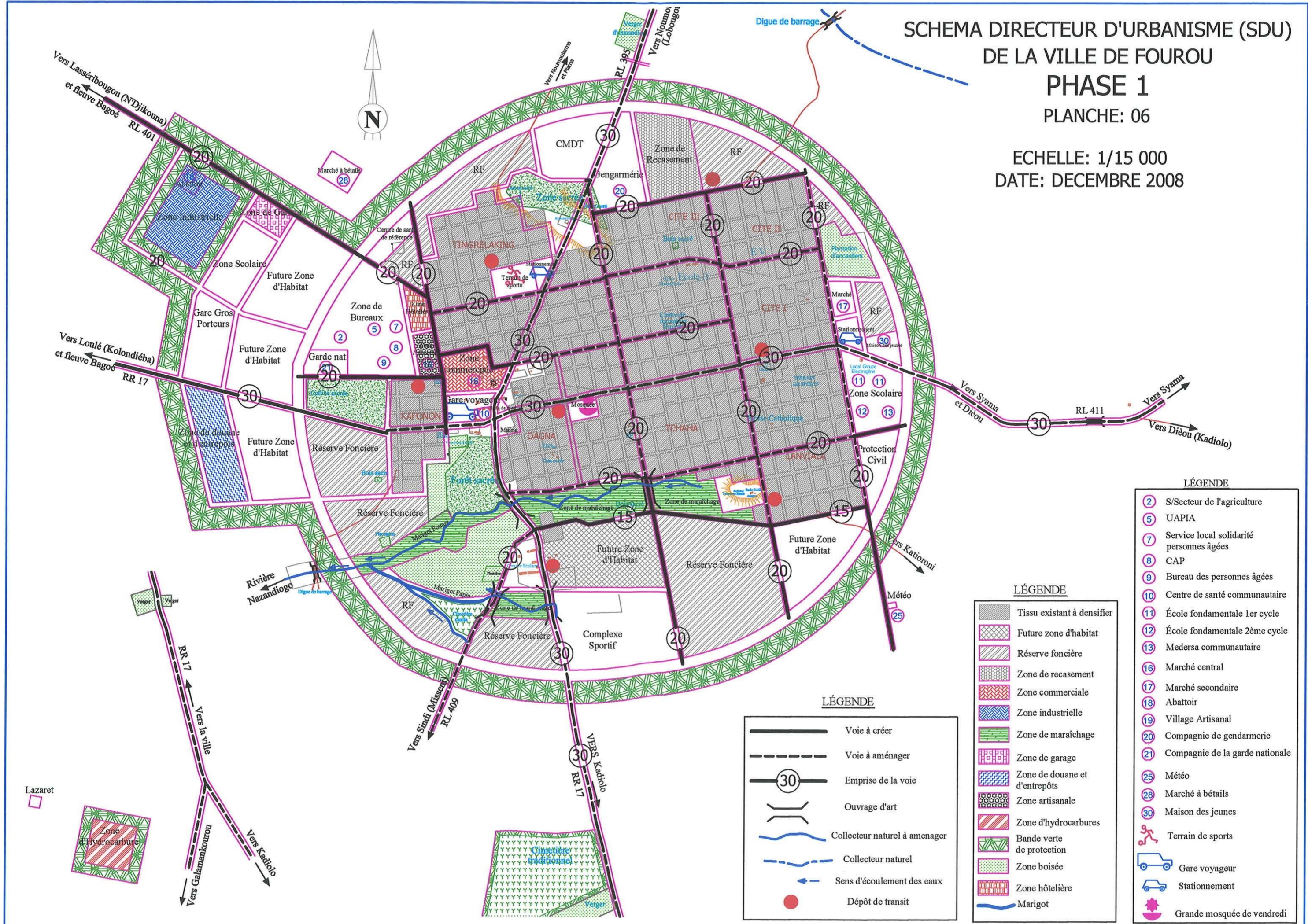


LÉGENDE

-  Collecteurs à créer
-  Collecteur naturel à aménager
-  Collecteur naturel
-  Sens d'écoulement des eaux
-  Dépôt de transit
-  Décharge finale
-  Courbe de niveau principale
-  Courbe de niveau secondaire

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU PHASE 1 PLANCHE: 06

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



LÉGENDE

- ② S/Secteur de l'agriculture
- ⑤ UAPIA
- ⑦ Service local solidarité personnes âgées
- ⑧ CAP
- ⑨ Bureau des personnes âgées
- ⑩ Centre de santé communautaire
- ⑪ École fondamentale 1er cycle
- ⑫ École fondamentale 2ème cycle
- ⑬ Medersa communautaire
- ⑭ Marché central
- ⑮ Marché secondaire
- ⑯ Abattoir
- ⑰ Village Artisanal
- ⑱ Compagnie de gendarmerie
- ⑲ Compagnie de la garde nationale
- ⑳ Météo
- ㉑ Marché à bétails
- ㉒ Maison des jeunes
- ㉓ Terrain de sports
- ㉔ Gare voyageur
- ㉕ Stationnement
- ㉖ Grande mosquée de vendredi

LÉGENDE

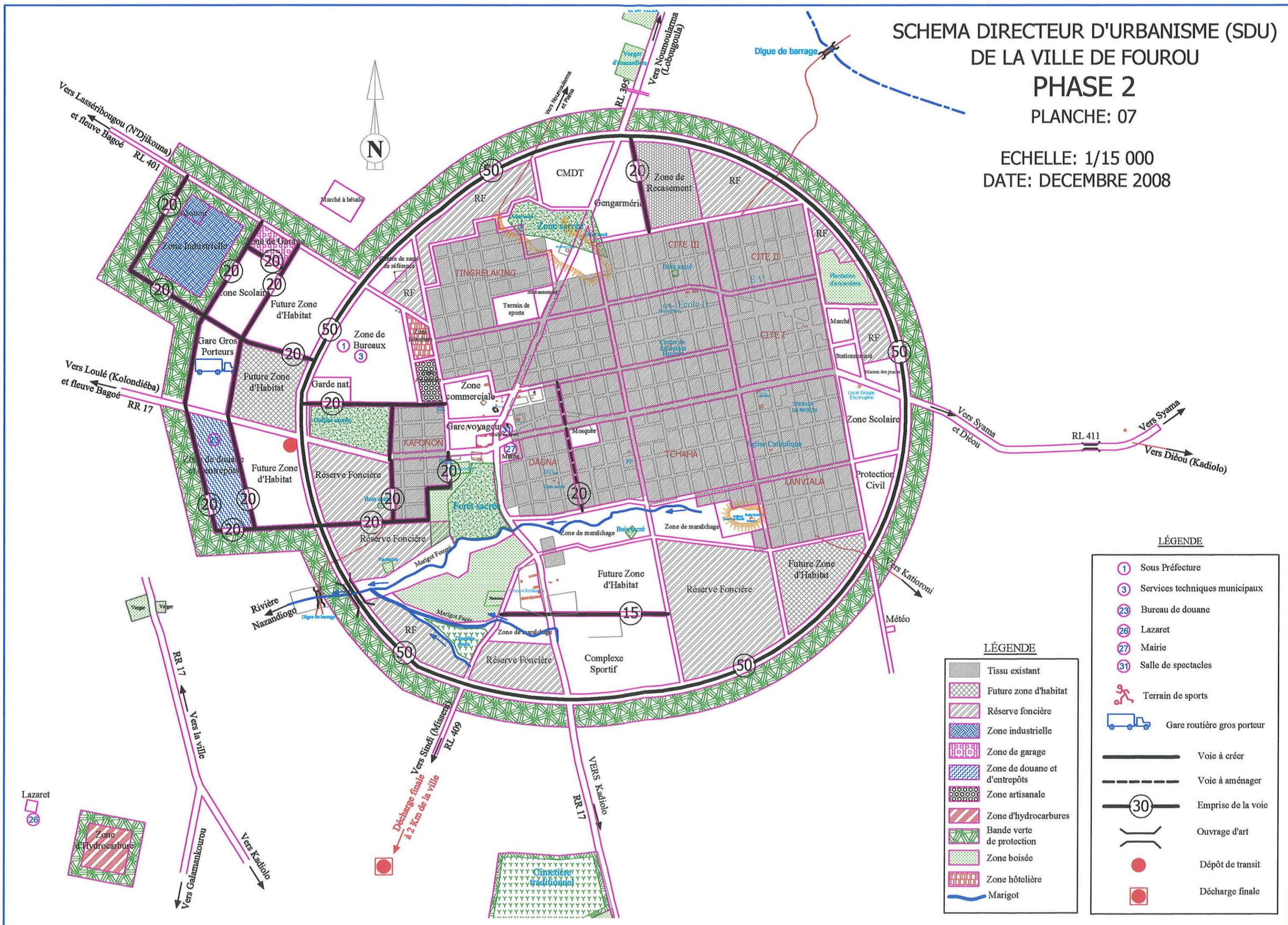
- Tissu existant à densifier
- Future zone d'habitat
- Réserve foncière
- Zone de recasement
- Zone commerciale
- Zone industrielle
- Zone de maraîchage
- Zone de garage
- Zone de douane et d'entrepôts
- Zone artisanale
- Zone d'hydrocarbures
- Bande verte de protection
- Zone boisée
- Zone hôtelière
- Marigot

LÉGENDE

- Voie à créer
- Voie à aménager
- Emprise de la voie
- Ouvrage d'art
- Collecteur naturel à aménager
- Collecteur naturel
- Sens d'écoulement des eaux
- Dépôt de transit

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU PHASE 2 PLANCHE: 07

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



LÉGENDE

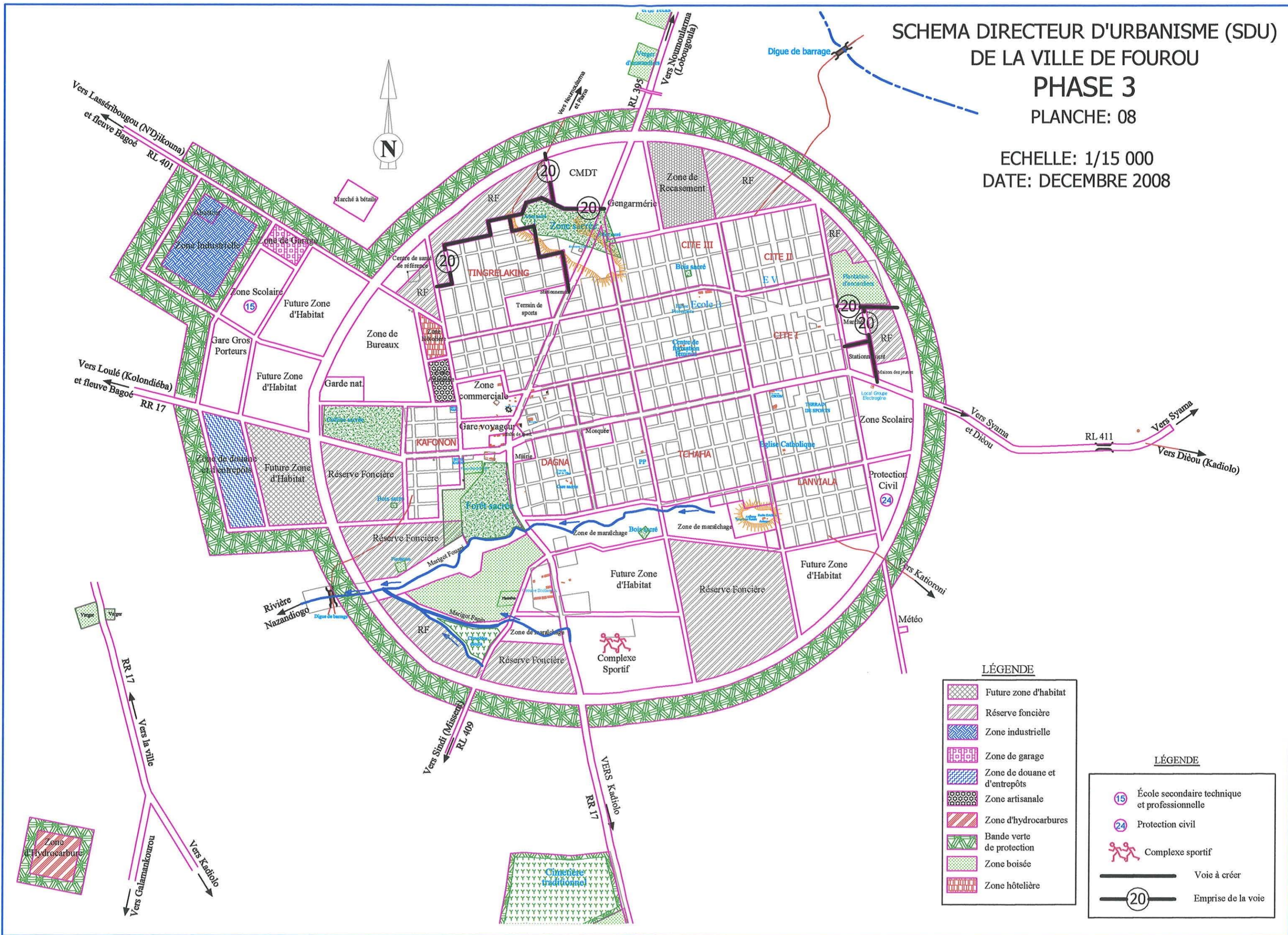
- ① Sous Préfecture
- ③ Services techniques municipaux
- ②③ Bureau de douane
- ②⑥ Lazaret
- ②⑦ Mairie
- ③① Salle de spectacles
- 🏃 Terrain de sports
- 🚚 Gare routière gros porteur
- Voie à créer
- - - Voie à aménager
- ⓪③① Emprise de la voie
- ⌋⌋ Ouvrage d'art
- Dépôt de transit
- Décharge finale

LÉGENDE

- ▨ Tissu existant
- ▨ Future zone d'habitat
- ▨ Réserve foncière
- ▨ Zone industrielle
- ▨ Zone de garage
- ▨ Zone de douane et d'entrepôts
- ▨ Zone artisanale
- ▨ Zone d'hydrocarbures
- ▨ Bande verte de protection
- ▨ Zone boisée
- ▨ Zone hôtelière
- ▨ Marigot

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU PHASE 3 PLANCHE: 08

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



LÉGENDE

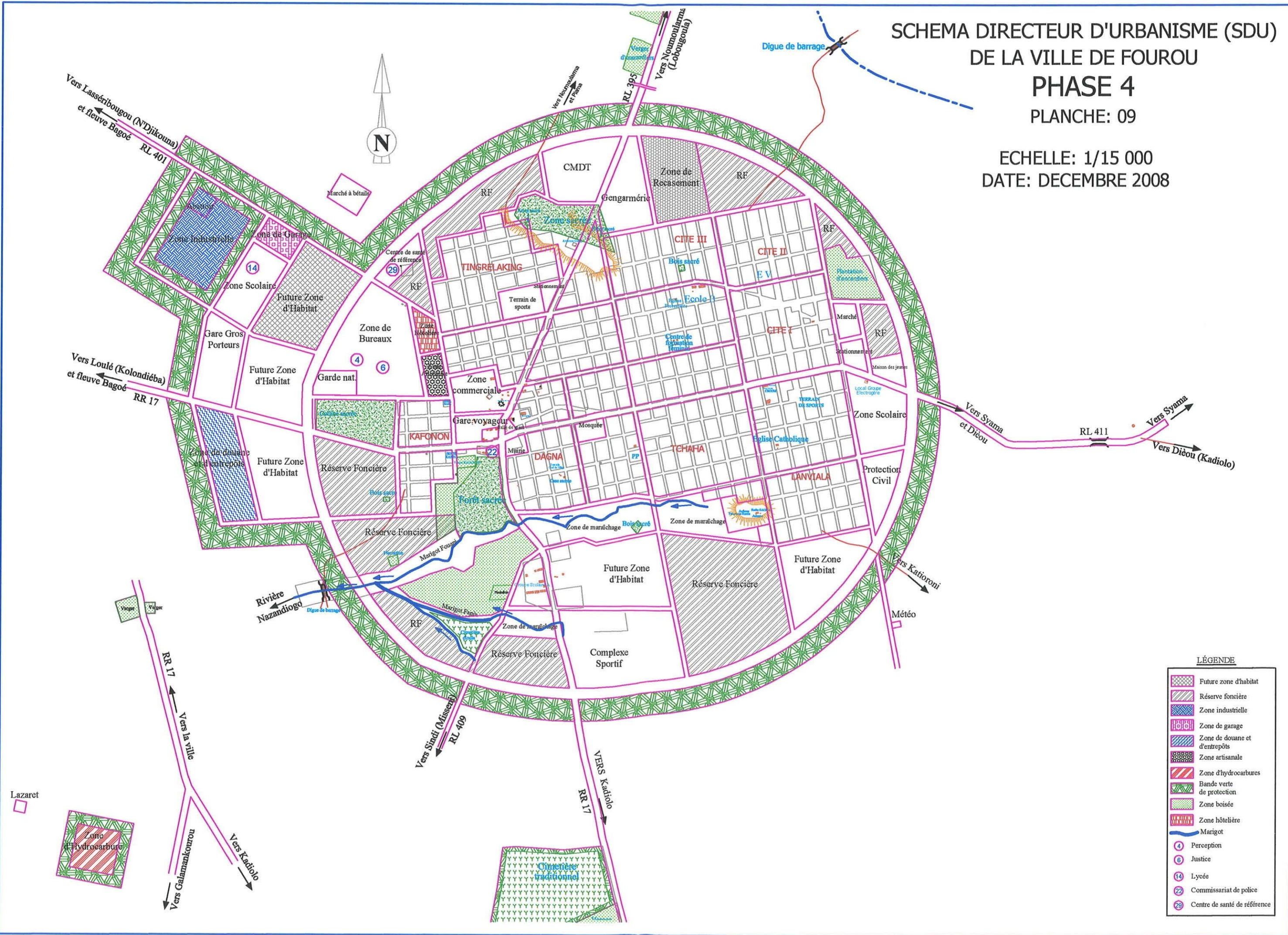
	Future zone d'habitat
	Réserve foncière
	Zone industrielle
	Zone de garage
	Zone de douane et d'entrepôts
	Zone artisanale
	Zone d'hydrocarbures
	Bande verte de protection
	Zone boisée
	Zone hôtelière

LÉGENDE

	École secondaire technique et professionnelle
	Protection civile
	Complexe sportif
	Voie à créer
	Emprise de la voie

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE FOUROU PHASE 4 PLANCHE: 09

ECHELLE: 1/15 000
DATE: DECEMBRE 2008



LÉGENDE

	Future zone d'habitat
	Réserve foncière
	Zone industrielle
	Zone de garage
	Zone de douane et d'entrepôts
	Zone artisanale
	Zone d'hydrocarbures
	Bande verte de protection
	Zone boisée
	Zone hôtelière
	Marigot
	Perception
	Justice
	Lycée
	Commissariat de police
	Centre de santé de référence